



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

AGRÉGATION EXTERNE

SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Rapport de jury présenté par M. Frédéric CARLUER

IGEN de SES

Président du Jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

I - Introduction générale

- 1.1. Description des épreuves
- 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission
- 1.3. Impression d'ensemble

II - Epreuve de composition de Sciences économiques

- 2.1. Les résultats : distribution des notes
- 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 2.3. Proposition de corrigés
- 2.4. Exemple de « bonne » copie

III - Epreuve de composition de Sociologie

- 3.1. Les résultats : distribution des notes
- 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 3.3. Proposition de corrigés
- 3.4. Exemple de « bonne » copie

IV - Epreuve optionnelle d'Histoire-géographie

- 4.1. Les résultats : distribution des notes
- 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 4.3. Proposition de corrigé

V - Epreuve optionnelle de Droit public et science politique

- 5.1. Les résultats : distribution des notes
- 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats
- 5.3. Proposition de corrigé

VI - Epreuve orale de leçon

- 6.1. Les résultats : distribution des notes
- 6.2. Liste des sujets
- 6.3. Commentaires et recommandations

VII - Epreuve de dossier

- 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve
- 7.2. Les résultats : distribution des notes
- 7.3. Commentaires et recommandations

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

- 8.1. Déroulement et objectifs de l'épreuve
- 8.2. Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues
- 8.3. Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats
- 8.4. Résumé des principales notions figurant au programme de l'épreuve
- 8.5. Exemples de sujets proposés

I - Introduction générale

Le concours externe de l'agrégation de sciences économiques et sociales continue de voir son nombre de postes augmenter par rapport aux années précédentes à 40 postes pour cette session 2013 (35 à la session 2012 et surtout seulement 23 à la session 2011).

Le nombre de candidats inscrits était de 655 (contre 549 en 2012), ce qui correspond à une hausse sensible de 19% (après 17% l'an dernier), et le nombre de candidats ayant composé aux trois épreuves était de 176, lui aussi en augmentation significative (de 23%).

79 candidats ont été déclarés admissibles (contre 63 en 2012 et 46 en 2011) et leur moyenne était de 10,7/20 (10,6 en 2012), le dernier admissible ayant 8,4/20 (8 en 2011).

40 candidats ont été déclarés admis (c'est-à-dire que tous les postes ont été pourvus) et leur moyenne était de 11,31/20 (11,95 en 2012), le dernier admis ayant 9,80 (9,65 en 2012).

1.1. Description des épreuves

1.1.1. Epreuves écrites d'admissibilité

Depuis la session 2004, la première épreuve écrite est la composition de sciences économiques (durée : 7 heures, coefficient 4) et la seconde épreuve est la composition de sociologie (durée : 7 heures, coefficient 4). La troisième épreuve porte au choix (indiqué lors de l'inscription du candidat), soit sur l'histoire-géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et les sciences politiques (durée : 5 heures, coefficient 2).

Le texte de référence définissant les modalités du concours est l'arrêté du 21/5/2003, publié au J.O. du 4 juin 2003 et au BOEN n°26 du 26 juin 2003 (p. 1373).

Chaque année sont publiés au BOEN les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative. Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. Cette année les thèmes étaient les suivants :

- en Sciences économiques : « La répartition des revenus », « l'Economie de l'environnement » et « l'Economie géographique ». Le premier thème laissera place à « l'Economie publique » pour la session 2014 ;

- en Sociologie : « Santé, maladie, société », « Stratifications sociales » et « L'exclusion sociale ». Le premier thème laissera place à « La sociologie du genre » en 2014.

L'épreuve optionnelle ne comporte que deux thèmes :

- en Histoire et géographie du monde contemporain : « Transport, économie mondiale et échanges internationaux de 1880 à nos jours » et « Patrons et patronat dans le monde occidental : Allemagne (à l'exclusion de la RDA), France, Royaume-Uni, Etats-Unis, début XIX^{ème}-fin XX^{ème} siècle ». Le premier thème laissera place à « Crédit, banque et banquiers en France, de la Révolution aux années 1980 » pour la session 2014 ;

- en Droit public et science politique : « Les recompositions contemporaines de l'Etat » et « L'engagement politique aujourd'hui ». Le premier thème laissera place à « Les mutations des démocraties contemporaines » pour la session 2014.

Les références bibliographiques de ces thèmes ont été publiées au BO du 25 janvier 2013, et peuvent être consultées via le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/agregation_externe/56/8/p2014_agreg_ext_ses_239568.pdf.

1.1.2. Epreuves orales d'admission

- 1) **Une leçon** portant sur les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde-première-terminale ES, approfondis et élargis par les savoirs acquis dans le supérieur, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient 5). La durée totale de l'épreuve est de 1 heure, se décomposant en un exposé (de 45 minutes maximum) et un entretien (15 minutes). La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de 6 heures.
- 2) **Une épreuve de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales** d'une durée de 30 minutes (1 heure 30 de préparation ; coefficient 2). Le programme est inchangé depuis plusieurs années (cf. BOEN du 16 octobre 1997). Il est reconduit pour 2014.
- 3) **Une épreuve de dossier** d'une durée totale de 1 heure (4 heures de préparation ; coefficient 3) se décomposant en un commentaire de texte (noté sur 15 points) et un échange portant sur une question relative au fait d'« agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (noté sur 5 points).

1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/12 %
Sciences économiques	207	230	192	146	153	144	125	159	191	+16,8
Sociologie	197	214	188	136	143	138	121	151	181	+16,6
Histoire/géographie	110	105	103	59	59	73	62	56	46	-21,7
Droit public et science pol.	79	101	79	72	81	62	54	89	130	+31,5

Outre cette hausse globale du nombre de candidats ayant composé aux trois épreuves, qui marque un retour aux chiffres de 2007, on peut noter que le déséquilibre s'accroît considérablement au niveau du choix des options en faveur de la Science politique par rapport à l'Histoire-géographie (près de 3 fois plus de candidats pour la première alors que la seconde dominait encore nettement en 2007). A titre d'information, le jury confirme qu'il fait converger *in fine* les deux moyennes de cette épreuve.

Tableau de synthèse

Admissibilité	Nb de candidats non éliminés	Moyenne Générale	Nombre admissibles	Moyenne des admissibles	Moyenne du dernier admissible
	655	7,71	79	10,65	8,4
Admission	Nb de Présents	Moyenne présents	Moyenne des admis admission	Moyenne des admis ensemble	Moyenne du dernier admis
	76	9,46	11,08	11,31	9,8

1.2.1. Bilan de l'admissibilité

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité) était de 7,71/20 en légère augmentation par rapport à l'année précédente (7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011 ; 8,20 en 2010 ; 7,83 en 2009 ; 7,73 en 2008) ; celle des seuls admissibles était de 10,65/20 à un niveau similaire par rapport aux années précédentes mais avec 79 candidats admissibles au lieu de 63 (10,6 en 2012 ; 11,1 en 2011 ; 12 en 2010 ; 11,52 en 2009 ; 11,68 en 2008). La barre d'admissibilité en 2013 se situe à 8,4/20 (à un niveau supérieur à celle de 2012 qui était de 8/20 et identique à 2011).

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

Admissibilité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Barre	8,4	7,4	7,8	9,8	8,8	10	11	10,2	9,4	9,4	10	8,4	8	8,4
Nombre	54	55	60	63	59	63	50	44	44	47	44	46	63	79

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (caractérisées par une hausse en Economie et une baisse en épreuve optionnelle) étaient les suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve	Présents	Moy. / 20	2012	Admissibles	Moy. / 20	2012
Économie	191	7,62	6,57	79	10,93	10
Sociologie	181	7,18	7,23	79	10,84	10,9
Options	176	7,55	8	79	9,97	11,2

1.2.2. Bilan de l'admission

Sur les 79 candidats déclarés admissibles, seuls 76 se sont présentés aux épreuves orales d'admission (deux absents avaient précédemment obtenu l'agrégation interne). Tous les postes mis au concours ont été pourvus, le nombre de candidats admis est donc de 40.

La moyenne des notes des 76 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 9,46 (contre 10,38 pour 60 admissibles en 2012 et contre 10,16 pour 46 admissibles en 2011), ce qui dénote une moindre qualité relative du contingent cette année à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de postes.

Épreuves orales d'admission

	Présents	Admis	Moyenne des présents	2012	Moyenne des admis	2012
Leçon	76	40	8,92/20	10,1/20	10,23/20	11,4/20
Commentaire (Dossier)	76	40	7,29/15	7,91/15	9,08/15	9,43/15
Ethique et responsabilité	76	40	2,41/5	2,58/5	2,6/5	3,2/5
Mathématiques et Stats	76	40	9,7/20	9,6/20	12,3/20	12,6/20

Avec une moyenne générale de 14,2/20 le major du concours réussit un parcours méritoire et surtout complet (sans majorer dans aucune des six épreuves). A noter que deux autres candidats ont obtenu près de 13 de moyenne générale ce qui constitue un résultat vraiment très satisfaisant. Précisons enfin qu'un candidat ayant obtenu un 16/20 en économie à l'écrit (soit la deuxième meilleure note) a malheureusement abandonné en sociologie le lendemain... Le dernier candidat admis a quant à lui une moyenne générale de 9,8, tandis que six autres ne franchissent pas la barre de 10 de moyenne. De manière globale, les résultats des candidats reçus sont assez similaires au précédent concours, quoiqu'en légère baisse (en particulier en leçon : -1,1 point).

Le caractère discriminant de l'épreuve de mathématiques et statistiques est toujours très prégnant avec un écart-type de 6 parmi les admissibles et qui reste très élevé (5,76) parmi les admis. A noter que les écart-types en leçon et en dossier ont eu tendance à baisser cette année (2,91 et 3,45 respectivement).

Répartition par genre, académie et âge

Selon le genre

En ce qui concerne la répartition par sexe des candidats admis au concours, les femmes restent encore très majoritaires cette année (avec 62,5% des admis, et ce dans des proportions similaires avec l'admission : 48/79).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013%
Homme	18	16	10	13	7	10	10	14	11	15	37,5
Femme	12	17	13	10	16	13	13	9	24	25	62,5

Selon l'âge

La structure par âge des admis confirme la très forte polarisation sur la jeune génération (32 candidats admis sur 40 ont moins de 26 ans). Une candidate, qui plus est classée seconde du concours, a seulement 21 ans !

Années de naissance	Admissibles	Admis
1960-1969	4	1
1970-1979	6	1
1980-1987	20	6
1988-1992	49	32

Selon l'origine ou l'activité des candidats

Ce concours 2013 confirme le retour en force des normaliens (23 inscrits, 19 présents, 19 admissibles, 15 admis). A noter que les enseignants titulaires représentent un poids bien moins important que l'an dernier (un tiers) avec seulement 5 admis (1/8^{ème}) cette année. Enfin, il importe de dire que 5 admissibles de l'an dernier ont été reçus cette année (tous classés entre la 32^{ème} et la 40^{ème} place), ce qui constitue une incitation forte à concourir l'année suivante.

2013	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
ENS	23	19	19	15	6	0	10
Etudiants	162	71	34	19	19	10	7
IUFM	19	1	1	0	0	1	0
Enseignants titulaires EN	154	59	21	5	10	11	6
Autres	297	26	4	1	0	1	0

Répartition par académies

Pour la première fois depuis 5 ou 6 ans, les Franciliens représentent à nouveau la moitié des admis. Lorsqu'on ajoute leur nombre aux Lillois et aux Lyonnais, il ne restait plus que 6 places cette année!...

Académies	Inscrits	Admissibles	Admis	2012
Aix-Marseille	29	4	1	0
Besançon	4	0	0	0
Bordeaux	31	3	2	4
Caen	10	0	0	0
Clermont-Ferrand	3	0	0	0
Dijon	8	0	0	0
Grenoble	28	3	1	0
Lille	45	16	9	6
Lyon	51	8	5	3
Montpellier	23	4	1	0
Nancy-Metz	17	1	0	2
Poitiers	13	0	0	0
Rennes	13	0	0	1
Strasbourg	27	1	1	1
Toulouse	32	2	0	1
Nantes	10	0	0	0
Orléans-Tours	13	1	0	0
Reims	8	0	0	0
Amiens	18	1	0	2
Rouen	13	1	0	1
Limoges	1	0	0	0
Nice	25	0	0	0
Corse	1	0	0	0
DOM	35	0	0	0
Paris-Créteil-Versailles	197	34	20	14
TOTAL	655	79	40	35

1.3. Impression d'ensemble

La session 2013 conforte les grandes tendances de la session précédente et infléchit ses résultats sur quelques points :

- Un nombre de postes qui continue à augmenter (passage de 35 à 40) mais pas dans la proportion très importante de la session précédente (le nombre, voire la tendance, devrait se confirmer lors de la session 2014) ;
- Une continuité aussi dans l'augmentation du nombre de candidats inscrits (+17% à nouveau cette année pour atteindre 655 au total) et de ceux ayant composé aux trois épreuves (+23%, là aussi comme l'an dernier, à la virgule près, pour atteindre 176), même si le ratio entre inscrits et candidats ayant composé reste toujours de 1 à 4 environ ;
- Le niveau de recrutement reste satisfaisant puisque, malgré la hausse du nombre d'admissibles (79 contre 63 l'an dernier) et du nombre d'admis (40 contre 35 l'an dernier), les moyennes du dernier admissible et du dernier admis ne baissent que légèrement ;
- Une corrélation moins forte cette année entre classement de l'admissibilité et de l'admission puisque 11 candidats ne figurant pas dans les 40 premiers admissibles sont parmi les 40 admis. La meilleure performance revient au 64^{ème} admissible qui termine 26^{ème} du concours ;
- Le retour des normaliens dans une proportion importante (19 inscrits et 15 admis) qui assure une majorité de postes à l'Ile-de-France ;
- Les académies de Paris, Lille et Lyon raflent 34 des 40 postes ;
- La faiblesse relative du nombre de professeurs certifiés admis : seulement 5 ;
- L'affirmation de la prédominance des femmes à plus de 60%.

En ce qui concerne le déroulement du concours, je tiens à remercier vivement :

- l'ensemble de mes collègues membres du jury (et plus particulièrement mes deux vice-présidents : Pierre Merle et Philippe Deubel),
- l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen (et tout spécialement Dominique Lallemand son Directeur administratif),
- ainsi que le Rectorat de Caen tant pour sa contribution à la normalisation de la bibliothèque que pour la qualité des surveillants mis à disposition,
- et bien sûr la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère.

Frédéric CARLUER
IGEN de SES
Président du jury

II - Epreuve de composition de sciences économiques

Jury : Nathalie Aminian, Maya Bacache, Emma Broussegoutte, Frédéric Carluier, Jézabel Couppey, Catherine Fenet, Sandrine Yvaniès.

Rapporteurs : Maya Bacache, Catherine Fenet, Sandrine Yvaniès

Sujet : « Croissance et développement soutenable »

La grille de notation

La grille utilisée les années précédentes a été reprise sans changement. Elle distingue cinq groupes de copies :

- 0 à 3 : copie blanche, non-repérage du sujet, connaissances nulles ou très faibles, énoncé de vagues généralités.

- 4 à 6 : sujet abordé sans problématique explicite ou réellement mise en œuvre, connaissances superficielles conduisant à une carence de raisonnement et d'argumentation.

- 7 à 9 : une problématique est mise en œuvre, mais est insuffisamment respectée, notamment faute d'une connaissance suffisante du sujet ; des parties franchement déséquilibrées peuvent constituer un signe de cette insuffisance. Le plan n'est pas très pertinent.

- 10 à 14 : problématique annoncée et maîtrisée, témoignant d'une connaissance correcte du sujet et d'une capacité à ordonner les arguments et à les appuyer sur des références et des analyses factuelles.

- 15 et plus : copie manifestant une qualité particulière de raisonnement économique, une culture de haut niveau, une maîtrise personnelle du sujet pouvant aller jusqu'à l'énoncé dûment argumenté de thèses originales.

Cette grille de notation est également utilisée dans les autres épreuves écrites.

2.1. Les résultats : distribution des notes

Cette année, le jury a corrigé 191 copies (167 en 2012), dont 6 copies blanches. La répartition (en pourcentage) des notes a évolué ces dernières années de la manière suivante:

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0 ou 1 copies blanches ou nulles	15,1	5,8	5,9	3,6	7,2	12,4	7,2	9,9	12,6	6,8
2 à 4 : manque de sérieux	32,3	20,3	18,7	20,3	19,2	24,2	25,0	19,1	24	15,7
5 à 9 : sujet non ou mal traité	33,8	37,7	42,3	51,6	40,4	41,8	42,1	44,3	43,1	43,5
10 ou plus	18,8	36,2	33,1	24,5	27,1	21,6	25,7	26,7	20,4	34,0

Par rapport à l'an dernier, les très mauvaises copies sont bien moins nombreuses (22%), probablement en raison d'un sujet plus accessible. La proportion des notes approchant la moyenne restant à 43%, l'amélioration générale s'est faite au profit des copies assez satisfaisantes et bonnes.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) s'établit à 7,62/20 (assez nettement au-dessus de l'an dernier 6,57 ; 7,19 en 2011; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009 ; 7,22 en 2008 ; 7,4 en 2007). La moyenne générale des admissibles, elle aussi en augmentation de près d'un point, s'élève à 10,93 (10/20 en 2012 ; 10,61 en 2011 ; 11,09 en 2010 ; 10,54 pour 2009). A noter qu'un candidat a été admissible avec un 05/20.

2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Globalement, trop de copies restent très insuffisantes, tant sur la forme que sur le fond. Mais il faut aussi noter heureusement certaines très bonnes dissertations présentant une construction rigoureuse de l'argumentation, étayée par un grand nombre d'arguments pertinents.

Remarques de forme :

- Certaines copies ne respectent pas la méthodologie de la dissertation. La construction de sous-parties et la rédaction de transitions claires sont obligatoires pour le suivi du fil directeur.
- Une relecture attentive est nécessaire pour corriger les fautes d'orthographe et les maladresses de syntaxe. La maîtrise de l'orthographe des noms des auteurs, en particulier, est indispensable.
- Seuls les titres des ouvrages sont à souligner.
- Les références bibliographiques doivent être précisées (auteur, date, titre).
- La rédaction de l'introduction doit être extrêmement soignée. Le questionnement autour des termes du sujet, la construction d'une problématique et l'annonce claire du plan sont essentiels.
- La conclusion doit être étoffée et apporter une réponse claire à la problématique posée en introduction.

Remarques de fond :

Les copies faibles et très faibles souffrent de deux problèmes différents:

- certaines présentent une argumentation très pauvre, où même les concepts et mécanismes apparaissant dans le programme de terminale de Sciences économiques et sociales ne sont pas abordés. Ces copies se contentent de grandes généralités sur les problèmes environnementaux avec une absence quasi totale d'analyse économique.
- d'autres s'apparentent à un "survey" de la bibliographie donnée sur ce thème, sans qu'une véritable discussion du sujet ne soit présente. Ces copies ressemblent bien davantage à une restitution de fiches sur les auteurs qu'à une réponse argumentée au sujet.

D'autre part, elles réutilisent souvent maladroitement et à mauvais escient les connaissances-clés relatives au sujet : développements entiers sur les externalités, sur les taxes, sur les modèles de croissance...

Les meilleures copies :

- proposent en introduction une réflexion intéressante sur les termes du sujet et soulèvent les enjeux posés par la relation entre croissance et développement soutenable.
- présentent un développement problématisé apportant des éléments de réponse pertinents en explicitant les causalités à l'œuvre, mais aussi en clarifiant les concepts et mécanismes économiques.
- mettent l'accent sur la question environnementale bien sûr, mais aussi sur celle de l'équité intra-générationnelle et inter-générationnelle.

- s'interrogent sur les concepts de durabilité faible/forte, sur le problème du taux d'actualisation, sur la gestion des ressources naturelles, sur les instruments économiques à la disposition des pouvoirs publics, sur les difficultés d'une gouvernance environnementale mondiale, mais aussi sur la complexité de la construction d'indicateurs permettant de mesurer la soutenabilité.

Enfin, Les références citées sont pertinentes et maîtrisées. L'actualité des travaux théoriques est connue et des données factuelles sont apportées pour étayer le raisonnement.

2.3. Proposition de corrigés

Sujet : « **Croissance et développement soutenable** »

Corrigé 1

par Catherine Fenet

La question de la croissance économique et du développement relève de problématiques classiques, abordées aux différents niveaux d'enseignement du second cycle. Mais ce n'est pas pour autant un sujet « facile » car il recèle une double difficulté :

- **Celle du « et »** qui invite à analyser les liens qu'entretiennent la croissance économique et le développement soutenable, liens quasi-évidents jusque dans les années 80/90 : il faut une croissance économique pour qu'il y ait la possibilité de se développer, parallèlement le développement crée les conditions de la croissance. Le « et » conduit à un raisonnement tautologique dont il faut que les candidats s'extraient pour construire une dissertation ayant une certaine envergure et pour éviter les plans : I- La croissance, II- Le développement.

- **Celle de la définition** de l'adjectif « soutenable » qui ne va pas de soi et pose question, notamment par rapport à celui de « durable ». On considérera, par la suite et pour des raisons de commodité, que ces deux termes sont synonymes suite à la traduction du terme « sustainability », utilisé depuis les années 1990 par la littérature économique. Mais on attend des candidats qu'ils discutent dès l'introduction de cette difficulté en mettant en évidence les enjeux qui tournent autour de ce glissement sémantique. Il y a sans doute plus « d'incertitude » et « d'inquiétudes » dans le terme de « soutenable » que dans celui de « durable ». « Soutenable » signifie en filigrane que l'on a une vive conscience (presqu'une culpabilité) des limites de nos modes de développement mais que l'on veut en même temps transmettre aux générations futures ce dont on a bénéficié. Donc une tension permanente entre un héritage collectif que l'on doit à nos descendants (préoccupation devenue légitime mais relativement nouvelle à l'aune de l'histoire humaine) et une forme d'impuissance ressentie face aux dégâts de notre mode de développement... Ceci étant, on est en train de se construire une « science de la soutenabilité » (cf E. Laurent, J. Le Cacheux (2012), *Economie de l'environnement et économie écologique*). Un bonus a donc été accordé aux candidats ayant discuté la notion et les indicateurs de mesure du développement soutenable.

La croissance économique est définie de manière quantitative par l'indicateur usuel du PIB par tête.

Le développement, depuis l'analyse de F. Perroux, a une dimension plus large car des indicateurs qualitatifs sont utilisés pour le mesurer tels que des indicateurs relatifs à la santé, l'éducation, les inégalités (cf l'IDH, L'IDH ajusté, l'épargne nette ajustée...). L'objectif de l'ensemble de ces indicateurs est de permettre d'aller, au-delà de la seule richesse physique, pour apprécier l'état de développement d'un pays.

Le développement soutenable : si l'on part de la traduction anglaise de « sustainability », le développement soutenable est assimilé au développement durable. On a plusieurs définitions possibles :

1 - Celle du rapport Brundtland de 1987 qui est la suivante : le « développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Brundtland G.H., 1987, *Our Common future Report of the World Commission Environment*).

2 - Celle de l'analyse de Pezzey qui recense plus de 60 définitions du développement durable et isole 6 critères de durabilité :

- Le bien-être ou la consommation sont non décroissants au cours du temps.
- Les ressources sont gérées de manière à maintenir les opportunités de production dans l'avenir.
- Le stock de capital naturel est non décroissant (pas de substituabilité possible entre le capital naturel et le capital).
- Les ressources sont gérées de manière à maintenir le rendement soutenable de services qu'elles procurent.
- Les conditions de stabilité de l'écosystème sont respectées.
- Les acteurs impliqués sont d'accord.

3- Celle de la conceptualisation de la soutenabilité, analysée dans le Rapport du CAE, 2011, *Evaluer la performance, le bien-être et la soutenabilité*, qui englobe trois dimensions :

- le système socialement durable doit garantir l'équité dans la répartition (santé, éducation, égalité des sexes..).
- Le système économiquement durable doit être en mesure de produire des biens et services de manière continue.
- Le système durable sur le plan environnemental doit pouvoir maintenir une base de ressources stables, avec le maintien de la biodiversité, de la stabilité atmosphérique et d'autres écosystèmes.

En tout état de cause, nous utiliserons celle du Rapport Brundtland et le développement soutenable sera assimilé au développement durable pour traiter le sujet. Les candidats ont à expliquer, justifier leur choix d'une seule définition pour traiter le sujet après avoir montré qu'ils connaissent l'existence de différentes définitions possibles (tout en se gardant de faire une partie ou sous-partie entière sur ces notions de soutenabilité et de durabilité).

Par contre, il est opportun de faire, d'entrée de jeu, **la distinction entre soutenabilité forte et faible**. Celle-ci est opérationnelle car elle nous permet de construire une analyse qui évite les écueils cités au-dessus c'est-à-dire des plans peu problématisés et descriptifs.

- **Une soutenabilité qualifiée de faible** : dans la tradition néo-classique, tous les facteurs de croissance sont considérés comme du capital (cf capital technique, capital humain, capital naturel...) et sont substituables dans les fonctions de production. Or, on sait d'après la définition que le développement n'est durable que si et seulement si une génération est capable de transmettre à la suivante un stock au moins égal de capital. La croissance élargit les possibilités de substitution entre les capitaux, le progrès technique peut élever les productivités des facteurs d'une manière qui contrebalance la raréfaction ou la dégradation qualitative des ressources naturelles, (cf L. Abdelmlaki, P.Mundler, 2010, *Economie de l'environnement et du développement*). Il suffit que le niveau de capital

global à la période t+1 soit au moins équivalent au niveau qui était le sien à la période t pour qu'il y ait possibilité de développement durable. Cette hypothèse légitime ainsi la croissance économique.

- **Une soutenabilité qualifiée de forte.** Pour d'autres économistes, le capital naturel est spécifique, existe indépendamment de son utilité économique si bien qu'il mérite un statut spécifique et différent des autres capitaux dans l'analyse économique. Les capitaux sont complémentaires. La problématique du développement durable ne peut alors s'appréhender que dans la perspective, clairement affirmée, de la préservation du stock de capital naturel. La substituabilité des capitaux n'est pas possible, rien n'indique en outre que la croissance et le progrès technique arrivent à assurer le renouvellement des ressources. Donc le développement est durable que si et seulement si le stock de capital naturel est au moins constant.

Quelques questions :

La notion de développement durable/soutenable semble remettre en question la croissance économique : les deux termes sont « vécus » comme antinomiques. Est-ce réellement le cas ?

La croissance économique est-elle toujours prédatrice, handicapant tout héritage d'un patrimoine viable dans l'avenir ? Cette question se pose-t-elle dans les mêmes termes dans les pays développés que dans les émergents au regard par exemple des pollutions lourdes des industries chinoises ? Peut-on prôner la décroissance pour des pays qui peinent à amorcer une croissance économique comme certains pays africains ? Peut-on même l'envisager, dans les pays développés, avec des taux de croissance qui avoisinent les 0,1%, qui sont par la-même susceptibles de remettre en question les bases du développement futur : quid du financement des dépenses de R&D, de l'éducation, des infrastructures de croissance... ? Les limites de la croissance, analysées par les économistes « pessimistes » du XX^{ème} siècle (cf Malthus et Ricardo...), ont jusqu'à présent été repoussées grâce aux innovations techniques. Jusqu'où ? L'économie verte, considérée comme la plus respectueuse des ressources naturelles, peut-elle être le nouveau levier de croissance ?

Le sujet porte **sur la relation** entre la croissance et le développement soutenable. Il ne faut donc pas privilégier une partie portant uniquement soit sur le développement durable, soit sur la croissance économique.

Les copies qui posent le problème des concepts de durabilité et de soutenabilité, des enjeux qui leur sont associés, des difficultés de mesure de la soutenabilité, des liens quelquefois ambigus entre croissance et développement soutenable... et bien sûr qui utilisent les deux types de soutenabilité ont donc été valorisées

Le plan proposé : Si l'on retient l'hypothèse de la soutenabilité faible, il est possible de penser ensemble croissance économique et développement durable (I) alors que dans l'hypothèse inverse de soutenabilité forte, ces deux notions semblent irréconciliables (II). Toutefois, si l'on dépasse ces hypothèses de soutenabilité, il est alors envisageable de penser qu'il puisse exister un développement soutenable dans un contexte de redéfinition des modes de croissance économique (III).

I - Grâce à l'hypothèse de soutenabilité faible, croissance économique et développement durable peuvent être associés : la croissance devient même une nécessité pour que l'on puisse avoir un développement durable

A - La croissance économique permet au moins en théorie de transmettre aux générations futures un capital à l'identique donc de se placer dans une perspective de développement durable

1- les capitaux sont substituables dans la tradition néo-classique.

Si l'on reprend la définition de K. Menger (1848), le capital est un bien qui permet de produire d'autres biens. On classe plusieurs types de capitaux : le capital naturel (ressources naturelles épuisables et ressources naturelles non épuisables), le capital physique (machines...), le capital humain (main-d'œuvre et l'ensemble des connaissances). L'hypothèse (soutenabilité faible) étant que chacun de ces capitaux est substituable, l'élasticité de substitution entre les différents capitaux est égale à un comme dans la fonction de production Cobb-Douglas. Ainsi, même si le capital naturel est épuisé, il sera remplacé par un autre. Ici, pour les néo-classiques, la prise en compte des générations futures se traduit par un legs qu'on leur donne sous forme d'une certaine quantité de totale de capital, on raisonne alors en termes de stock de capital.

2 - La modélisation de R. Solow (1982) ou la justification de la croissance économique

Dans un article, *Economics of resources or resources of economics* (1976, American Economic Review), R. Solow montre qu'il est possible d'avoir une croissance économique tout en prenant en compte l'environnement. Son article et le modèle qui suivra sont en fait une réponse aux conclusions pessimistes du rapport Meadows (1972). Le modèle de R.Solow utilise trois hypothèses :

- Il faut qu'il y ait des possibilités de substitution des ressources disponibles (cf loi de Nordhaus (1974).
- Il faut qu'il existe un modèle d'extraction optimale des ressources naturelles non-renouvelables ou épuisables ; celle-ci doit s'effectuer à un rythme tel que leur prix augmente à un taux égal au taux d'intérêt, conformément à la règle de Hotelling (1931). Ceci permet alors d'assurer un revenu actualisé maximum aux détenteurs des ressources et donc permet d'assurer dans le temps la durabilité des ressources. Tirée de la règle d'Hotelling, la règle d'Hartwick (1977) a le même objectif : permettre la soutenabilité du développement. La règle suggère pour ce faire le modèle d'exploitation suivant : les rentes générées par l'extraction des ressources doivent être réinvesties dans la production du capital technique qui doit compenser la baisse du capital naturel.
- Il faut que les générations futures se contentent du stock de capital légué par les générations précédentes...car elles auront de toute façon plus de possibilités techniques pour augmenter leurs capitaux et trouver de nouvelles ressources.

Conclusion du modèle : si ces 3 hypothèses sont respectées, alors une substitution entre les facteurs de production est possible, la croissance économique est compatible avec le développement durable dans ce cadre de substituabilité faible.

B - Cette analyse des liens positifs entre croissance économique et développement durable a été prouvée partiellement par le dépassement des limites historiquement listées de la croissance dans les théories traditionnellement pessimistes de celle-ci

1 - Limites de la croissance économique : rendements décroissants, possibilité d'arriver à l'état stationnaire (cf Ricardo) infirmés par le progrès technique, financé par la croissance du 19^{ième} siècle et l'industrialisation.

2 - Limites démographiques, soulignées par R. Malthus, elles-aussi dépassées par les effets de la croissance économique sur la production des denrées alimentaires (cf transition démographique et révolution agricole).

Ces limites, dépassées grâce aux progrès techniques, n'ont pas obéré les conditions de soutenabilité du développement (dans une certaine mesure) malgré les craintes exprimées (cf celles par exemple concernant l'épuisement du charbon analysées par S. Jevons).

C - Les enseignements des modèles économiques, de l'histoire nous permettent d'espérer pouvoir « inventer » un développement durable et transmissible grâce à une politique de préservation de l'ensemble de nos ressources : les effets négatifs de la croissance seraient pour partie neutralisés par la mise en place d'une politique de soutenabilité par l'Etat

1 - Mise en place d'une politique de transition énergétique et d'une politique de préservation de notre environnement grâce à différents outils : instruments réglementaires et économiques.

2 - Les instruments économiques : l'instrument -prix comme la taxe et l'instrument - quantité comme le marché des droits à polluer sont, semble-t-il, plus efficaces car les entreprises ont des capacités pour s'y adapter. Les candidats ont là matière à développer.

II - Si l'on se place dans le cadre d'une soutenabilité forte, croissance économique et développement durable sont plus difficiles à associer et pourraient même devenir pour certains irréconciliables

A - La croissance économique, en épuisant les ressources, limite la possibilité de transmettre un capital à l'identique aux générations futures, donc d'assurer l'équité intergénérationnelle et un développement durable

1 - l'hypothèse de la soutenabilité forte repose sur l'idée que les capitaux, le capital naturel et le capital technique, sont complémentaires et non-substituables. Le capital naturel, composé des ressources renouvelables et des ressources épuisables, est spécifique et ne peut être remplacé de manière aussi simple que ne le laissent entendre les partisans de la soutenabilité faible. En effet, il faudrait pouvoir le produire pour que les générations futures en aient à leur disposition. Ou bien, à l'extrême, pour garder le stock constant, ne pas l'utiliser... proposition excessive !

2 - Ce que nous dit l'histoire de la tragédie des biens communs, ceux qui sont en accès libre et gratuit (cf modèle de Hardin avec l'exemple des pâturages) c'est la possibilité et le

risque de leur disparition. La croissance économique actuelle épuise, surexploite les biens communs..., les ressources renouvelables tendent à disparaître car elles sont consommées à un rythme plus rapide que celui de leur régénération. Le problème des défaillances du marché face aux biens collectifs, au bien environnement est donc ici crucial.

B - Pour à la fois assurer une croissance économique, malgré tout jugée indispensable par l'ensemble des pays, et éviter la « tragédie » des biens communs, les économistes de la soutenabilité forte appellent à une meilleure protection de l'environnement.

1- Sans faire ici un plaidoyer, montrer que la croissance économique est nécessaire aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Elle permet la réduction des différentes inégalités entre les pays et au sein des pays... d'assurer la pérennité de niveaux de vie, de bien-être... d'éviter les sentiments de « frustration relative », de réels dangers pour les équilibres mondiaux.

2 - La solution préconisée dans le cadre de la soutenabilité forte est la mise en place d'une protection de l'environnement. Prendre en compte les générations futures et leurs besoins en ressources conduit à utiliser un taux d'actualisation prenant en compte la préférence pour le présent. Plus ce taux est élevé, moins les générations futures sont prises en considération. On peut ici se référer aux deux principaux modèles, le rapport Nordhaus et le rapport Stern (2006), quant aux répercussions futures de nos modes de consommation et de production. Les conclusions des deux rapports diffèrent puisque le rapport Stern préconise un effort à hauteur d'environ 1,5 % du PIB pour préserver le capital naturel des générations futures alors que le rapport Nordhaus estime que celles-ci seront à même de gérer leurs préoccupations environnementales.

Pour conclure sur ce point, un taux d'actualisation faible permet de mieux prendre en compte les besoins en capital naturel des générations futures (équité intergénérationnelle est moins « malmenée »).

C - Mais la ou les solutions préconisées risquent de se révéler insuffisantes pour certains économistes qui préconisent une véritable révolution culturelle dans notre manière de penser la croissance économique

1- Changer radicalement nos modes de croissance et de production est la seule possibilité de préserver l'ensemble des ressources (ce qui renvoie aux analyses pessimistes de la croissance de la fin du XIXème siècle, réactualisées par les tenants de la croissance zéro à partir du rapport Meadows).

2 - C'est ce que préconisent deux courants : celui de la décroissance dont S. Latouche est un des principaux représentants en France et celui du courant de la « deep ecology ». Les différentes propositions avancées sont une croissance nulle de la population, une décroissance dans certains secteurs « non vitaux », gros consommateurs de ressources comme l'industrie (niveaux élevés de pollution) et la pêche (fortes pertes en biodiversité) et le retour à une agriculture non intensive et plus respectueuse de l'environnement. Donc la croissance économique, dans ses modalités actuelles, est incompatible avec un développement durable et suppose des aménagements nécessaires pour que les générations présentes et futures puissent bénéficier « également » des ressources naturelles.

III - Au-delà des hypothèses retenues en termes de niveaux de soutenabilité, il est toutefois indispensable de concevoir et de penser une complémentarité entre croissance économique et développement durable

A - Pour des facteurs relevant des équilibres mondiaux et de la lutte contre les inégalités, l'association croissance économique /développement durable est incontournable

1 - Assurer une croissance économique et un développement durable relève de notre responsabilité historique vis-à-vis des pays émergents et des pays sur la voie du développement. Le seul moyen pour eux est d'avoir des sentiers de croissance, comme nous les avons eus au XIXème siècle sans que la question des pollutions et de la préservation du capital naturel ne nous soit « infligée ».

2 - La croissance économique reste la condition sine qua non pour lutter contre les inégalités mondiales et celles qui sont internes aux pays (cf les valeurs d'égalité, équité et d'équilibre planétaire mondial).

B - Cette complémentarité peut s'appuyer sur l'aménagement de nouveaux ressorts de croissance qui permettent de la rendre compatible avec le développement durable

1 - Grâce à l'innovation : utiliser le raisonnement de Kuznets qui montre, avec sa courbe environnementale, qu'il est possible de financer des innovations respectueuses des ressources (cf les OGM qui pourraient rendre compatibles la préservation des sols avec le productivisme agricole). Economie verte.

2 - Grâce à de nouveaux facteurs de production tels qu'ils sont retenus dans les modèles de croissance endogène : santé, éducation et formation qui participent de l'élévation des compétences collectives et donc des possibilités de nouvelles formes de croissance (cf modèles de Romer et alii).

3 - Grâce aux politiques publiques nationales et internationales qui, en sanctionnant les processus de production destructeurs des ressources, peuvent impulser la recherche et la mise en œuvre de nouveaux procédés (dans la lignée du protocole de Kyoto, du Grenelle de l'environnement...)

C - ... et sur de nouveaux outils qui, par une plus juste appréciation des dégâts dus à des modalités traditionnelles de croissance traditionnelle, permettraient d'y remédier

1 - Elaborer un nouveau système de comptabilité pour pouvoir mesurer précisément le stock de capitaux dont nous disposons : donc s'appuyer pour mettre en œuvre un processus de croissance sur une véritable comptabilité patrimoniale. L'idée est de mesurer les niveaux de chacun des capitaux nécessaires à la croissance ce qui permet de quantifier l'évolution de chaque type de capital en faisant le solde de flux positifs et négatifs, dû à cette croissance. Si ce solde est positif alors le développement est durable. Evoquer les difficultés pour attribuer une valeur intrinsèque au bien environnement.

2 - utiliser au mieux les nouveaux indicateurs que les économistes construisent depuis une vingtaine d'années pour prendre en compte les aspects qualitatifs qui, eux-mêmes, participent de la soutenabilité du développement (PIB ajusté, les différents IDH, l'épargne nette ajustée...

Conclusion

Croissance économique et développement soutenable ont pu et semblent peu conciliables au regard de l'ensemble des pollutions anciennes et nouvelles qui diminuent d'autant les utilités de tous et de chacun et le bien-être social. Mais se passer de la croissance, même en « l'aménageant en décroissance », est peu responsable au regard au nécessaire développement économique de l'ensemble de la planète. D'où l'ensemble des efforts faits (au niveau des théories économiques, des indicateurs construits et à construire, des politiques publiques tirant le signal d'alarme à côté des associations et mouvements écologiques...) pour inventer de nouvelles formes de croissance, productrices de richesses tout en épargnant une partie de notre capital environnement, hérité des générations précédentes et que nous devons, à notre tour, léguer aux générations futures.

Références bibliographiques

- Annales d'Economie et Statistiques (2012), *Economie, environnement et destins des générations futures*.
- Abdelmalki L., Mundler P. (2010), *Economie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck.
- Aglietta M., Brand T. (2013), *Un New Deal pour l'Europe*, Odile Jacob.
- Barbier E., Chebli-Saadi M. (2012), *Un New Deal écologique mondial : Repenser la reprise économique*, De Boeck.
- Barde J. (1992), *Economie et politique de l'environnement*, PUF.
- Beaumais O., Chiroleu-Assouline M.P. (2001), *Economie de l'environnement*, Bréal, coll. « Amphi Economie ».
- Boissieu De C. (2006), *Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050*, La documentation Française.
- CAE (2004), *Politiques environnementales et compétitivité*, D. Bureau et M. Mougeot, rapport n°54, La Documentation française.
- Cardebat J.M, Sionneau B. (2012), *Les indicateurs du développement durable*, Ecoflash, Octobre.
- CGP (1993), *L'économie face à l'écologie*, Rapport de l'atelier Environnement, économie, croissance de la commission « Environnement, qualité de vie, croissance » du XIème Plan, La Découverte/La Documentation française.
- Chevalier J.M., (2013), *La croissance verte : une solution d'avenir ?*, PUF.
- CMED (Commission Mondiale sur l'Environnement et le développement) (1989), Sous la dir. de G.H. Brundtland, *Notre Avenir à tous*, Montréal : Editions du Fleuveon.
- Coase R.H. (1960), « The problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, n°3.

- Daly H. (2008), *Ecological Economics and Sustainable Development: Selected Essays*, Edward Elgar Publishing.
- Deléage J.P. et alii (2013), *Croissance, emploi et développement durable*, Repères La Découverte.
- Desaigues B., Point P. (1993), *Economie du patrimoine naturel : la valorisation des bénéfiques de la protection de l'environnement*, Economica.
- Faucheux S., Noël J.F (1995), *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand Colin.
- Fitoussi J.P., Laurent Eloi (2008), *La nouvelle écologie politique*, République des Idées.
- Georgescu-Roegen N. (1995), *La décroissance : entropie-écologie-économie*, Editions Sang de la terre.
- Godard O. (1995), *Théorie et pratique de la mise en œuvre du principe du pollueur payeur : aspects économiques, sociologiques, institutionnels et politiques*, Rapport au ministère de l'Environnement.
- Jurgensen P. (2009), *L'économie verte*, Odile Jacob.
- Laurent E., Le Cacheux J., (2012), *Economie de l'environnement et économie écologique*, Colin.
- Laurent E., Crifo P., Glachant M., Hallegatte S., Gilbert R., (2012), *L'économie verte contre la crise : 30 propositions pour une France plus soutenable*, PUF.
- Meadows D.H., Meadow D. L., Randers J., Behrens W. (1972), *Halte à la croissance: rapport sur les limites de la croissance*, Fayard.
- Meadows D., Meadows D., Randers J., Jancovici J.M., Lhoste B., (2012), *Les limites à la croissance : Dans un monde fini- Le rapport Meadows, 30 ans après*, Rue de l'échiquier.
- Montel-Dumont O., (2010) *L'environnement : un bien public mondial*, La Documentation française.
- Olstrom E., *Gouvernance des biens communs*, De Boeck.
- Passet R. (1996), *L'économie et le vivant*, Economica, Paris.
- Pertuis De C. (2009), *Et pour quelques degrés en plus...Nos choix économiques face au risque climatique*, Pearson.
- Pigou A.C (1962), *The Economics of Welfare*, London, Mac-Milan, 4^{ème} édition.
- PNUD, (2009), *Rapport mondial sur le développement humain*.
- Rotillon G. (2010), *L'économie des ressources naturelles*, Repères La Découverte.
- Stern N. (2006), *Stern Review on the Economics of Climate Change*, H.M Treasury, London.
- Stern N., Guesnerie R., Zucman G., (2012), *Deux économistes face aux enjeux climatiques*, Le Pommier.
- Stiglitz J.E., Walsh C.E. (2004), *Principes d'économie moderne*, 2^{ème} édition, De Boeck.
- Vivien F.D. (2005), *Le développement soutenable*, Repères La Découverte.
- Yunus M., Nowak M., (2012), *Pour une économie plus humaine : Construire le social-business*, LGF.

Corrigé 2

Par Maya Bacache

Le sujet posé est très classique et relève d'une question de cours. La difficulté du sujet vient du terme de soutenabilité et de sa compréhension. La problématique doit donc être centrée sur ce terme et ses enjeux.

La croissance se définit par un indicateur : le PIB par tête. Le développement est une notion plus large qui inclut la croissance mais qui intègre d'autres indicateurs : santé, éducation, inégalités, résumé par exemple par l'IDH. La notion de développement soutenable est elle beaucoup plus large, plus floue. Le terme usuel en français est durable (« sustainable » en anglais) donc on considère que « durable » et « soutenable » sont synonymes. Néanmoins on attend des copies qu'elles discutent la notion et les indicateurs de mesure du développement soutenable. On donne un bonus à des candidats qui travaillent la notion: il y a un volet « indicateur » qui est majeur dans le sujet. Du coup l'introduction encore plus que d'habitude est fondamentale pour délimiter le sujet et poser une problématique précise qui sorte du sujet du cours.

Le terme de développement durable remonte au rapport Brundtland 1987: « le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Brundtland G. H., 1987, *Our Common Future Report of the World Commission on Environment*, pp. 318).

La problématique de la soutenabilité est celle de l'intégration des générations futures dans les conditions d'optimalité de l'échange d'une génération donnée. Quel niveau de croissance et de développement permette aux générations futures d'avoir le « même » niveau de croissance et développement ? Un développement « meilleure » ? Quel en serait la mesure ? Comment actualiser le bien-être des générations futures sans connaître l'ensemble des besoins, préférences, innovations, conditions techniques de ces générations futures ?

Cette notion de soutenabilité ne va donc pas de soi et pose de nombreux problèmes à la fois de définition, de mesure mais également d'équité intergénérationnelle, de prévisibilité, d'irréversibilité, etc.

Se référer au rapport de l'OFCE sous la direction de Eloi Laurent, 2012, *Economie du développement soutenable* et sur la notion de la soutenabilité » Laurent E., Le Cacheux J., (2012), *Economie de l'environnement et économie écologique*, Colin).

Pezzey (1992, *Sustainable Development Concepts: An Economic Analysis, Environment*) recense plus de 60 définitions de la notion de développement durable, et mais isole 6 critères de durabilité : le bien-être ou la consommation sont non décroissants au cours du temps, les ressources sont gérées de manière à maintenir les opportunités de production dans l'avenir (définition du rapport Brundtland), le stock de capital naturel est non décroissant (pas de substituabilité possible entre capital naturel et capital), les ressources sont gérées de manière à maintenir le rendement soutenable de services qu'elle procurent, les conditions de stabilité de l'écosystème sont respectées, les acteurs impliqués sont d'accord. D'autres auteurs définissent autrement cette notion.

Néanmoins, le sujet n'interroge pas directement la notion de soutenabilité, on n'attend donc pas une partie entière sur sa définition et sa mesure (Stiglitz J. E., A. Sen, et J.P. Fitoussi, 2009, Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social ; Rapport et CAE, 2011, Evaluer la performance, le bien-être et la soutenabilité). Le sujet porte d'avantage sur la relation entre la croissance et le développement soutenable. Donc on ne privilégiera pas de partie dédiée à la notion de soutenabilité. Le plan qu'on propose s'articule autour de la définition de la soutenabilité qu'on retient.

Le plan impossible est : I - Croissance ; II - Développement soutenable ;

Un plan imparfait serait : I - Croissance et développement soutenable sont incompatibles ; II - Croissance et développement soutenable sont compatibles.

Un plan alternatif à celui qui est proposé est de regrouper le I et le II dans une même partie pour prolonger vers un III en intégrant une analyse plus critique de la notion de développement durable.

I. Les limites internes de la soutenabilité : la croissance (comme élément de développement) est-elle soutenable ?

La croissance est elle non - soutenable pour des raisons « internes » ? La croissance, au sens d'augmentation continue du PIB par tête, est-elle durable ? Y-a-t-il une fin à la croissance économique ? Si oui quelles sont les causes de cette fin de la croissance : les rendements décroissants ? La démographie ? Si non quelles sont les pistes de relance de la croissance ? progrès technique ? démographie ?

Ici la notion de soutenabilité rejoint celle de croissance stationnaire, on attend donc les éléments économiques sur la stationnarité et la finitude de la croissance et sur la distinction entre les flux (taux de croissance) et les stocks (niveau de PIB par tête).

1. La croissance se heurte aux rendements décroissants

Arguments liés à la fonction de production : Ricardo/Malthus (Essai sur la population (1798))/modèle Solow (Solow R. M., 1956, « A Contribution to the Theory of Economic-Growth », Quarterly Journal of Economics 70 (1), 65-94).

Arguments liés à la demande : Keynes la consommation, besoins limités.

Ces deux types d'arguments mettent une fin à la croissance qui est donc elle-même non soutenable.

2. Le progrès technique permet de repousser les limites de la croissance

John Stuart Mill/Progrès technique/révolution industrielle/30 glorieuses.

II. Les limites externes de la soutenabilité

La croissance est-elle non soutenable pour des raisons « externes » ? La croissance d'aujourd'hui génère-t-elle des éléments destructeurs de la croissance future ? par exemple l'épuisement des ressources naturelles menace-t-il la croissance de demain ? La pollution et les externalités négatives détruisent-elles les conditions de la croissance des générations futures ? Si oui quels sont les moyens de prévenir cette destruction : Quelle est la gestion optimale des ressources naturelles et des externalités, quel est le rôle de l'Etat face à ces défaillances de marché ?

1. Constat : la croissance génère ses propres limites

Boulding 1966 « the economics of the coming spaceship earth » : si l'économie veut être soutenable il faut apprendre à gérer les ressources naturelles. L'auteur considère que la conception américaine de l'environnement ressemble à celle du cowboy : les ressources sont infinies, l'espace ouvert et suffisamment grand pour recevoir les déchets.

En revanche dans une économie fermée (spaceship) les ressources ne peuvent pas être créées et les déchets s'accumulent. Donc le PIB n'est pas le bon indicateur de mesure pour la santé de ce vaisseau, il faut observer le stock de déchets et le stock de ressources.

Loi de l'entropie ; Références : Forrester, *World dynamics* 1971 ; Rapport Meadows du club de Rome 1972, *Halte à la croissance* ; Georgescu Rogen : *The entropy law and economic process*.

2. *Croissance et ressources naturelles*

Distinction ressources épuisables/renouvelables.

Notion d'autosuffisance, on consomme trop, spirale épuisement cumulatif.

Sur les ressources épuisables : Jevons (1865) et l'exemple du charbon (en fait le charbon a toujours été exploité) expliqué par l'« effet rebond » ou paradoxe de Jevons.

Aux Etats-Unis, insister sur Théodore Roosevelt et le rôle de l'Etat dans la préservation des espaces naturels.

Articles théoriques : Article de Gray (1914) sur l'exploitation optimale des ressources puis Hotelling 1931, et Hartwick J. M., 1977, « Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources », *The American Economic Review*, 67(5), pp. 972–974).

Articles empiriques : Jorgensen et Grilliches 1967 montrent que les ressources se raréfient, le débat empirique est vif mais plus récemment rapport OFCE (2012).

Sur les ressources renouvelables Modèle de gestion de Scott 1855 (Scott A., 1955, « The Fishery: The Objectives of Sole Ownership », *Journal of Political Economy*, 63(2): 116-24.), Gordon 1954, (Gordon H. S., 1954, « The Economic Theory of a Common-Property Resource: The Fishery », *Journal of Political Economy*, 62(2): 124-42), principalement modèle de pêche.

3. *Croissance et externalités*

La croissance génère des effets externes (pollution) incompatibles avec le développement. Définitions des effets externes, explication du mécanisme, et des solutions à ces défaillances : marché des droits à polluer ou réglementation

Voir les rapports de la Commission européenne (2009a), *L'Union européenne à la tête de l'action mondiale à l'horizon 2020 et au-delà : L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique*, Office des publications officielles des Communautés européennes, et Commission européenne (2009b), *Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) : L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique*.

Difficulté des biens publics essentiels à la croissance future.

Difficulté de gestion des biens communs (Hardin G, 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162(3859): 1243-48) Ostrom E., *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.

III. Les arbitrages entre les éléments du développement soutenable

Le développement lui-même est-il soutenable ? Elargir le critère du PIB par tête à d'autres éléments : scolarité, santé, inégalités. L'enrichissement est-il compatible ou destructeur d'autres valeurs ? Multidimensionalité de la notion de développement/irréversibilité/équité intergénérationnelle et incertitude (Baumol 1972).

1. *Le développement autoentretenu : santé et éducation comme facteur de croissance (endogène)*

Van Merrewijk et al. 1993 la croissance permet d'entreprendre des activités de dépollution, mais problème de l'irréversibilité.

Modèle de capital humain ou de croissance endogène en général Romer P.M., 1986, « Increasing returns and long-run growth », *The Journal of Political Economy*, 94(5), pp. 1002-1037.

2. *Green Growth*

Jurgensen P. (2009), *L'économie verte*, Odile Jacob.

La croissance augmente la demande du bien environnement, les aménités, la croissance préserve l'environnement, courbe de Kuznets environnementale .

Y a-t-il une valeur intrinsèque à l'environnement ? La valeur de la nature est-elle au contraire purement instrumentale : deep ecology ?

Opposition entre les tenants d'une soutenabilité forte (Daly, 91, Daly et Cobb 1989 Daly H. et J. Cobb, 1989, *For the Common Good*, Boston: Beacon Press.) ou faible (Dasgupta et Heal 1974, (Dasgupta, P., et G. Heal, 1979, *Economic Theory and Exhaustible Resources*, Cambridge, MA: Cambridge University Press. Daly H. (2008), *Ecological Economics and Sustainable Development: Selected Essays*, Edward Elgar Publishing) Solow 74 (Solow R. M., 1974, « Intergenerational Equity and Exhaustible Resources », *The Review of Economic Studies*, 41(Symposium on the Economics of Exhaustible Resources), pp. 29-45.) faut-il préserver le capital nature dans son ensemble ou en partie. ?

G. Chichilnisky, (*An axiomatic approach to sustainable development, Social choice and welfare*, 1996)

Débat sur le taux d'actualisation à utiliser pour décider de l'équité intergénérationnelle et les préférences des générations futures.

3. *Croissance et inégalités*

Elargissement de la notion de développement soutenable aux questions d'inégalités, de responsabilité d'entreprise, de dérégulations financières.

2.4 - Exemple de « bonne » copie

D'après le rapport Stern remis en 2006 au gouvernement britannique, l'inaction mondiale au niveau du changement climatique coûterait environ l'équivalent de cinq à vingt pourcents du produit national brut d'ici deux cents ans. À l'inverse, une action globale et bien répartie au niveau mondial aujourd'hui ne nécessiterait qu'environ un pourcent de ce produit national brut. Ce rapport, même s'il a beaucoup été décrié par certains économistes Nord-américains comme W. Nordhaus à propos notamment du choix du taux d'actualisation, montre néanmoins que le maintien d'une certaine qualité de vie pour les générations futures suppose un sacrifice en matière de croissance pour les générations présentes. Le rapport Stern pose donc la question du lien entre croissance et développement soutenable, puisqu'ici apparemment l'une ne semble pas mécaniquement conduire à l'autre.

La croissance correspond à l'augmentation continue de la quantité de biens et de services disponibles dans une économie donnée, et ce sur une certaine période. Par exemple, la France a connu une croissance moyenne de son PIB par habitant de 1.7% par an entre 1995 et 2006 d'après l'INSEE. Le terme de croissance renvoie donc plutôt à une réalité quantitative mesurée à partir d'un agrégat.

La question de l'origine de la croissance a donné lieu à de multiples développements. Ainsi, Solow l'expliquait par le progrès technique dans son article « A Contribution to the Theory of Economic Growth », paru en 1956 dans The American Economic Review. Néanmoins, il ne s'intéressait alors pas aux sources de ce progrès technique, supposé exogène, contrairement aux modèles ultérieurs de croissance, où celle-ci est alors dite endogène. Dans tous les cas, la source essentielle de croissance semble être le progrès technique.

Si la croissance relève donc du domaine du « bien avoir », le développement correspond, lui, à une idée de bien-être. Le terme renvoie ainsi à des réalités multiples : le niveau de santé, d'éducation, la qualité environnementale, les institutions comme la justice notamment. L'adjectif de « soutenable » oriente plutôt ce développement vers l'idée de qualité de vie, en particulier et surtout environnementale. Un développement soutenable peut donc être défini comme l'amélioration, ou a minima le maintien, d'une certaine qualité de vie dans le temps, ce qui renvoie à un horizon temporel long. Le développement durable a en effet été décrit dans le rapport Brundtland de 1987 comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». Il présente une triple dimension environnementale, économique et sociale.

Afin de définir un niveau de croissance optimal, les économistes cherchent en général à maximiser sous contraintes une fonction d'utilité intertemporelle renvoyant à un ménage supposé représentatif. Or, cette opération de maximisation, censée correspondre à l'action d'agents rationnels, n'a de solution mathématique qu'à la condition que soit utilisé un certain taux d'actualisation. Ainsi, il est nécessaire d'accorder plus de poids aux générations actuelles qu'aux générations futures, faute de quoi aucune solution en termes de trajectoire optimale ne se dégage.

Il apparaît donc d'ores et déjà que, d'un point de vue macroéconomique, croissance et développement soutenable ne semblent pas aller de pair : peut-on espérer une amélioration durable de la qualité de vie par la croissance si dès l'origine les générations futures ne valent pas le même poids que ceux qui orientent cette croissance ? Les dés semblent pipés, on voit mal comment la poursuite de la croissance dans ces conditions pourrait bénéficier à toutes les générations présentes et à venir, et donc s'accompagner d'un développement réellement soutenable.

D'un côté, il semble donc que croissance et développement durable soient sinon incompatibles, du moins difficilement conciliables, ne serait-ce que du fait des principales contraintes environnementales qui pèsent sur la croissance : le caractère fini des ressources naturelles et le rejet de déchets et de diverses pollutions qui pourraient à long terme la fragiliser.

D'un autre côté, les macroéconomistes de la croissance semblent plutôt optimistes sur ce point et ne mentionnent que rarement ces contraintes environnementales. Confiants dans le progrès technique, ils semblent supposer que la croissance conduit presque naturellement à un développement soutenable, ce qui paraît paradoxal.

Comment concilier ces deux approches ? En d'autres termes, peut-on réellement connaître un développement soutenable, et à quel prix ?

Nous montrerons ainsi que l'augmentation continue de la production pose certains problèmes en termes de qualité de vie : le développement soutenable semble donc nécessiter beaucoup d'efforts, voire relever d'un horizon inaccessible (I).

Il s'agira ensuite de comprendre au contraire pourquoi la plupart des modèles de macroéconomie traitant de la croissance ne prennent pas explicitement en compte les contraintes environnementales : ici, la croissance semble, sous certaines conditions, favoriser naturellement un développement soutenable (II).

Enfin, nous discuterons de certaines recommandations politiques afin de voir concrètement comment il est possible de connaître le plus efficacement possible une amélioration de la qualité de vie entre les générations (III).

La prise en compte des contraintes environnementales conduit à relativiser le caractère durable de la croissance : celle-ci ne semble pas possible à long terme, et sa poursuite dans ces conditions serait alors incompatible avec un développement soutenable.

La croissance ne semble pas soutenable à long terme tout d'abord car elle est fondée en grande partie sur l'utilisation de ressources naturelles épuisables. Comment penser un développement favorable aux générations futures si celles-ci sont privées des matières premières essentielles ?

*Dans leur article « Croissance et environnement : la pensée et les faits », paru en 2012 dans *Reflets et perspectives de la vie économique*, B. Hamaide et alii. s'interrogent*

sur la possibilité d'une croissance durable. Ils rappellent ainsi que l'inquiétude des économistes au sujet du caractère fini des ressources naturelles a commencé avec les classiques. Malthus (1798) se demandait ainsi si la croissance des ressources agricoles suffirait pour compenser celle de la population, tandis que Ricardo (1817) se concentrait sur la question de la décroissance du rendement des terres agricoles qui conduisait à cultiver des terres de moins en moins fertiles. Jevons dans *The Coal Question*, paru en 1865, s'inquiétait plutôt du problème du charbon. En effet, ce combustible représentait à l'époque la principale source d'énergie, et semblait donc nécessaire au maintien de la croissance. Jevons sous-estimait le niveau du stock restant et n'envisageait pas la possibilité de substituts, ce qui le conduisait à penser que les pays industrialisés se dirigeaient vers un état stationnaire où la croissance sera nulle.

Même si cet ouvrage a été réédité plusieurs fois jusqu'en 1905, B. Hamaide et alii. expliquent que la seconde industrialisation de la fin du XIX^e siècle, remplaçant le charbon par le pétrole ou l'électricité, a contribué à faire passer au second plan cette question du caractère fini des ressources environnementales. Dans ce contexte, on pense le développement comme soutenable au sens du rapport Brundtland, rien ne semble en effet empêcher la satisfaction des besoins des générations futures puisque pétrole et électricité semblent disponibles en quantité illimitées.

Cet état de grâce est néanmoins remis en question dans les années soixante-dix avec la publication du rapport Meadows, *The Limits to Growth*, en 1972, ainsi qu'avec les crises pétrolières de 1973 et 1979 qui rendent la ressource beaucoup plus chère. Ces années marquent donc la prise de conscience de la rareté des ressources naturelles selon B. Hamaide et alii. En effet, accélérer la croissance, et donc la production de biens et de services aujourd'hui, nécessite plus de ressources, et en particulier de ressources épuisables comme le pétrole. Ainsi, cela semble conduire à renoncer à de la croissance demain : la croissance et le développement soutenable ne semblent pas aller ensemble, puisque croître aujourd'hui ne permet pas de répondre aux besoins de demain.

Du fait de l'existence de ressources naturelles épuisables nécessaires à la croissance, celle-ci ne semble donc pas s'accorder avec un développement soutenable. On peut également noter ici qu'un problème se pose du fait des ressources renouvelables, qui peuvent être surexploitées et donc se trouver elles-mêmes en voie de disparition. Ainsi, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) estime aujourd'hui que 80 % des stocks de poissons sont surexploités au niveau mondial, ce qui va également à l'encontre d'un développement soutenable.

Ainsi, la croissance pour les générations présentes semble s'accompagner d'un coût important en termes de développement pour les générations futures. Il s'agit ici notamment de la vision des tenants de la soutenabilité forte, dont l'un des précurseurs est H. Daly avec *Steady-State Economics* (1977). Comme l'indique ce titre, les partisans de cette approche estiment que le mode de vie actuel ne peut que conduire, si rien ne change, à un état stationnaire. Ainsi, un développement soutenable suppose de renoncer à la croissance, notamment en modifiant radicalement nos modes de vie. Ici, croissance et développement soutenable semblent incompatibles.

La croissance ne semble pas soutenable à long terme pour une seconde raison principale, également soulignée par les partisans de la soutenabilité forte : celui des rejets qu'elle génère. En effet, produire des biens et des services suppose des déchets et de la pollution par exemple. Or, cela suppose de détériorer l'environnement naturel où cette pollution a lieu. Rien ne dit alors que la satisfaction des besoins des générations futures sera possible, notamment en termes de santé. Ainsi, par ce deuxième problème, la croissance actuelle ne semble pas favoriser un développement soutenable.

Le problème des rejets n'a pas non plus suscité d'inquiétude de la part des économistes et de la communauté civile en général jusqu'à une période assez récente du fait de leur caractère gratuit. En effet, le processus de production suppose certes de rejeter un certain nombre d'émissions de gaz à effet de serre par exemple, mais ces émissions n'entrent pas dans les calculs économiques des agents puisqu'aucun prix ne leur a été attribué. Le coût privé des entreprises en termes de facteurs de production ne correspond donc pas au coût social que cette production fait peser à la société, ce qui correspond au mécanisme général des externalités. Or, cette externalité fait peser en l'état une menace sur le développement soutenable.

*La croissance pourrait néanmoins s'accompagner en théorie d'un développement soutenable si les émissions de polluants diminuaient à mesure que le PIB, lui, augmentait. Il s'agit ici de l'idée de découplage absolu. D'après T. Jackson, qui a publié en 2009 *Prosperity Without Growth*, nous sommes loin de cette situation puisqu'il y aurait plutôt couplage au niveau mondial.*

Le problème des rejets est donc un second obstacle pour allier croissance et développement soutenable. Ici aussi, il semble finalement qu'il faille effectuer un choix entre ces deux termes : seule la croissance zéro serait alors compatible avec la satisfaction des besoins des générations futures.

Favoriser la croissance aujourd'hui, et donc en particulier satisfaire aux besoins des générations présentes, semble donc incompatible avec la satisfaction des besoins des générations futures. L'idée même d'un développement soutenable ne semble donc pas avoir lieu d'être, du fait d'une part du caractère fini des ressources naturelles et de l'autre du problème des rejets liés à la production. La croissance semble empêcher tout développement soutenable, comme l'estiment les partisans de la soutenabilité forte, pour qui il faut dès à présent changer nos modes de vie. Pour eux, un développement soutenable suppose ainsi de cesser de penser en termes de croissance.

*Dans son livre *Faut-il croire au développement durable ?* paru en 2008, G. Rotillon explique ainsi que le mode de vie actuel des pays développés n'est de toute façon pas durable, et qu'il importe d'en changer. Pourtant, la majorité des hommes politiques et surtout des économistes ne semble pas vouloir renoncer à un objectif de croissance. Cela signifie-t-il que ceux-ci acceptent en toute conscience de sacrifier le bien-être des générations futures ?*

Contrairement à la vision des partisans de la soutenabilité forte, les modèles de croissance néoclassiques ne semblent pas réellement considérer l'environnement comme une contrainte. Cette absence de prise en compte des ressources naturelles ou des rejets conduit ainsi à penser que la croissance contribue mécaniquement à un développement soutenable.

*Après la publication du rapport Meadows en 1972, les macroéconomistes ont dû se pencher sur la question du caractère fini des ressources naturelles afin d'étudier en quoi cette nouvelle contrainte perturbait les trajectoires optimales de croissance. Ainsi, un numéro de la *Review of Economic Studies* de 1974 est entièrement consacré à ce sujet, afin que des économistes néoclassiques puissent répondre aux prévisions alarmistes du Club de Rome.*

*Le modèle principal de ce numéro est celui de Heal et Dasgupta, présenté dans leur article « *The Optimal Depletion of Exhaustible Resources* ». Ils prennent en compte une fonction d'utilité dépendant de la consommation, qui est permise grâce à une production issue d'une ressource naturelle épuisable. Il s'agit alors de rechercher les conditions sur cette fonction pour que le niveau de consommation soit positif dans le temps, de telle manière à ce que le niveau d'utilité soit constant. D'après Dasgupta et Heal, ce résultat est obtenu si la productivité marginale de la ressource naturelle n'est pas bornée lorsque le niveau du stock tend vers zéro. Ainsi, il est nécessaire de toujours pouvoir produire, et ce avec une quantité de plus en plus réduite de ressources. Concrètement, cela signifie que le taux de progrès technique doit être suffisamment important, comme le démontre J. Stiglitz dans cette même revue. De cette manière, il sera possible d'allier plus de capital physique à moins de capital naturel afin d'obtenir la même quantité de production in fine. Il faut donc en d'autres termes jouer sur l'élasticité de substitution entre la ressource naturelle épuisable et le capital physique, ce qui est possible par l'intermédiaire du progrès technique. Les résultats obtenus par ces économistes néoclassiques ont conduit à la formulation de la règle d'Hartwick en 1977 dans *The American Economic Review*. Celle-ci veut que l'intégralité de la rente issue de l'exploitation d'une ressource naturelle soit réinvestie dans du capital physique ou humain, afin que le stock de capital total reste constant. Grâce à cette règle et si l'élasticité de substitution mentionnée est suffisamment importante du fait du progrès technique, alors il sera possible de maintenir un niveau de production et de consommation positif dans le temps malgré l'épuisement progressif d'une ressource naturelle. Certes, cette approche fondée sur l'amélioration par le progrès technique de l'élasticité de substitution entre capital physique et ressource naturelle n'est valable qu'à moyen terme, puisque la ressource finit quand même concrètement par disparaître, mais cela peut laisser le temps de trouver un substitut à cette ressource naturelle épuisable.*

*D'après l'article de J-F. Fagnart et M. Germain, « *Les limites environnementales à la croissance* », publié en 2012 dans *Reflets et perspectives de la vie économique*, le problème des ressources naturelles pour la croissance a été impensé depuis ces réponses*

néoclassiques. En effet, il ne semble plus nécessaire de s'en soucier puisque le progrès technique permettrait à la fois plus de croissance et l'élaboration de technologies plus propres. Dans ce sens, la croissance semble bien conduire à un développement durable. Dans ces conditions, comme le notent J-F. Fagnart et M. Germain, les manuels de macroéconomie de la croissance n'évoquent que rarement ce problème des ressources naturelles, qui semble donc bien résolu. Cette confiance dans le progrès technique, qui permet d'améliorer la substituabilité entre capitaux, est caractéristique de l'approche de la soutenabilité faible. Celle-ci est plus soudée doctrinalement et rassemble en fait nombre d'économistes néoclassiques. Pour eux, il ne sert à rien de se poser des questions en termes de développement soutenable, puisque la croissance y conduit de toute façon : il convient donc plutôt de rechercher la croissance avant tout.

Si l'analyse néoclassique ne prend pas en compte la question des ressources naturelles épuisables, c'est donc du fait d'un postulat sur la nature du progrès technique. Mais qu'en est-il au sujet des rejets générés par la croissance ?

*Cette contrainte de type environnemental n'est encore une fois que peu présente dans les manuels de macroéconomie de la croissance. En effet, d'après certains économistes néoclassiques, l'existence d'une courbe de Kuznets environnementale permettrait d'atteindre un développement soutenable à partir d'un certain niveau de richesse. G. Grossman et A. Krueger ont présenté cette hypothèse dans leur article « Economic Growth and the Environnement », paru en 1995 dans *The Quarterly Journal of Economics*. En s'appuyant sur les données du Global Environnement Monitoring System depuis le milieu des années soixante-dix, les deux auteurs montrent économétriquement que le niveau de la qualité de l'air et de l'eau suivrait une courbe en cloche inversée en fonction du PIB par habitant d'un pays. Ainsi, après un pic atteint pour 5000 dollars par habitant pour l'air et pour 8000 dollars par habitant pour l'eau, la qualité des indicateurs utilisés augmenterait avec la richesse par tête. Plus de croissance contribuerait donc à un meilleur environnement, et donc permettrait un développement durable.*

*Si les auteurs n'évoquent que brièvement en conclusion de leur article les causes de cette amélioration de l'environnement, celles-ci sont plus développées dans l'article de M. Noury paru en 2007 dans *La Revue française d'économie*, « La croissance est-elle un moyen de lutter contre la pollution ? ». Pour elle, la forme de la courbe de Kuznets environnementale s'explique par des effets dus à la production. En effet, lorsque la croissance d'un pays augmente, la production augmente également ; c'est l'effet production qui contribue toujours à augmenter la pollution. Cet effet est néanmoins compensé au bout d'un certain temps par l'effet de composition, qui suppose que le secteur industriel cède peu à peu sa place à un secteur tertiaire moins polluant, et par un effet technique, qui correspond à l'arrivée de technologies plus propres. D'autres effets liés à la demande, comme un changement progressif des préférences des consommateurs en faveur de l'environnement ou aux institutions, comme des politiques défavorables à la pollution, peuvent également expliquer l'existence de cette courbe en cloche inversée.*

Cependant M. Noury précise que les travaux empiriques qui, à la suite de G. Grossman et A. Krueger, se sont penchés sur cette courbe, ont été parfois plus nuancés. Par exemple, W. Harbaugh et alii., dans un NBER Working Paper de 2000 intitulé « Re-examining the Empirical Evidence for an Environmental Kuznets Curve », reprennent les données de G. Grossman et A. Krueger en y ajoutant de nouvelles et trouvent finalement une courbe en N. Ce résultat dément l'hypothèse selon laquelle plus de croissance conduit inéluctablement à réduire les rejets associés (ce qui correspond, en fait, à l'hypothèse d'un découplage étudié précédemment).

Il semblerait, en fait, selon M. Noury, que ce découplage ne se produise que dans le cas où les polluants sont bien connus et facilement maîtrisables, comme dans le cas du dioxyde de soufre. En revanche, les déchets ou les gaz à effet de serre ne semblent pas concernés. Mais même si l'hypothèse de la courbe de Kuznets environnementale n'est pas vérifiée empiriquement, elle peut néanmoins contribuer à expliquer le silence des macroéconomistes de la croissance au sujet des rejets générés par celle-ci.

Ainsi, pour les macroéconomistes néoclassiques, la croissance conduit mécaniquement à un développement soutenable. Le problème des ressources naturelles épuisables est surmonté par le progrès technique, celui des rejets par le phénomène de découplage qui intervient à partir d'un certain niveau de revenu par tête. Même si ces deux explications peuvent être mises en cause, elles contribuent au silence relatif des économistes au sujet des contraintes environnementales pesant sur la croissance et menaçant la perspective d'un développement soutenable.

Nous avons donc pour l'instant mis au jour deux approches théoriques différentes concernant le développement soutenable. Pour l'une, celui-ci n'est possible qu'au prix d'un sacrifice en termes de croissance, voire d'une croissance nulle. Pour l'autre au contraire, la recherche de la croissance conduit mécaniquement à un développement soutenable. Dans ces conditions, quelles propositions politiques peut-on effectuer concrètement pour atteindre un développement durable sans pour autant trop remettre en question la croissance ?

D'après l'approche de la soutenabilité forte, un développement soutenable est possible au prix d'un changement radical de nos modes de vie. D'après celle de la soutenabilité faible, au contraire, l'effort à payer pour atteindre un développement soutenable serait marginal. Afin de voir ce qu'il en est concrètement, il importe donc de dépasser cette opposition théorique et de s'intéresser à des propositions de politiques environnementales.

Un des moyens les plus simples de concilier croissance aujourd'hui et qualité de l'environnement demain semble être à première vue de rechercher ce qu'on appelle la « croissance verte ». Il s'agit ainsi d'investir dans les secteurs des technologies propres, comme les nouvelles énergies, ou de créer des emplois pour permettre l'isolation des bâtiments anciens par exemple. Néanmoins, cette idée de « croissance verte » est

beaucoup critiquée, notamment par G. Rotillon dans *Faut-il croire au développement durable ?*, paru en 2008. Pour lui, cette solution n'est pas la bonne, puisqu'elle suppose un positionnement concurrentiel des différents pays afin de bénéficier d'avantages comparatifs en matière de commerce. Par une course à l'innovation ou plutôt à la baisse des coûts en matière de protection de l'environnement, les entreprises des différents pays chercheraient donc en fait à gagner des parts de marché. Ici, la croissance n'est pas vraiment au service de l'environnement, et c'est plutôt l'environnement qui est un prétexte pour la recherche de croissance. Un économiste a toutes les raisons d'être méfiant devant ce concept de « croissance verte », qui prétend augmenter la production en prenant en compte une nouvelle contrainte, celle liée à l'environnement, ce qui ne semble mathématiquement pas possible.

Si on ne peut pas allier croissance aujourd'hui et qualité de l'environnement demain de manière vraiment sûre et efficace par le biais de la « croissance verte », comment le faire alors ? G. Rotillon propose notamment de travailler sur les préférences de la société par l'éducation, afin de résoudre le problème de la nécessité d'un niveau de consommation constant voire croissant dans le temps, condition du modèle de Dasgupta et Heal (1974). Néanmoins, un tel travail d'éducation nécessite du temps ; or le Rapport Stern (2006) sur le changement climatique précise bien qu'une action mondiale, pour être efficace, doit d'abord être rapide.

A court terme, il semble donc plus efficace de modifier les signaux reçus par les agents économiques en termes d'information ou de prix. En ce qui concerne les rejets dus à la production en particulier, la présence d'externalités conduit à ce que le premier théorème de l'économie du bien-être ne soit pas vérifié. Les forces du marché ne conduisent donc pas à un optimum au sens de Pareto, ce qui appelle à une intervention de l'Etat. En effet, sans cela, la quantité de rejets émise sera trop importante, ce qui compromettrait la qualité de vie des générations futures et donc la possibilité d'un développement soutenable. Une implication politique est donc souhaitable ici. D'après l'article de W. Baumol paru en 1972 dans *The American Economic Review* et intitulé « On taxation and the control of externalities », le rôle de l'économiste est ainsi de définir la manière d'atteindre le plus efficacement possible un objectif fixé par un choix politique. La société civile a donc des choix à effectuer afin de savoir où situer le curseur des efforts, et l'économiste doit se prononcer non sur les fins mais uniquement sur les moyens.

Une intervention politique est donc nécessaire en matière d'environnement, afin de choisir des objectifs. Un des principaux problèmes évoqué jusqu'ici concerne le caractère fini des ressources naturelles ; on voit mal quel objectif pourrait fixer la société civile et comment l'économiste pourrait contribuer à y parvenir à moindre coût. Néanmoins, il convient de mesurer correctement la rareté de ces ressources naturelles afin de favoriser les calculs des agents. En effet, comme l'explique G. Gaudet dans un article de *L'actualité économique* de 1984 intitulé « Théorie économique et prévision en économie des

ressources naturelles », le prix d'une ressource naturelle renseigne à la fois sur sa rareté et sur le coût de son extraction. À ce titre, il ne s'agit pas d'un bon indicateur de rareté puisque ce prix peut baisser alors même que le stock s'amointrit, du fait d'une évolution des techniques d'extraction. G. Gaudet revient ainsi sur l'étude publiée en 1963 par Barnett Morse, *Scarcity and Growth*. Les deux auteurs utilisaient en effet le prix de ressources naturelles sur plusieurs décennies aux États-Unis pour conclure que la rareté de ces ressources ne s'était pas accrue étant donné que leur prix n'avait pas augmenté, à l'exception du bois. Ces évolutions peuvent donc donner de mauvaises incitations aux agents et ne pas assez encourager la recherche afin de mettre au jour des substituts. Pour G. Gaudet, le vrai indicateur de rareté est donc plutôt la valeur de la ressource en stock, qui correspond à la différence entre le prix de la ressource sur le marché et son coût marginal d'extraction.

À ce niveau, les calculs des agents peuvent ne pas être optimaux et conduire à une surexploitation de la ressource. Concrètement, l'Etat pourrait éventuellement taxer ces ressources épuisables pour mieux faire prendre conscience de leur rareté, ou bien effectuer lui-même des programmes de recherche pour trouver des substituts. Par ce biais, la croissance pourra être plus compatible avec un développement soutenable.

Le deuxième obstacle principal à un développement soutenable concerne les rejets de la croissance. Ceux-ci n'ayant pas de prix, l'intervention de l'Etat la plus efficace afin de réduire leur niveau semble donc être de leur en attribuer un, selon le modèle Pigou dans *Economics of Welfare* de 1920. Afin d'internaliser les externalités, c'est-à-dire de faire se correspondre coût privé et coût social d'une production, il est ainsi courant de mettre en place une « taxe pigouviennne », correspondant à l'écart entre ces deux coûts. Dans le cas des gaz à effets de serre, cette solution est préconisée par K. Schubert dans *Pour une taxe carbone*, paru en 2009. Elle soutient ainsi l'adoption d'une taxe environnementale à taux élevé afin de modifier les comportements en terme de consommation de carbone. Cette politique serait néanmoins beaucoup plus efficace au niveau international, comme le souligne M. Heugues dans *Une nouvelle mise en perspective des problèmes environnementaux globaux dans le cas du changement climatique* (2009), puisque les politiques environnementales risquent d'être substituables entre pays, ce qui ne conduirait à aucune réduction au niveau global. Cette politique ne peut être jugée pour cette raison trop ambitieuse, et difficile à mettre en œuvre, mais elle permettrait de mieux prendre en compte la qualité de vie des générations futures dans nos comportements actuels, et serait donc plus favorable à un développement soutenable.

Notons que cette politique d'attribution de prix à des rejets auparavant considérés comme gratuits peut s'appliquer également dans le domaine des déchets, comme l'explique M. Glachant dans son article « La politique nationale de tarification du service des déchets ménagers en présence de politiques municipales hétérogènes », paru en 2005 dans *Economie et Prévision*. L'auteur y propose un ensemble de taxes destiné à inciter les ménages à générer moins de déchets tout en essayant de limiter les comportements consistant à se débarrasser de ses ordures dans la nature.

*En matière de ressources naturelles épuisables ou renouvelables (puisqu'il s'agit ici aussi de leur attribuer un prix juste reflétant leur rareté), tout comme de rejets issus de la croissance, une intervention publique semble possible afin d'orienter plus efficacement les comportements. Evidemment, les solutions présentées ici sont loin d'être exhaustives, et on pourrait aussi citer le marché des droits à polluer, les approches dites « command and control », ou la gestion de ressources naturelles par des communautés comme dans les cas présentés par E. Ostrom dans *Governing the Commons* (1990). Toutes ces approches ont pour but de conduire à une croissance plus responsable et plus attentive à la satisfaction des besoins des générations futures.*

Pour conclure cette partie, il serait cependant nécessaire d'évoquer rapidement la question de l'évaluation de ces solutions. En effet, celle-ci semble difficile car les économistes ont du mal à distinguer leur effet causal. Par exemple, dans le cas du bonus-malus, mis en place en 2007 à la suite du Grenelle de l'Environnement, une baisse de 15 % de la pollution automobile a effectivement été constatée en France de 2007 à 2011 d'après le Commissariat Général au Développement Durable. Néanmoins, une baisse d'ampleur similaire a été mesurée en Grande-Bretagne sur cette même période, ce en l'absence de politique environnementale. Ce constat pose encore une fois la question de l'ampleur des efforts à considérer en matière de développement soutenable, puisque ces mesures ont un coût, ne serait-ce que d'opportunité, en matière de croissance.

La prise en compte des contraintes environnementales dans les modèles macroéconomiques de croissance a été plutôt tardive, puisque des interrogations sur ces questions ont seulement commencé à émerger à partir du rapport Meadows de 1972. Pourtant, l'environnement semble constituer un puissant frein potentiel à la poursuite d'une augmentation de la production. En effet, d'une part les ressources naturelles nécessaires à cette production sont en grande partie limitées ; d'autre part, cette augmentation de la production a elle-même des conséquences néfastes sur la qualité de vie, notamment en termes de pollution.

Les modèles macroéconomiques de la croissance insistent en fait plutôt sur le rôle du progrès technique. En effet, celui-ci permet la croissance et favorise également une gestion plus adaptée des ressources environnementales. Non seulement serait-il possible de produire plus avec moins, mais en plus pourrait-on adopter des technologies plus propres afin de limiter les dommages environnementaux. Contrairement à la vision des tenants de la soutenabilité faible, pour qui un développement soutenable est possible uniquement à la condition d'une croissance nulle et d'une nouvelle organisation de nos modes de vie, pour les partisans de la soutenabilité forte la croissance, par le biais du progrès technique, favorise un développement soutenable.

De fait, de nombreuses actions politiques semblent possibles pour permettre une croissance plus favorable à une amélioration de la qualité de vie des générations futures.

Ainsi, si agir sur les préférences par le biais de l'éducation semble difficile à court terme, agir sur l'information ou les prix reçus par les agents permettrait de modifier l'impact de nos comportements sur l'environnement. Certes, ces outils nécessitent une coordination mondiale et peuvent diminuer quelque peu le taux de croissance sur une certaine période, ce qui les rend peut être peu attractifs politiquement, mais ils constituent une voie efficace pour allier durablement croissance et développement.

Si nous nous sommes intéressés ici principalement aux outils économiques directement liés à l'environnement, et notamment à l'écofiscalité, il ne faut pas négliger pour autant les outils de politique économique générale destinés à favoriser à la fois une augmentation de la production et une amélioration de la qualité de vie. En effet, puisque le progrès technique est un élément important sur ce point, les pouvoirs publics ont tout intérêt à favoriser l'innovation, qui risque d'être sous-optimale si elle est générée seulement de façon décentralisée par les agents, du fait des externalités positives qu'elle engendre. Une politique de brevets incitative ou des laboratoires de recherche publics peuvent donc contribuer également à un développement soutenable.

III - Composition de sociologie

Jury : Alain Beitone, Philippe Deubel, Yvonne Guichard-Claudic, René Llored, Olivier Mazade, Pierre Merle, Pierre-Olivier Perl.

Rapporteurs : Alain Beitone, Yvonne Guichard-Claudic Pierre-Olivier Perl.

Sujet : « **Peut-on parler d'une médicalisation des problèmes sociaux ?** »

3.1. Les résultats : distribution des notes

181 candidats présents (156 en 2012 ; 127 en 2011, 138 en 2010)

Note moyenne : 7,18/20 (7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010 ; 7,2 en 2009 ; 7,4 en 2008)

Note moyenne des admissibles : 10,84/20 (10,92 en 2012 ; 11,17 en 2011 ; 10,29 en 2010 ; 11,2 en 2009 ; 13 en 2008)

Notes comprises entre 01 et 18. Aucun candidat n'a été admissible avec moins de 6 à cette épreuve.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0 ou 1 (copies blanches ou nulles)	12	17	21	16	6	3	10	14	16
2 à 4 (manque de références de base)	57	59	41	29	34	27	22	36	41
5 à 9 (manque de rigueur dans la démonstration)	75	76	67	55	57	56	55	60	71
10 à 12 (copies correctes mais un peu superficielles)	35	37	34	25	24	30	18	28	33
13 à 15 (démonstration solide)	13	20	19	11	19	15	17	13	16
> 15 (très bonnes copies)	7	5	5	3	3	7	4	5	4

3.2. Commentaires généraux

Si la plupart des candidats avait travaillé correctement le thème du sujet, il convient de leur rappeler qu'ils ne doivent pas aborder l'épreuve avec une idée préconçue de ce que la composition devrait être. On ne saurait simplement valoriser les copies pour la simple raison qu'elles citent des auteurs ou des études proposés dans la bibliographie officielle. La connaissance de cette littérature s'avère essentielle pour traiter le sujet proposé, mais ce sont l'analyse du sujet et la problématique bâtie qui doivent orienter les usages de ces références.

Munis de ces préconisations initiales, l'intitulé du sujet « Peut-on parler d'une médicalisation des problèmes sociaux ? » ne posait pas de difficultés pourvu que l'attention et la rigueur soient présentes dans les définitions des termes du sujet et que les arguments justifient la problématique et le plan suivis. Il est regrettable qu'une telle démarche soit encore souvent absente de trop de copies, ce qui laisse supposer que de nombreux candidats n'ont pas pris le soin nécessaire à la lecture des précédents rapports du jury dans lesquels, systématiquement, cette recommandation apparaît au tout premier plan.

Pour bien centrer le sujet, il était donc nécessaire d'en définir avec précision les termes, en l'occurrence ici celui de médicalisation et celui de problèmes sociaux. Même si ces deux termes pouvaient recevoir des définitions de sens commun aussi bien que des définitions beaucoup plus élaborées et plus scientifiques, les secondes étaient de nature à permettre de correctement délimiter le sujet. Faute d'avoir réalisé cette étape indispensable, certaines copies étaient hors sujet ou à la limite du hors sujet, quand bien même les candidats disposaient d'un certain nombre de connaissances pour le traiter.

La définition de la médicalisation devait donc non seulement mentionner le développement de la profession médicale (et de ce point de vue, il reste nécessaire que des indicateurs statistiques comme, a minima, le nombre de médecins, soient mobilisés) et sa prise en charge de pathologies de plus en plus nombreuses étendant au domaine médical de problèmes qui n'en relevaient pas a priori. Le fait d'en rester à la première dimension de la définition conduisait d'emblée à négliger des dimensions essentielles du sujet et notamment l'analyse critique de ce phénomène de médicalisation.

La notion de problèmes sociaux, devait permettre de prendre en compte la variabilité de ce qui pouvait être désigné comme tel. Cette nécessité rencontrait ici un élément de réussite essentiel car l'épreuve est une composition de sociologie qui exige du candidat qu'il mobilise la culture propre à cette discipline. Ainsi, les grands auteurs devenus classiques proposent généralement dans leurs œuvres des réflexions permettant sinon de traiter les sujets proposés, du moins d'inspirer des analyses pertinentes de ces derniers. Il en allait ainsi des réflexions de Durkheim sur la distinction entre le normal et le pathologique, tout comme des analyses consacrées par Weber à la rationalisation qui pouvaient être rapprochées de la médicalisation. Les travaux de Georges Canguilhem étaient aussi utilisables.

Par ailleurs, les problèmes sociaux devaient être contextualisés et leur prise en charge dans le cadre de politiques publiques devait être proposée. Il fallait éviter de réduire ces problèmes sociaux aux questions de santé. Ainsi, il apparaît que les bonnes copies intégraient l'aspect multidimensionnel des problèmes sociaux (pauvreté, alcoolisme, tabagisme, cancer, sida, ...).

Une des difficultés majeures pour bien traiter le sujet était de maintenir en permanence le lien entre la médicalisation et les problèmes sociaux afin de ne pas traiter de la médicalisation en général mais bien de celle des problèmes. A cet égard, la référence à Conrad et Schneider (*Deviance and medicalisation. From badness to sickness*, 1980) était tout à fait pertinente. La médicalisation induit un changement progressif d'approche des problèmes sociaux. On passe ainsi d'une lecture en termes de responsabilité individuelle à une approche où l'individu devient victime d'une maladie (Exemple : l'alcoolisme).

Le bon plan apportait une réponse nuancée à la question posée. Par exemple, il était possible de mettre d'abord en relief les causes du processus de médicalisation et la place prépondérante occupée par la médecine (première partie), puis voir que les médecins ne sont pas les seuls acteurs légitimes à participer à ce processus puisque l'Etat et les associations sont dotés d'un pouvoir non négligeable (deuxième partie), et enfin relativiser le phénomène de la médicalisation puisque la démedicalisation existe (pensons par exemple à l'homosexualité ou aux usages du viagra...), que certains troubles sociaux ne sont pas reconnus en maladie en dépit de pressions exercées, et que la remise en cause des diagnostics médicaux existe (contestation du « pouvoir médical »).

L'élargissement pouvait consister à mettre en relief qu'il aurait pu être intéressant aussi de se pencher sur le traitement de la maladie et le processus qui mène à la guérison éventuelle, puisque les médecins ne sont pas les seuls acteurs des soins.

Au-delà de la pertinence et de la rigueur de la démonstration, les connaissances, historiques, sociologiques, de base ou plus récentes, ont permis de faire la différence entre les candidats. Le jury n'attendait pas un traitement du sujet nécessairement orthodoxe aux propositions de corrections (cf les corrigés présentés ci-dessous). Il était possible de traiter le sujet de différentes manières, et malgré le caractère pointu du sujet, la diversité des bonnes copies a renforcé cette conception que le jury se fait d'une telle épreuve. Par ailleurs, certaines copies ont obtenu des notes moyennes car elles intégraient un certain recul et une certaine réflexion mais elles ne mobilisaient pas toujours suffisamment de connaissances ; d'autres copies, très documentées, manquaient de recul critique.

Enfin, s'il va de soi qu'une copie de sociologie doit centrer son analyse sur la médicalisation comme "réponse" collective à des problèmes qui ne trouvent pas leur origine dans la santé, certaines problématiques, par exemple celles liées au travail, étaient trop peu présentes dans les copies. Un des défauts récurrents de candidats est de vouloir trop centrer les connaissances dans le champ de la santé et d'omettre d'argumenter sur les diverses causes des problèmes sociaux.

Pour finir, le jury tient à rappeler que la forme doit être proche de l'irréprochable et que les ratures nombreuses et les fautes d'orthographe sont préjudiciables aux candidats.

3.3. Proposition de corrigés

Sujet : « **Peut-on parler d'une médicalisation des problèmes sociaux ?** »

Corrigé 1

Par Alain Beitone

La présentation d'une publication de l'INED indique : « *On assiste depuis le XIX^e siècle à un important processus de médicalisation des sociétés occidentales. En France, le nombre de médecins a été multiplié par plus de trois depuis 40 ans et la consommation médicale explose. Le champ d'action du médical s'étend chaque jour davantage vers de nouveaux domaines : la douleur, l'alimentation, le sommeil, les difficultés scolaires...* » (Rochebrochard, 2008). On pourrait allonger la liste des problèmes sociaux qui font l'objet d'une médicalisation. Le terme « problèmes sociaux » doit être pris en deux sens. D'une part, il désigne des difficultés sociales rencontrées par les individus qui font l'objet d'un processus de désaffiliation ou de disqualification sociale. En ce sens, pour L. Wacquant (2002), médicaliser, « *c'est considérer qu'une personne est sans abri parce qu'elle souffre de dépendance vis-à-vis de l'alcool ou de problèmes de santé mentale, et donc chercher un remède médical à un problème qui est par définition perçu comme individuel* ». D'autre part, le terme désigne des problèmes publics (alcoolisme, échec scolaire, accidents de la route,...) qui sont construits (et parfois reconstruits) en termes médicaux. Bien évidemment, les deux sens du terme sont interdépendants : tel individu dont les comportements sont jugés comme problématiques, va faire l'objet d'une prise en charge médicale dans la mesure où ses comportements peuvent être rattachés à un problème public qui a été « médicalisé ».

La médicalisation peut donc être définie comme : « *un processus par lequel de plus en plus d'aspects de la vie quotidienne sont passés sous l'emprise, l'influence et la supervision de la médecine* » (Zola, 1983). Dans une perspective voisine, on peut retenir la définition de P. Conrad (1992) : « *Medicalization describes a process by which nonmedical problems become defined and treated as medical problems, usually in terms of illnesses or disorders* ».

A partir des années 1970, ce processus de médicalisation des comportements individuels et des problèmes sociaux va s'inscrire dans une « *thématique dénonciatrice* » (Herzlich et Pierret, 2010). Ivan Illich (1982), s'adressant à des médecins, déclare : *« par médicalisation, j'entends le processus historique de l'induction de la mauvaise santé par la médecine (la maladie iatrogénique), résultant plus de conditions environnementales et de transformations culturelles que des traitements médicaux proprement dits (médicaments, interventions chirurgicales, radiologie, psychothérapie). La médicalisation met les êtres dans l'incapacité de s'occuper tout seuls d'eux-mêmes et les rend dépendants d'un service appelé « soins de santé » »*. Cette perspective n'a pas cessé, depuis les années 1970, d'alimenter les analyses du système de santé (par exemple Gori et Del Volgo, 2009). Cette approche critique de la médicalisation puise aussi dans les travaux de Michel Foucault qui mettent l'accent sur la disciplinarisation des corps, sur la normalisation, sur l'instauration d'un « biopouvoir ». C'est dans le cadre de cette approche critique qu'est mise en avant et contestée la médicalisation des problèmes sociaux. Cette médicalisation permettrait d'une part d'assurer le contrôle des individus et des groupes sociaux, d'autre part de dépolitiser les problèmes sociaux en les transformant en problèmes médicaux, enfin elle contribuerait à une marchandisation et à une extension de la logique du profit en soumettant à la logique capitaliste de plus en plus de dimension de la vie individuelle et sociale. C'est ce point de vue que nous présenterons en première partie. Mais cette approche de la médicalisation est au moins partielle et en partie contestable. Le terme médicalisation désigne aussi l'accroissement de l'offre de soin (nombre de médecins pour 100 000 habitants par exemple) comme des dépenses de santé. On ne peut donc pas faire une lecture réductrice de la médicalisation. Il faut d'abord souligner que cette dernière a eu des effets mesurables et positifs sur les conditions de vie et que la meilleure prise en charge des pathologies ne se réduit pas à la production de maladies nosocomiales et à la disciplinarisation. Il faut ensuite souligner que, loin d'être un mouvement uniforme de soumission de la vie sociale au pouvoir médical, la médicalisation est un enjeu de luttes et que l'on a constaté au cours du temps des processus de démedicalisation qui visaient à la fois à refuser l'étiquette pathologique appliquée à tel ou tel comportement, mais aussi à faire reconnaître l'existence de problèmes sociaux. Il faut insister enfin sur le fait que la médicalisation n'est pas imposée de l'extérieur par les défenseurs de l'ordre social ou les puissances économiques, elle est dans nombre de cas le produit de l'action collective, la réponse à des revendications de reconnaissance et de prise en charge par la société de problèmes médicaux dont les acteurs sociaux refusent qu'ils soient réduits à la sphère médicale. C'est ce que nous examinerons dans une seconde partie.

I. Médicalisation et contrôle social : un mode de gestion des problèmes sociaux

Le lien établi entre médicalisation et contrôle social est ancien. Il émerge d'abord sous la plume de Talcott Parsons dont le chapitre consacré à la sociologie médicale dans *The Social System* (1951) est considéré comme l'une des sources de la sociologie de médecine. Dans une perspective fonctionnaliste, Parsons considère la maladie comme une déviance potentiellement perturbatrice pour l'ordre social et le « rôle de malade » comme un ensemble de normes qui d'une part légitime les comportements déviants liés à la maladie (ne pas travailler, ne pas accomplir les tâches domestiques) et prépare la réintégration du malade par la guérison grâce à la relation médecin-patient. Selon M. Renaud (1985), c'est un véritable paradigme scientifique qui s'est constitué à partir de la thèse de Parsons, donnant lieu à la publication de centaines de livres et d'articles qui corroborent, infléchissent, enrichissent, cette approche sociologique de la maladie en

mettant l'accent sur les déterminants sociaux des comportements à travers la construction des rôles (différenciés selon l'appartenance socio-culturelle). L'idée centrale est que « La maladie est une conduite sociale. Il faut donc comprendre en quoi le statut social, le sexe, l'ethnie, le type de morbidité, etc. la déterminent. Il faut clarifier les normes qui lui donnent forme et essayer de comprendre ce que cela implique pour l'institution médicale ». Dès cette époque, un certain nombre de problèmes abordés sont des problèmes sociaux : alcoolisme, tabagisme, toxicomanie. Ils le sont en tant que conduites sociales auxquelles la médecine peut et doit apporter une réponse et que la sociologie peut aider à comprendre. Cette approche ne remet pas en question la façon dont la médecine pose les problèmes, pas plus que les réponses qu'elle apporte. A partir de la fin des années 1960, une autre approche va se développer dans le cadre de laquelle la maladie est considérée comme un produit de la société et où la médicalisation des problèmes sociaux est sévèrement remise en cause. L'ouvrage emblématique publié par I. Illich en 1975, *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*, s'ouvre par une célèbre formule : « *l'entreprise médicale menace la santé* ».

Cette médicalisation est d'abord perçue comme un moyen de contrôler les individus et les groupes sociaux. La maladie et la médecine sont des moyens pour asservir et stigmatiser au nom de la raison ceux qui ne se plient pas aux normes. On peut tout d'abord rappeler, dans la perspective des travaux de Foucault, que les hôpitaux ont initialement été destinés à enfermer les vagabonds, les pauvres, les fous, les insoumis, bref les déviants que l'on confinait dans un espace spécifique pour mieux les contrôler. Cette technique de contrôle médicalisé par enfermement n'est plus vraiment en usage dans les sociétés occidentales (mais l'Etat pénal joue un rôle croissant selon L. Wacquant). Tout au contraire, la médicalisation permet d'assurer le contrôle social en dehors de lieux spécifiques ce qui s'inscrit dans le cadre plus général d'un contrôle social qui concerne l'ensemble de la société. On favorise l'intégration scolaire des enfants handicapés qui étaient jadis cantonnés à des lieux d'accueils particuliers, on remet en cause l'asile psychiatrique, on favorise les soins à domicile et la réinsertion des malades. Mais le corollaire est l'extension de la médicalisation. Par exemple on traite par des médicaments les troubles de l'attention et l'agitation excessive des enfants d'âge scolaire, on charge des professionnels de santé de traiter la dysorthographe, on multiplie les cas dans lesquels les élèves bénéficient d'un tiers-temps supplémentaire pour passer les examens. Cette logique de normalisation des comportements par la médecine et les médicaments est contestée au sein même de la profession médicale. C'est ainsi que le syndicat des médecins de protection maternelle et infantile s'interroge « *En quoi le médecin doit-il faire d'une conduite, fut-elle d'opposition, une pathologie ? Transférer ce pouvoir au médecin ne serait-il pas une façon pour le politique de donner un alibi scientifique à sa volonté de mettre de l'ordre dans le social ?* » (Leroy, 2006). Ph. Pignarre (2006) souligne pour sa part que la médicalisation de l'hyperactivité des enfants et des adolescents passe notamment par une campagne marketing dirigée vers les parents, les enseignants, les associations de patients qui sont invités à détecter les symptômes et à s'adresser à un médecin. Il montre d'ailleurs que certains des élèves qui bénéficient d'un traitement médicamenteux se déclarent satisfaits car leur situation scolaire s'améliore. Le contrôle médical des comportements est d'autant plus efficace qu'il rencontre l'assentiment des personnes concernées. Comme le notent P. Pinell et M. Zafiroopoulos (1978), cette médicalisation de l'échec scolaire, se manifeste dès la fin du XIXe siècle et par la loi de 1909 qui crée les classes de perfectionnement. Au-delà du détail des évolutions institutionnelles, ce qui est en jeu c'est le fait que les « enfants inadaptés » doivent être protégés, mais aussi qu'ils constituent un danger potentiel pour la société à travers le

risque qu'ils basculent dans la délinquance. Plus récemment, en France, des débats très vifs se sont déroulés à propos du dépistage, chez les enfants d'âge scolaire, de futurs comportements déviants. Cette fonction de contrôle social des individus et des groupes sociaux dangereux est soulignée par A.J. Suissa (2007) : « *Loin d'être une donnée naturelle de notre existence, le recours à la médicalisation est une modalité de contrôle social qui s'inscrit dans une dynamique de rapports sociaux de pouvoir où évoluent des individus et des groupes ayant des intérêts divergents. (...) Bien que le processus de médicalisation s'applique à l'ensemble des groupes sociaux, les citoyens plus exclus au plan social se retrouvent plus sujets à des médicalisations des comportements, car plus visibles et reconnus comme moins désirables dans l'espace social public* ». Une illustration de cette stratégie de médicalisation des individus et des groupes « à problème » est donnée par la protection juridique des majeurs. B. Eyraud et S. Bascougnano (2013) soulignent que dans les années 1960 quelques centaines de mesures seulement étaient prises pour placer sous le statut d'incapables majeurs des individus qui avaient des problèmes d'autonomie, puis on a assisté à une explosion de ce type de mesure pour atteindre au milieu des années 2000 plus de 700 000 personnes placées sous tutelle. Face à cette situation une loi est intervenue en 2007 afin de juguler une « surjudiciarisation » et un abus du recours au droit tutélaire. Dans ce but, la loi prévoit que la décision de placement sous tutelle ne peut être prise que si l'altération des facultés personnelles des individus concernés est « *médicalement constatée* ». En analysant les dossiers de personnes placées sous tutelle, les auteurs constatent que les certificats médicaux mettent souvent en avant des considérations de type socio-économiques (absence d'emploi, de patrimoine, de revenu). B. Dargelos (2006) étudie pour sa part la lutte antialcoolique et il montre comment l'alcoolisme a été progressivement construit comme un fléau social « *susceptible de menacer la société* », au même titre que la syphilis et la tuberculose. L'alcoologie va progressivement se construire comme spécialité médicale en même temps qu'un discours moralisateur sur les bienfaits de la tempérance se développe. En fin de compte, écrit l'auteur, « *il s'agit également de corriger les comportements à la source de désordres organiques ou mentaux et donc aussi de maintenir l'ordre social* ». Aujourd'hui d'autres fléaux inquiètent l'opinion publique et l'appel au contrôle médical est plus que jamais présent (alimentation, pratiques sexuelles, accidents domestiques, etc.). Les condamnations des délinquants sexuels sont souvent assorties d'une obligation de soins qui s'applique aussi aux toxicomanes. En matières de crimes sexuels (et notamment de pédophilie), la castration chimique est utilisée dans certains Etats aux Etats-Unis et dans certains pays de l'Union européenne. En France, elle n'est pas obligatoire, mais les détenus qui refusent de se soumettre au traitement ne peuvent pas bénéficier de remise de peine ou de libération conditionnelle. Mais, au-delà de la médicalisation de tel ou tel problème social particulier, certains auteurs font observer que c'est l'ensemble de la vie individuelle et sociale qui passe sous l'emprise du discours médical. C'est ce dernier qui détermine le normal et le pathologique en étendant la sphère de ce qui relève de la maladie. Pour R. Gori et M.-J. Del Volgo (2009) : « *cette médicalisation de l'existence dans la moindre de nos conduites, expertisées de plus en plus précocement et de manière de plus en plus sensible par rapport aux normes, construit les objets et les méthodes dont elle a besoin pour accomplir sa logique* ». G. Ostermann (2013) dénonce pour sa part une médicalisation de l'existence qui parvient à « *transformer certaines périodes de la vie, telles la grossesse, la naissance, la ménopause, l'andropause et la vieillesse en maladie* ». L'entreprise de normalisation passe aussi par des campagnes de prévention qui enjoignent d'utiliser des préservatifs, de manger des fruits et des légumes, de pratiquer des activités physiques, etc. Il y a bien une pathologisation de l'ensemble de la vie sociale à travers la

reformulation médicale de certains problèmes sociaux.

Si la médicalisation permet de renforcer le contrôle social sur l'ensemble de la population et notamment sur les groupes à risque, elle permet aussi d'individualiser des problèmes sociaux et de les dépolitiser en les médicalisant. A propos de la dépendance, A.J. Suissa (2007) écrit : *« le phénomène de la médicalisation, voire une surmédicalisation, constitue une avenue privilégiée dans la gestion des problèmes sociaux de dépendance. Parmi les effets pervers du discours de la médicalisation, il y a l'évacuation de la référence aux aspects psychosociaux et culturels et la tentative de démontrer que la dépendance est une réalité impersonnelle et non discriminatoire, maladie oblige »*.

C'est donc la dimension proprement sociale des problèmes qui est passée sous silence au profit d'une approche biologique et médicale. On assiste, via la médecine, à une individualisation des problèmes sociaux qui ne s'inscrivent plus dans une logique de conflits collectifs (l'école et sa contribution à la reproduction des inégalités sociales par exemple), mais dans une logique de gestion individuelle de pathologie (promotion de l'école inclusive accueillant la différence et prise en charge médicale des handicaps et de l'échec scolaire).

Un autre exemple de ce processus concerne l'exclusion sociale. Y. Pelchat, E. Gagnon et A. Thomassin, distinguent la médicalisation (*« qui puise directement au registre de la maladie »*) et la sanitarisation qui se réfère davantage au registre du bien-être physique et psychique des individus. Ils analysent les politiques publiques en matière d'exclusion et montrent l'existence d'un processus de médicalisation (par exemple l'importance accordé au saturnisme chez les enfants habitants dans des immeubles vétustes) et de sanitarisation par lequel les problèmes socio-économiques de l'exclusion sont traduits en termes médicaux ou sanitaires : *« poser l'exclusion sociale dans les termes de la souffrance vient néanmoins inscrire la condition du chômeur ou de la personne marginalisée dans le champ sanitaire et plus spécifiquement dans celui de l'aide au maintien ou à la reconstruction de son bien-être psychologique »*. S'interrogeant sur la médicalisation de la sexualité à partir de l'exemple du Viagra, N. Bajos et M. Bozon (1999) soulignent que la « panne sexuelle » est souvent liée à des facteurs sociaux : *« des périodes de stress, liées à la perte d'un emploi, à des conditions de vie difficiles, à une séparation ou bien à d'autres événements encore peuvent également entraîner des difficultés à obtenir une érection jugée satisfaisante en termes de durée et d'intensité »*. Cette transformation des problèmes sociaux et des enjeux politiques en problèmes médicaux est bien illustrée par le rôle croissant des comités d'experts qui permettent au pouvoir politique de s'abriter derrière les avis de spécialistes de divers domaines médicaux, voire derrière les actions d'autorités indépendantes, pour trancher des questions sociales au nom d'une science médicale dont le prestige et la technicité constituent la légitimation principale.

La médicalisation des problèmes sociaux doit aussi être mise en relation avec les enjeux économiques que représente l'offre de soins pour les professions médicales et pour l'industrie pharmaceutique. Ph. Pignarre souligne par exemple la croissance spectaculaire de la prescription d'un médicament contre l'hyperactivité des enfants et des adolescents aux Etats-Unis (multiplication par 2,5 entre 1990 et 1995) et au Canada (multiplication par 5 au cours de la même période). Il montre aussi que l'on constate des épidémies de dépression lorsque de nouveaux antidépresseurs sont mis sur le marché. S'agissant de la question de l'impuissance, le rôle des urologues est fondamental dans la construction d'une approche médicale du problème qui est passé notamment par un processus d'institutionnalisation à travers des revues médicales, des colloques. On se trouve en

quelque sorte face à un processus de « filière inversée » où l'offre de soins (et notamment de médicaments) crée la demande à travers les attentes des patients et les prescriptions médicales. Pour Ph. Pignarre, l'existence d'une offre de traitement (et notamment de médicament) est une condition préalable de la médicalisation. Il est nécessaire de prendre en compte aussi les rapports entre les différentes professions. Le même auteur fait observer que, pendant longtemps, la toxicomanie a été prise en charge par des travailleurs sociaux et des psychologues et qu'à l'occasion de l'épidémie de SIDA c'est la prise en charge par des professions médicales qui est devenue dominante. En matière de médicalisation de la sexualité, ce n'est qu'en 1974 que s'impose le thème de la « santé sexuelle » à l'occasion d'une réunion de l'OMS. L'épanouissement sexuel entre donc désormais dans le champ de la santé et de la médecine. La prise en charge des dépendances (addictions traditionnelles, mais aussi addiction à internet, à la chirurgie esthétique, etc.) a fait l'objet du même processus de médicalisation (Suissa, 2007). Le travail de construction médicale des problèmes sociaux par les professions de santé converge souvent avec le marketing de l'industrie pharmaceutique pour provoquer une croissance des prescriptions médicamenteuses. Des processus comparables se sont déroulés à propos de la conformité du corps à des critères esthétiques, ils ont conduit à un développement considérable de la consommation marchande de biens et de services médicaux (chirurgie esthétique notamment).

L'approche critique a donc de solides arguments à faire valoir quand elle souligne que la médicalisation des problèmes sociaux est un processus de normalisation des populations à risque, mais aussi de l'ensemble de la population, de dépolitisation des problèmes sociaux et qu'elle est le fondement d'une expansion considérable de l'offre et de la consommation de soins médicaux pour le plus grand profit des professionnels de santé et de l'industrie pharmaceutique.

II. Médicalisation, démedicalisation et « socialisation » des problèmes médicaux

La connotation souvent péjorative du terme « médicalisation » doit être nuancée. En effet, dans un certain nombre de cas, la médicalisation est moins une forme de contrôle social et de disciplinarisation des corps, qu'une réponse à une demande individuelle qui a donné lieu à la construction d'un problème public. C'est à la suite de cette construction que des formes diverses d'incitations et de contraintes s'exercent sur l'appareil médical pour qu'il prenne en charge le problème en question. L'exemple emblématique est celui de la douleur liée à la maladie et aux traitements médicaux. Pendant longtemps, dans la culture et les pratiques médicales, la douleur était considérée comme une contrepartie inévitable des pathologies et des soins qu'elles nécessitaient. Il arrivait même (dans le cas du traitement des conséquences des avortements clandestins par exemple) que la douleur soit considérée comme une forme de punition. Aujourd'hui s'est imposée l'idée que l'on pouvait agir contre la douleur et une coalition de cause constituée d'associations de malades et de certains personnels soignants a fait valoir la nécessité de prendre en compte la souffrance physique des malades comme un problème médical auquel il faut répondre. Mais cela n'a pas été sans résistance et un long processus a été nécessaire pour que cette nécessité d'une prise en charge médicale de la douleur soit présente dans la formation des médecins et dans l'organisation des soins. Contre la malédiction (« tu enfanteras dans la souffrance ») ce sont aujourd'hui plus des trois quart des femmes qui bénéficient au moment de l'accouchement du recours à des analgésiques. C'est donc la construction d'un problème social qui dans ce cas appelle à la médicalisation.

La même approche est valable à propos de l'avortement. L'enjeu de la loi Veil consiste à faire de l'avortement un acte médical (Ferrand-Picard, 1982). Les milieux conservateurs et une fraction importante des médecins s'opposent à cette médicalisation. C'est un mouvement social puissant (le féminisme) qui la défend et qui, en conjonction avec certains médecins, met en avant des pratiques médicales (la « méthode Karman ») afin de montrer que la légalisation de l'avortement et sa prise en charge dans un cadre médical sont nécessaires et possibles pour des raisons sociales (inégalités sociales dans l'accès à l'avortement, pathologies nombreuses liées aux conséquences des avortements clandestins, etc.). Aujourd'hui encore on constate que des mobilisations s'organisent pour obtenir que des centres d'IVG existent sur tout le territoire. Cette médicalisation est donc un produit des luttes sociales et elle est considérée comme une composante du processus d'émancipation (« un enfant si je veux, quand je veux »).

La critique de la médicalisation, surtout celle qui se situe dans la mouvance des analyses d'Ivan Illitch, considère que c'est la médicalisation qui est source de problèmes de santé, or il faut bien constater que cette médicalisation produit des effets mesurables et généralement considérés comme positifs. E. de La Rochebrochard et H. Léridon (2008) donnent trois exemples éclairants. Globalement, en France, l'espérance de vie a été multipliée 3,2 entre 1750 (où elle atteignait 25 ans) et la période actuelle (où elle atteint 80 ans). En 1750, un enfant sur deux seulement atteignait l'âge de 10 ans. Au XVIIIe siècle, le taux de mortalité maternelle était de l'ordre de 11,5 décès pour 1000 naissances, il est aujourd'hui en France de 9 à 13 décès pour 100 000 naissances. Soit une division par 100 du risque de décès à l'occasion de l'accouchement. Enfin, et plus récemment, la mise en évidence des causes de la mort subite du nourrisson a conduit à une campagne de santé publique visant à coucher les très jeunes enfants en position dorsale. En France, l'INSERM estime que le risque de mort subite du nourrisson a été réduit de 70% entre 1991 et 1996. Il ne semble guère possible, à partir de ces exemples, d'affirmer que la médicalisation a créé de toute pièce un problème qui n'existait pas, qu'elle transforme le patient en individu passif appliquant des consignes médicales ou qu'elle se réduit à une entreprise de normalisation.

Dans un certain nombre de cas au moins, on peut considérer que la médicalisation est une réponse à des problèmes sociaux qui ont conduit à la formulation d'une demande sociale et que cette réponse médicale constitue pour les acteurs concernés un gain en termes de bien-être et d'autonomie.

Dans certains cas, on peut souligner que c'est la non-médicalisation qui constitue un problème social. Dans une étude parue en 1971 (Renaud, 1985), les auteurs soulignent le comportement de travailleurs sociaux de New York qui refusent de reconnaître les alcooliques comme des malades au motif qu'ils sont responsables de leur sort et qu'ils pourraient s'en sortir s'ils le voulaient. Cette négation du caractère médical des problèmes rencontrés par les individus est donc susceptible d'aggraver le problème social que l'alcoolisme. Une situation voisine se retrouve dans le cadre du système carcéral. On estime qu'en France 80% des détenus ont au moins un trouble psychiatrique et l'incidence de certaines maladies est beaucoup plus forte que dans la population générale (tuberculose, VIH, hépatites). L'insuffisance de la prise en charge médicale de cette population a été mise en avant par de nombreux médecins pénitentiaires, par des associations d'aide aux détenus et par des organismes officiels, mais une forte résistance existe quant à l'inscription à l'agenda politique de cette question et les problèmes pénitentiaires sont pensés essentiellement en termes de sécurité. On voit donc que la volonté de « surveiller et punir » est un obstacle à la définition et à la prise en charge médicale du problème social que constitue la santé des détenus.

Un autre exemple du même processus de refus ou de limitation de la médicalisation est fourni par la reprise récente en France du débat sur les « salles de shoot ». On peut bien sûr considérer qu'il s'agit d'une composante du processus de médicalisation du problème social que constitue la toxicomanie. Mais, pour de nombreux toxicomanes, travailleurs sociaux, médecins cette médicalisation est considérée comme un progrès en termes de santé publique. Les acteurs sociaux qui défendent la mise en place de telles structures se situent donc dans une perspective de défense du droit à la santé des toxicomanes. Mais, de ce fait, ils s'opposent à d'autres acteurs mobilisés qui s'inscrivent dans la logique de la « guerre à la drogue », c'est-à-dire qui définissent le problème social de la toxicomanie comme un problème pénal et un problème de sécurité. On constate d'ailleurs que les habitants des quartiers où l'on envisage d'implanter de telles structures manifestent une réticence voire de l'hostilité en exprimant la crainte d'un afflux de toxicomane ce qui rend les élus locaux très circonspects. Il s'agit là d'un débat ancien quant au référentiel de politique publique à mettre en œuvre à propos des toxicomanies. Ce débat s'était déjà exprimé à propos de l'interdiction ou de la distribution gratuite des seringues hypodermiques aux toxicomanes. Pour les tenants de l'interdiction, il ne fallait en aucun cas favoriser la consommation de drogue, pour les tenants de l'approche médicale il fallait d'abord prévenir les risques d'infection liés à la pénurie de seringues stériles. Ph. Pignarre (2006), pourtant très critique à l'égard de la médicalisation, souligne que le recours aux produits de substitution telle que la méthadone « a représenté un progrès certain pour de nombreux usagers de drogues illégales ».

Non seulement le processus de médicalisation peut être considéré comme une composante d'une prise en charge des problèmes sociaux et non comme une imposition arbitraire de la logique médicale, mais il faut souligner de plus que des processus de « démedicalisations » sont intervenus. Au XIXe siècle comme le rappelle E. de La Rochebrochard et H. Léridon (2008) la masturbation est considérée comme une maladie « cause de nombreux maux et en particulier de cécité, de débilité, de démence, de faiblesse physique, de désordres gastriques, de crises d'épilepsie, de neurasthénie, d'impuissance, de stérilité d'homosexualité, de tuberculose et même de décès ». Or la masturbation fait aujourd'hui partie des pratiques sociales sur lesquelles des enquêtes sont menées et elle apparaît comme très répandue et plus du tout comme une pathologie médicale (Bajos et Bozon, 2008). De la même façon, l'homosexualité a été définie jusqu'en 1973 comme une maladie mentale par le *Manuel diagnostic et statistique des troubles mentaux* de l'Association psychiatrique américaine. Le retrait de la liste des « déviation sexuelle » est voté à la suite d'une action du mouvement homosexuel. Il n'y a donc pas de tendance irréversible à la médicalisation, mais des rapports dialectiques complexes entre médicalisation, socialisation et pénalisation. Comme le souligne L. Waquant (2002), le choix de répondre à des problèmes sociaux sur l'un ou l'autre de ces trois registres, et de les combiner dans des proportions variables, constitue un choix politique.

On assiste à une prise en charge par les patients eux-mêmes de certains soins médicaux. C'est le cas notamment dans les maladies chroniques où l'on parle parfois d'auto-soignants qui prennent en charge à domicile des techniques médicales complexes (dialyse par exemple). On voit aussi apparaître des « auxiliaires médicaux profanes » lorsque les malades ne peuvent pas prendre en charge certains soins mais sont aidés par des membres de leur famille. L'auto-médication se développe, de même que la mobilisation par les patients d'informations médicales qui sont parfois utilisées pour contester le pouvoir médical. On parle dans ce cas « d'experts profanes » qui peuvent acquérir sur certaines pathologies des connaissances supérieures à celles de bien des médecins. Les spécialistes discutent de la question de savoir s'il s'agit d'une démedicalisation, d'un arrêt du

processus de médicalisation ou de « *la forme la plus achevée de la médicalisation* » (D. Fassin cité par La Rochebrochard et Léridon, 2008). Mais tous ces comportements conduisent à considérer que la médicalisation ne débouche pas nécessairement sur des comportements passifs des patients à l'égard du pouvoir médical.

Non seulement la médicalisation n'est pas une grille d'interprétation et un mode d'action qui s'impose dans la gestion des problèmes sociaux, mais il existe de nombreux exemples de socialisation des problèmes médicaux. Il faut entendre ici « *socialisation* » au sens que L. Wacquant (2002) donne à ce terme c'est-à-dire le fait, face à un problème « *d'agir au niveau des causes sociales et des mécanismes collectifs qui le produisent et le reproduisent* ». Cette socialisation se manifeste logiquement dans certains travaux sociologiques. Par exemple, l'article pionnier de L. Boltanski (1971) se propose de montrer que les soins médicaux ne sont pas une réponse à un « besoin médical », mais qu'ils sont déterminés par des facteurs sociaux dont la sociologie se propose de rendre compte. Il s'agit donc de mettre en évidence « *la dimension sociale des comportements corporels* ». Dès le XIXe siècle, les hygiénistes et les médecins vont contribuer à traduire en termes sociaux et politiques des problèmes au départ perçus comme médicaux. Comme le soulignent Herzlich et Pierret (2010), c'est notamment le cas du Docteur Villermé dont l'enquête célèbre sur la santé des travailleurs des manufactures de de coton, de laine et de soie (1840) débouche notamment sur le vote, l'année suivante, d'une loi réglementant le travail des enfants. Un autre exemple, particulièrement révélateur, de cette socialisation des problèmes médicaux est donné par la réponse en termes d'action collective à l'épidémie de SIDA. Alors qu'une forte tentation existait au début de l'épidémie pour traiter le SIDA comme une maladie qui affecte les homosexuels à laquelle on répond par une stratégie médicale, les associations (Aides d'abord, puis Act Up) vont monter en généralité et refuser « *les assignations identitaires qui risquent de renforcer la stigmatisation* » (Mathieu, 2012). Les actions spectaculaires d'Act Up visent à interpeller les pouvoirs publics dont la réaction face à l'épidémie est jugée insuffisante. Ce sont ces actions (qui portent notamment, mais pas seulement, sur la prévention) qui vont pousser les pouvoirs publics à prendre vraiment en charge l'épidémie comme un problème de santé publique qui concerne l'ensemble de la population et non comme un problème lié à la marginalité sexuelle. Une même logique apparaît, quoi que de façon à la fois spécifique et liée, dans le cadre du mouvement social lié à la prostitution. Les associations (Bus des femmes, Cabiria, etc.) conduisent à la fois des actions de prévention en matière de santé et des actions revendicatives à partir de l'idée selon laquelle plus un groupe est stigmatisé et socialement exclu, plus il est vulnérable sur le plan sanitaire et médical.

De nombreux autres exemples de ces processus de socialisation et de politisation des problèmes sociaux peuvent être mobilisés. L'asbestose (maladie de l'amiante) n'a été reconnue en France comme un problème de santé publique (et un scandale socio-politique) qu'au terme d'un long processus de mobilisation. Dans un premier temps, la pathologie a été traitée comme un problème médical et a fait l'objet de traitements médicaux. Il a fallu l'opiniâtreté de médecins du travail, de syndicalistes et de familles de victimes pour faire apparaître, derrière le problème médical, un problème social. De même, s'agissant du Médiateur, des médecins ont perçu le problème médical, bien avant que la question économique et sociale ne soit mise au jour et traitée là aussi comme un scandale qui affecte l'industrie pharmaceutique. Il faut insister sur le fait que les connaissances médicales sont utilisées comme arguments dans le cadre de la mobilisation et de la socialisation du problème. L'expertise est ici utilisée comme moyen de mettre en cause le discours dominant et contribue donc à la socialisation.

On constate donc que la médicalisation des problèmes sociaux fait l'objet de discours assez fortement contradictoires. L'historien Olivier Faure (cité par Giami, 2009) souligne que « *le terme de médicalisation désigne des réalités multiples, renvoie à des origines différentes et suscite des interprétations opposées. Bien plus qu'un objet de consensus, la notion de médicalisation est une inépuisable source de débat* ». Comme souvent dans l'activité scientifique, ces débats ont une portée heuristique. Mais ils ont donné lieu, toujours selon O. Faure, à la construction d'une « *légende noire* » et d'une « *légende rose* » de la médicalisation. La légende noire met l'accent sur des épisodes de l'histoire des politiques de santé qui portent gravement atteinte aux libertés individuelles : stérilisation forcée des femmes victimes de handicap, usage de la lobotomie pour traiter certaines maladies mentales, enfermements abusifs ou usages massifs de psychotropes, maladies nosocomiales, constructions de nouvelles pathologies à partir de symptômes diffus, etc. Cela conduit, bien au-delà des exemples cités, à transformer l'individu en patient passif qui subit l'action médicale relayée par les médias et le marketing. Toutes ces critiques s'appuient sur des études solidement documentées et doivent conduire à une vigilance à l'égard du savoir médical. Les exemples ne manquent pas où ce savoir médical et les institutions qui le représentent sont pris en défaut (Médiator, sur-irradiation dans le cadre de traitement de cancers, implantations de prothèses mammaires défectueuses, usage abusif des psychotropes, etc.).

La légende rose pour sa part met l'accent sur les progrès et les succès de la médecine, ainsi que sur sa contribution positive à la résolution des problèmes sociaux. Par exemple la tuberculose était indiscutablement un problème social liée aux conditions de vie et de travail des populations défavorisées. C'était une composante de la « question sociale » même si la maladie atteignait aussi des membres des catégories privilégiées. Même si cette question sociale n'a été que partiellement résolue (inégalités de revenus et de conditions de logement subsistent), la médecine a permis de faire baisser considérablement l'incidence de la maladie. Les progrès médicaux peuvent en effet difficilement être contestés. Comme le souligne H. Léridon (2012) : « *Lorsque j'ai commencé ma carrière de démographe, la perspective d'arriver à une mortalité infantile de 10 % semblait un plancher infranchissable ; nous en sommes maintenant à moins de 4 % !* ». Il y a bien eu médicalisation d'un certain nombre de problèmes sociaux, mais cela a eu des effets positifs. Comme le souligne A. Giami (2009), cette médicalisation est même dans un certain nombre de cas revendiquée. Il en va ainsi du traitement du SIDA où les associations de patients revendiquent une plus grande accessibilité aux soins de toutes les personnes atteintes, la création de vaccins, des progrès thérapeutiques permettant de rendre les traitements moins contraignants. De la même façon, la prise en charge chirurgicale et par des traitements hormonaux est revendiquée par les personnes transgenre. Le problème provient sans doute de la polysémie du terme médicalisation, il existe notamment un sens commun (souvent porté par une perspective dénonciatrice) et un sens académique (souvent moins connoté normativement). Par ailleurs, le débat sur la médicalisation des problèmes sociaux, repose souvent sur l'idée qu'il existerait un état de ces problèmes préalable à la médicalisation (une situation non médicalisée en quelque sorte). Or, il s'agit là d'une illusion, les problèmes sociaux sont une construction sociale dans laquelle le discours médical est susceptible d'intervenir comme d'autres discours. Il faut donc prendre l'intervention des discours et des pratiques médicales dans la construction et la gestion des problèmes sociaux comme un objet d'étude pour les sociologues. Ces derniers doivent, comme dans tout domaine de recherche, exercer leur vigilance critique sans pour autant négliger la contribution positive de la médecine à la résolution de certains problèmes sociaux.

Références bibliographiques

- Bajos N., Bozon M., *La sexualité à l'épreuve de la médicalisation : le viagra*, **Actes de la recherche en sciences sociales**, n° 128, juin 1999 (pp. 34-37).
- Bajos N., Bozon M. (dir.), **La sexualité en France. Pratiques, genre et santé**, La Découverte, 2008.
- Boltanski L., *Les usages sociaux du corps*, **Annales. Economies, Sociétés, Civilisations**, Vol. 26, n°1, 1971 (pp. 205-233).
- Collin J. et Suissa A. J., *Les multiples facettes de la médicalisation du social*, **Nouvelles pratiques sociales**, Vol. 19, n° 2, 2007, pp. 25-33.
- Conrad P., *Medicalization and social control*, **Annual Review of Sociology**, Vol. 18, août 1992, (p. 209-232).
- Dargelos B., *Genèse d'un problème social. Entre moralisation et médicalisation : la lutte antialcoolique en France (1850-1915)*, **Lien social et politiques**, n° 55, 2006, (pp. 67-75).
- Eyraud B., Bascougnano S., *Evaluer les (in)capacités civiles. Une enquête sur la médicalisation de la protection juridique*, **UNAF, Recherches familiales**, 2013/1, n° 10 (pp. 149-161).
- Ferrand-Picard M., *Médicalisation et contrôle social de l'avortement. Derrière la loi les enjeux*, **Revue française de sociologie**, n° 23-3, 1982, (pp. 383-396).
- Giami A., *Les formes contemporaines de la médicalisation de la sexualité*, in Saya S. (ed.), **Pouvoir médical et santé totalitaire : conséquences socio-anthropologiques et éthiques**, Presses de l'université de Laval, 2009 (pp. 225-249).
- Gori R., Del Volgo M.-J., **La santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence**, Flammarion, Coll. Champs, 2009.
- Herzlich C., Pierret J., *Au croisement de plusieurs monde : la constitution de la sociologie de la santé en France (1950-1985)*, **Revue Française de Sociologie**, 2010/1, Vol. 51, (pp. 121-148).
- Illich I., **Némésis médicale. L'expropriation de la santé** (1975), Seuil, Coll. Points, 1981.
- Illich I., **Médicaliser du berceau à la tombe ?**, (1982).
<http://fr.scribd.com/doc/98052654/Ivan-Illich-Medicaliser-du-berceau-a-la-tombe-1983>
- Léridon et alii, *La médicalisation croissante de la contraception en France*, **Population et société**, n° 381, juillet-Août, INED, 2002.
- Léridon H., *La prévention dans la transition épidémiologique*, Conférences du Collège de France, Janvier 2012, <http://books.openedition.org/cdf/1657>
- Leroy O., **Médicalisation des troubles de comportement : instrument de contrôle social**, 2006. <http://www.questionsante.be/outils/medicalisationComportement.pdf>
- Mathieu L., *Minorités sexuelles*, in Tartakowsky D., Pigenet M. (dirs), **Histoire des mouvements sociaux en France**, La Découverte, 2012.
- Ostermann G. (2013), *La médicalisation de l'existence*, **Psychomédia**, n° 39, janvier-février 2013.
- Pelchat Y., Gagnon E., Thomassin A., *Sanitarisation et construction de l'exclusion sociale*, **Lien social et politique**, n° 55, 2006 (pp. 55-66).

- Pignarre Ph., *Ritaline, concerta... : la vogue dangereuse des pilules de l'obéissance*, in Neyrand G. (dir.), **Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance**, La Découverte, 2006.
- Renaud M., *De la sociologie médicale à la sociologie de la santé : trente ans de recherche sur le malade et la maladie*, in Dufresne J. et alii, **Traité d'anthropologie médicale**, Presses de l'université du Québec, 1985 (pp. 287-291).
- Rochebrochard E. de (dir.), **De la pilule au bébé-épreuve, choix individuels ou stratégies médicales**, INED, 2008.
<http://www.ined.fr/fr/publications/cahiers/bdd/publication/1361/>
- Rochebrochard E. de, Léridon H., *Patient ou acteur d'une reproduction médicalisée ?*, in Rochebrochard (2008).
- Suissa A. J., *Dépendances et médicalisation : repères et enjeux psychosociaux ; Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n° 2, 2007, (pp. 92-110).
- Suissa A. J., *Représentations du corps, médicalisation et lien social : l'exemple de la chirurgie esthétique*, **Lien social et politique**, n° 59, 2008, (pp. 103-113).
- Tanti-Hardoin N., **La liberté au risque de la santé publique**, Les belles lettres, 2013
- Zola, I.K., **Socio-Medical Inquiries: Recollections, Reflections and Reconsiderations**, Philadelphie, Temple University Press, 1983. (cité par Suissa, 2007).
- Wacquant L., *Socialiser, médicaliser ou pénaliser : un choix politique*, **Santé, drogue et société**, n° 27, mars 2002, (pp. 4-9).

Corrigé 2

Par Yvonne Guichard-Claudic

En septembre 2005, l'INSERM¹ publiait un rapport d'expertise et des recommandations sur le trouble des conduites chez les enfants et les adolescents. Ce rapport a inspiré un projet de loi sur la prévention de la délinquance qui préconisait de détecter le plus tôt possible, dès l'âge de trois ans, les enfants « à risque de devenir délinquants » afin de les orienter vers des traitements médicaux, provoquant un mouvement de protestation rassemblant des professionnels de l'éducation, de la santé, de la petite enfance, des parents... Ce mouvement a donné naissance au collectif « Pas de zéro de conduite » qui entendait dénoncer les dérives de la médicalisation d'un problème social et la tendance à substituer, au nom de la prévention, le contrôle des enfants et des parents à leur accompagnement. Cet exemple est archétypique de la tendance à la médicalisation des problèmes sociaux qui a, selon certains chercheurs, accompagné le développement de la médecine et de la protection sociale dans les sociétés industrialisées.

Mais qu'entend-on par « médicalisation des problèmes sociaux » ? Employé seul, le terme médicalisation peut renvoyer, de façon purement descriptive, à l'importance croissante de la médecine, au fil des XIX^e et XX^e siècles, dans la prise en charge de la maladie et des malades. Mais parler de « médicalisation du social » ou, de façon plus étroite, de « médicalisation des problèmes sociaux », c'est utiliser une expression plus polémique, qui laisse entendre que des problèmes sociaux, *a priori* non médicaux en viennent à être définis comme des problèmes médicaux. Cela passe notamment par leur désignation : on les qualifie de maladies ou de troubles et leur prise en charge est alors du ressort de la profession médicale. Peter Conrad et Joseph W. Schneider² montrent comment la désignation de pratiques considérées comme déviantes, telles que l'alcoolisme, l'homosexualité, la maladie mentale, les abus à l'égard des enfants, est passée au fil du temps de la condamnation religieuse ou judiciaire au registre médical. La question est alors de comprendre les enjeux sous-jacents de ce processus de médicalisation et la façon dont les sciences sociales l'analysent.

Dès les années 1950, la médicalisation suscite l'intérêt des sociologues, à un moment où l'antibiothérapie, l'hormonothérapie, les vaccins conduisent à une révolution thérapeutique et où la profession médicale devient un objet-phare de la sociologie des professions. 20 ans plus tard, le processus fait au contraire l'objet d'une critique radicale de la part des sciences sociales. La dimension historique est donc importante pour comprendre le développement du processus, le passage de la médicalisation à la « médicalisation du social ». Le processus n'est cependant pas linéaire et loin qu'il y ait rupture entre les deux phénomènes, ils se recouvrent et s'englobent mutuellement.

La médicalisation se développe dès le XIX^e siècle tandis que deux moments distincts caractérisent le XX^e siècle, si l'on en croit Marcel Druhle et Serge Clément (1998³). À partir de 1945, la conjonction des progrès de la médecine et du développement de la Sécurité Sociale, qui solvabilise la demande de services de santé, conduit à une apogée de la médicalisation. Parallèlement se mettent en place la réforme hospitalo-universitaire et des politiques de santé publique. La deuxième phase prend place à partir des années 1960 ;

¹ Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (France)

² CONRAD P. et SCHNEIDER J.W., *Deviance and medicalization. From badness to sickness*, Columbus, Merrill Publishing Company, 1985.

³ DRULHE M., CLÉMENT S., « Enjeux et formes de la médicalisation : d'une approche globale au cas de la gérontologie », dans : Pierre AÏACH et Daniel DELANOË (dirs), *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos Economica, 1998, p.69-96.

les progrès technologiques se poursuivent tandis que se développe un complexe pharmaco-industriel qui accroît la dimension marchande de la médicalisation. La transformation de la relation médecin-patient se double du passage de la surveillance médicale du pathologique à la vigilance sanitaire concernant des aspects de la vie ordinaire et quotidienne.

Pierre Aïach (1998⁴) quant à lui distingue quatre voies ou formes principales de la médicalisation, en rapport les unes avec les autres. La première est l'expansion du corps médical et de l'utilisation des services de santé par les particuliers. Elle a pris un véritable essor au XIX^e siècle et s'est intensifiée au XX^e siècle, en liaison avec les innovations scientifiques qui ont renforcé et accéléré le mouvement. La seconde est l'extension du champ de compétences de la médecine à des domaines et questions qui ne la concernaient pas jusqu'alors, comme les difficultés scolaires, les problèmes conjugaux ou la prise en charge des personnes âgées par exemple. La troisième voie de la médicalisation est constituée par la médicalisation/santéisation (Healthism) de l'existence. L'idéologie de la santé pour tous déborde l'intervention médicale proprement dite et se traduit par la mise en place d'un vaste marché de biens et services pour tous. Cette idéologie repose sur la promesse que l'absence de maladie grave et le maintien de la santé physique et intellectuelle sont aujourd'hui possibles à condition de respecter les principes de prévention. Enfin la quatrième voie de la médicalisation est la pathologisation croissante, notamment la psychopathologisation, autrement dit la déclaration croissante de maladies et troubles de santé, notamment de troubles « psy » (sic) comme l'anxiété ou les états dépressifs. L'auteur y voit les symptômes de l'envahissement du social par le « psy ».

Arrêtons-nous maintenant sur **la notion de problèmes sociaux**. Elle non plus ne va pas de soi. L'expression est d'usage courant dans la vie quotidienne mais le répertoire de « ce qui pose problème », socialement et culturellement, varie dans le temps et dans l'espace et les critères de ce qui est qualifié de problème social sont rarement explicités de façon claire. Tout se passe parfois comme s'il était évident de considérer des phénomènes tels que la toxicomanie, la délinquance ou la prostitution comme des problèmes sociaux. Au plan théorique pourtant, la notion de problème social renvoie à différentes perspectives d'analyse. Jusqu'aux années 1960-70, la définition fonctionnaliste prévaut. Le problème social est défini par « une différence substantielle entre des normes sociales largement partagées et des situations réelles de la vie sociale » (Merton et Nisbet, 1961⁵). La déviance et la désorganisation sociale constituent les deux grandes catégories de problèmes sociaux. Cette approche objectiviste, qui met l'accent sur les « conditions problématiques » qui sont à l'origine des problèmes sociaux va être remise en cause par les analyses soulignant leur caractère relatif et contingent. Pour l'école des conflits de valeur, les problèmes sociaux sont le résultat de la confrontation de groupes aux intérêts différents qui tentent d'imposer leur point de vue aux autres parties en présence. Le chercheur doit donc prendre en considération la multiplicité des définitions et des conceptions mais aussi les intérêts en jeu, les luttes de pouvoir, les alliances et les positions de compromis qui concourent à la création d'un problème social. Quant à la perspective interactionniste (par ex. Blumer, 1971⁶), elle opère un déplacement du regard et ne s'intéresse pas aux conditions d'émergence des problèmes sociaux mais cherche à comprendre comment certaines situations en viennent à être considérées comme problématiques, certains comportements à être *étiquetés* comme

⁴ AÏACH P., « Les voies de la médicalisation » in AÏACH P., DELANOË D, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos Economica, 1998, p. 15-35.

⁵MERTON, R.K et R.A. NISBET (1961). *Contemporary Social Problems* (4e éd., 1976), New York, Harcourt, 750 p.

⁶ BLUMER H., « Social Problems as Collective Behavior », *Social Problems*, 18 (3), 1971, p. 298-306.

déviant. Ce faisant, elle s'intéresse au point de vue des individus étiquetés comme déviants mais aussi à celui des « entrepreneurs de morale » qui construisent socialement et mettent en application normes, règles et lois. Dans tous les cas, malgré la variété des usages de la notion de problème social, comme catégorie de pensée et comme catégorie d'action publique, on peut noter que le rapport à la norme est au cœur des définitions mentionnées. Par ailleurs, pour reprendre les termes d'Emmanuel Henry (2009⁷) : « Travailler sur la construction des problèmes ne consiste pas à durcir les oppositions entre « constructivistes » et « objectivistes » mais plutôt à ajouter une dimension importante aux recherches sur les problèmes sociaux ». C'est l'optique qui sera retenue dans le cadre de ce travail.

De plus, on peut se demander si tous les phénomènes concernés par la médicalisation peuvent être considérés comme des problèmes sociaux, même si leur dimension sociale ne fait pas de doute. Peut-on par exemple considérer comme des problèmes sociaux la médicalisation de la ménopause ou le développement de la chirurgie esthétique ? D'une façon plus générale, dans le cadre de ce travail, convient-il de se limiter à des problèmes sociaux tels que la délinquance, l'itinérance, l'hyperactivité, la prostitution, les toxicomanies, c'est-à-dire à des comportements et pratiques socialement définis comme déviants, entraînant la mise au point de politiques publiques visant à les traiter voire à les résorber ou doit-on y intégrer ce qui, dans le processus de médicalisation, relève de notre rapport au corps, (médicalisation de la naissance, de la vieillesse, de la mort, de l'obésité...) voire de notre vie quotidienne (alimentation, activités sportives...) ? La frontière entre ces différentes dimensions du processus de médicalisation est loin d'être étanche et ce qui n'est pas défini comme problème social aujourd'hui peut le devenir demain selon la façon dont les acteurs concernés s'emparent de la question. On optera ici pour une position médiane, en choisissant privilégier les problèmes sociaux associés à des comportements considérés comme dangereux ou déviants et qui sont actuellement construits comme problèmes publics (Henry, 2009⁸) tout en nous autorisant à les interpréter à l'aide des outils plus larges mis au point pour analyser la « médicalisation du social » dans son ensemble. Ce faisant, nous nous réclamons de la démarche mise en œuvre par Robert Castel pour comprendre le dispositif de santé mentale, à savoir inclure dans l'analyse « tout l'éventail des pratiques et des théories » (Castel, 1981⁹) qui se déploient dans le champ de la médicalisation.

La question qui nous est posée, « Peut-on parler d'une médicalisation des problèmes sociaux ? », suggère que la réponse n'est pas donnée et qu'il y a lieu d'en débattre. Mais ce qui fait question, c'est moins l'existence du processus lui-même que celui de son extension et des interprétations qui peuvent en être données. Pour les uns en effet, la médicalisation est synonyme de progrès. Certains discours, médicaux en particulier, se placent dans une optique utilitariste et considèrent que la médecine scientifique (c'est-à-dire fondée sur des preuves) permet d'évaluer précisément les dangers, de faire comprendre les risques aux populations et donc de les contrôler plus efficacement. Du côté des analyses sociologiques, majoritairement critiques, l'accent est plutôt mis l'emprise du pouvoir médical et, dans le sillage des travaux de Michel Foucault, sur l'entreprise de contrôle social, qualifiée de « bio-politique », sous-jacente à cette rhétorique de la prévention. On aurait affaire à une représentation biologiste des questions

⁷ HENRY E., « Construction des problèmes publics », in Fillieule O. et alii, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po « Références », 2009 p. 146-154.

⁸ HENRY E., *ibidem*.

⁹ CASTEL R., *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après psychanalyse*, Minuit, coll. Le sens commun, 1981.

sociales, peu soucieuse de leur genèse économique et sociale et à une régulation individualisante des corps et des comportements, passant par l'intériorisation d'un ensemble de normes et d'interdits.

Pour répondre à la question posée, il convient d'appréhender le débat dans toute sa complexité. Pour ce faire, dans un premier temps, nous examinerons les différentes facettes de la médicalisation des problèmes sociaux et la diversité des interprétations sociologiques, souvent très critiques, qui peuvent en être faites, en les mettant en relation avec les changements économiques et sociaux et l'évolution des politiques sociales. Dans un second temps, nous nous interrogerons sur l'extension réelle du phénomène et développerons une vision plus nuancée de la médicalisation. Enfin dans un troisième temps nous nous pencherons sur le sens des nouvelles politiques de santé publique qui mettent en avant la responsabilisation et l'autonomisation du sujet. Quel est l'impact de cette individualisation des politiques sociales associées à la médicalisation des problèmes sociaux ? Vise-t-elle l'émancipation du sujet ou la transformation son comportement dans le sens de normes définies par d'autres ?

1. Les différentes facettes de la médicalisation des problèmes sociaux et ses interprétations

Se poser la question de la médicalisation des problèmes sociaux suppose d'abord de définir de façon plus précise le concept de médicalisation, de le replacer dans le contexte de son émergence, de le mettre en lien avec les politiques sociales qui lui sont associées et de s'interroger sur les processus de légitimation qui conduisent à inclure des problèmes sociaux dans la sphère du médical. Le terme est polysémique et réfère, dans la littérature sociologique, selon Mélissa Nader (2012)¹⁰, à un phénomène, à un processus social et à un concept sociologique.

La médicalisation soulève en particulier la question de l'espace de choix laissé à l'individu. La légitimité de la médecine repose sur ses succès scientifiques et techniques qui ont permis une formidable élévation de l'espérance de vie. Mais l'extension du médical à un ensemble de problèmes sociaux est aussi liée à l'effondrement d'autres formes de contrôle social, la médicalisation prenant alors le relais, la déviance se transformant en pathologie tandis que la norme est traduite en termes de santé mentale et/ou sociale. Dans cette première partie, après avoir défini plus précisément les contours du concept de médicalisation et de ses interprétations, nous nous intéresserons à un exemple précis, celui de la médicalisation des toxicomanies en contexte de sida.

1.1. De la médicalisation à la pathologisation des problèmes sociaux

D'un point de vue historique, **le terme de médicalisation renvoie d'abord à la démographie médicale** (Faure, 1998)¹¹. On s'intéresse alors à l'évolution du rapport entre le nombre des médecins et le nombre d'habitants. On constate ainsi qu'entre 1960 et 2000, ce rapport a été multiplié par plus de trois. D'autres indicateurs sont également utilisés pour évaluer cette augmentation de la place du médical, en particulier le nombre de consultations ou la consommation de médicaments.

¹⁰ NADER M., *La médicalisation : concept, phénomène et processus. Emergence, diffusion et reconfigurations des usages du terme médicalisation dans la littérature sociologique*, thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, octobre 2012.

¹¹ FAURE O., « La médicalisation vue par les historiens » in Aïach P. et Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Anthropos, 1998, p. 53-58.

Au-delà de cette approche purement quantitative, le terme de médicalisation a fait l'objet de nombreuses analyses, positives ou critiques selon les auteurs. Olivier Faure (1998¹²) distingue « **la légende rose** » et « **la légende noire** » de la médicalisation. La « légende rose » présente souvent les médecins comme des « héros infatigables et désintéressés » (Faure, 1998, p. 59 ; on en trouve une expression dans la littérature romanesque du XIX^e siècle, qui décrit les médecins comme de romantiques héros. La littérature scientifique elle aussi évoque de nombreux « héros oubliés ». Enfin de nombreux écrits évoquent les effets bénéfiques majeurs de la médicalisation sur la santé, en particulier l'accroissement de l'espérance de vie, multipliée par 3,2 en deux siècles et demi. A côté de cette littérature « rose » s'est développée « une légende noire de la médicalisation ». Elle est plutôt due à des auteurs de sciences sociales. Ainsi en 1975, dans un ouvrage qui a suscité le scandale, *Némésis médicale*¹³, Ivan Illich soutient que la médecine a généré des maladies iatrogènes, c'est-à-dire consécutives aux soins et traitements prescrits. Dans une société caractérisée par une médicalisation généralisée, tout être humain devient un patient à vie, la médecine constituant un obstacle à la capacité d'affronter la douleur, la maladie, le vieillissement. Citons aussi *La fin de la médecine à visage humain* (Skrabanek, 1995)¹⁴ et *La santé totalitaire: essai sur la médicalisation de l'existence* (Gori et Del Volgo, 2004)¹⁵. La médicalisation apparaît ici comme un moyen de contrôle social des individus, considérés comme des patients passifs subissant l'action médicale.

Pour des auteurs comme Zola ou Conrad, le terme médicalisation désigne **l'extension du champ de compétence de la médecine**. Pour Zola (1983) par exemple, la médicalisation constitue « un processus par lequel de plus en plus d'aspects de la vie quotidienne sont passés sous l'emprise, l'influence et la supervision de la médecine »¹⁶. Pour Conrad (1992)¹⁷, la médicalisation est un processus dynamique par lequel des problèmes jusque là considérés comme non médicaux sont définis et traités en termes de dysfonctionnements et de maladies. Pour comprendre ce mécanisme, les sociologues s'intéressent aux processus de légitimation qui permettent ce déplacement du social vers la sphère du médical. La légitimité de la médecine repose sur ses succès techniques et scientifiques, mais il faut aussi tenir compte de l'effondrement d'autres formes de contrôle social, liées à la sécularisation de la société (transformations des formes et des valeurs familiales, affaiblissement des institutions morales et religieuses traditionnelles). La médicalisation reflète ainsi les transformations des sociétés modernes, qui se traduisent par **des transferts de légitimité** : du religieux, du moral ou du magique vers le médical, de la famille vers les institutions médicalisées. La santé devient alors une valeur sociale fondamentale.

Selon Conrad, on n'a pas affaire à un niveau unique de contrôle car le processus de médicalisation s'actualise à trois niveaux : le niveau conceptuel, sous la forme d'un discours et d'une idéologie qui renforcent son acceptation sociale ; le niveau institutionnel, dans la mesure où les médecins jouent un rôle dans les organismes qui gèrent les problèmes psychosociaux ; le niveau interactionnel enfin, en lien avec le rapport plus privé

¹² FAURE O., *ibidem*.

¹³ ILLICH I., *Némésis médicale, l'expropriation de la santé*, Paris, Le Seuil, 1975.

¹⁴ SKRABANEK P., *La fin de la médecine à visage humain*, Paris, Odile Jacob, 1995.

¹⁵ GORI R., DEL VOLGO M. -J., *La santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence*, Paris, Denoël, 2004.

¹⁶ ZOLA, I.K. *Socio-Medical Inquiries: Recollections, Reflections and Reconsiderations*, Philadelphie, Temple niversity Press, 1983.

¹⁷ CONRAD P., « Medicalization and social control », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992,p. 209-232.

qui s'instaure entre médecin et patient ; un des exemples ici concerne la croissance de la prescription de tranquillisants aux femmes. Le déploiement de la médicalisation est donc fortement influencé par des facteurs sociaux, culturels, économiques et peut avoir à faire face à des résistances ou au contraire à des mobilisations importantes (ex : téléthon, sidaction...).

Enfin un dernier mécanisme concourt à la médicalisation du social, **la pathologie généralisée de la vie sociale fondée sur l'utopie d'une santé parfaite**. Autrefois définie par l'absence de maladie ou de handicap, la santé est désormais définie par l'OMS¹⁸ comme « un état de complet de bien être, physique, social et mental ». Une définition qui rapproche la santé et le bonheur. La santé devient alors une affaire publique et la dimension thérapeutique de la médecine se double d'une montée en puissance de la prévention, justifiant l'encadrement grandissant d'un ensemble d'habitudes de vie et de comportements ayant une influence sur la santé. Ces préoccupations sont également portées par des programmes de santé publique, pris en charge par des organismes spécifiques ou intégrés à certaines politiques sociales ou encore partie intégrante des différentes formes d'intervention sociale. Pour de nombreux auteurs (Aïach, 1998 ; Suissa, 2007)^{19 20}, cet impératif de santé est sous-tendu par une volonté de normalisation des comportements, une obligation de se conformer à ces nouveaux standards. L'existence humaine est désormais organisée autour de la notion de risque. Les risques changent de nature : ils ne sont plus considérés comme le résultat de catastrophes ou de la malchance, mais, mieux connus, ils sont associés à la volonté de les prévenir voire de les contrôler. La frontière entre la santé (état normal) et la maladie (état pathologique) tend à s'estomper, créant un état intermédiaire où tous les risques pour la santé peuvent légitimer la médicalisation des moindres aspects de l'existence humaine.

Au bout du compte, pour la plupart, les interprétations sociologiques présentées ci-dessus s'inscrivent largement dans une perspective foucauldienne, dans la mesure où elles mobilisent les notions de pouvoir asymétrique, d'assujettissement, de normalisation et de disciplinarisation. Examinons maintenant un exemple d'application de cette perspective analytique, celui de la toxicomanie. Afin de ne pas multiplier les domaines d'application et les usages empiriques de la médicalisation, nous filerons également cet exemple dans la suite de ce travail.

1.2. L'exemple de la médicalisation d'une forme de dépendance : la toxicomanie

A la lumière des observations précédentes, deux domaines sont particulièrement concernés par le processus de médicalisation : d'une part, le contrôle social des événements biographiques ordinaires tels que la naissance, les différents âges de la vie, la ménopause, la santé reproductive..., d'autre part la gestion de comportements considérés comme déviants et devant être pris en charge par la collectivité. Ce que l'on a appelé plus haut les « problèmes sociaux » nous semblent relever davantage de cette dernière rubrique, même si la frontière entre ces deux ordres de réalité est poreuse. Nous nous attacherons ici à la médicalisation de la dépendance aux drogues.

¹⁸ OMS : Organisation Mondiale de la Santé

¹⁹ AÏACH P. Ibidem.

²⁰ SUISSA A.J., « Dépendances et médicalisation. Repères et enjeux sociaux », Nouvelles pratiques sociales, vol. 19, n°2, 2007, p. 92-109.

Amnon Jacob Suissa (2007)²¹ souligne que la notion même de dépendance, ou addiction, a donné lieu à de multiples définitions et controverses. Pour le généticien, l'addiction est liée à une carence d'un gène particulier ; pour le pharmacien, il s'agit d'une réaction de l'organisme à certaines substances ; pour le sociologue, il convient de s'intéresser à la genèse sociale de la pratique ou aux interactions qui lui sont associées etc. Cette absence de consensus entre professionnels peut poser problème quand il s'agit de comprendre le phénomène et de prendre en charge les personnes dépendantes. Selon Suissa, le discours dominant sur la dépendance associe à la dépendance des prédispositions individuelles, le caractère progressif de la maladie, la perte de contrôle et l'abstinence nécessaire pour s'en libérer. Or les travaux disponibles ne sont unanimes sur aucune de ces dimensions.

La prise en charge des usagers de drogues s'est longtemps résumée à une seule méthode : l'abstinence, vue comme l'idéal de conduite que chaque toxicomane devait avoir pour objectif pour se libérer de son addiction. Le toxicomane est vu à la fois comme un délinquant et comme un malade et en France, aux termes de la loi de 1970, la seule alternative à son incarcération est qu'il réponde positivement à l'injonction thérapeutique qui lui est adressée. Mais selon Henri Bergeron (2009)²², qu'elle soit répressive ou sanitaire, l'approche ne tient pas compte des conditions socio-économiques dans l'explication de comportements. On est drogué parce qu'à titre individuel, on n'a pas la volonté de s'abstenir. Le fait que la consommation de certaines drogues soit le fait de certains groupes sociaux défavorisés n'a jamais été pris en compte dans la mise en œuvre des politiques, en particulier des politiques répressives visant à en sanctionner l'usage.

Henri Bergeron retrace l'histoire de la médicalisation des addictions. Il distingue quatre mouvements. Une première tentative de psychopathologisation, limitée à quelques médecins et professeurs, voit le jour à la fin du XIXe siècle. La toxicomanie est alors décrite comme une maladie relevant de la psychiatrie. La médicalisation de ce que l'on appelle alors les « passions » (alcoolisme, jeu...) va de pair avec leur moralisation. Mais jusque dans les années 1970, cette tentative n'influencera jamais vraiment la régulation, qui restera de type essentiellement répressif. A partir des années 1970, le toxicomane est vu à la fois comme un délinquant et comme un malade à prendre en charge, de façon variable suivant les pays. Au Etats-Unis, la médicalisation est de type neurologique (distribution de méthadone), comportementaliste au Canada, psychanalytique en France. Le troisième mouvement est celui de la Réduction des risques. Les politiques de réduction des risques liés à la toxicomanie ont pris leur essor dans les années 1980 du fait de l'apparition du SIDA. Cette politique apparaît, selon Jean-Yves Trépos (2003)²³ comme un véritable changement de paradigme : « on abandonne l'obsession de l'abstinence (tous les dispositifs, en conformité avec la loi de 1970, étaient orientés vers la perspective d'une sortie à court terme de la dépendance au produit), et on se préoccupe des dangers sanitaires et sociaux encourus par les utilisateurs de drogues injectables, sans avoir l'ambition de faire cesser leur consommation ». Concrètement, la politique de réduction des risques se traduit par la mise à la disposition des toxicomanes de seringues stérilisées, de préservatifs, de produits de substitution, de lieux d'accueil et de traitement, de conseils de prévention, notamment par le relais de groupes d'usagers (« groupes d'auto-support »). Par ailleurs, les médecins généralistes sont autorisés à prescrire librement du Subutex à leurs patients

²¹ SUISSA A.J., *ibidem*.

²² BERGERON H., *Sociologie de la drogue*, Paris, La Découverte, 2009.

²³ TREPOS J-Y., « La force des dispositifs faibles : la politique de réduction des risques en matière de drogues », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003/1 n° 114, p. 93-108.

toxicomanes. Le risque devient le principe à partir duquel on distingue, classe et hiérarchise les drogues et leurs usages. Cette politique semble avoir fait ses preuves car si l'on en croit l'INSERM, de 1994 à 1999, on note une baisse de 80% des overdoses mortelles, des deux tiers de la mortalité liée au sida et de 67% des interpellations liées à l'héroïne. Selon Anne Coppel (2011)²⁴, sociologue et fondatrice de l'Association Française de Réduction des Risques (AFR), le dispositif est néanmoins confronté à deux contradictions majeures : une conception archaïque de la santé publique et la priorité accordée à la criminalisation en matière de politique des drogues. En effet les bons résultats obtenus sont attribués à la médicalisation de la prise en charge des toxicomanes, à la distribution de produits de substitution, mais sont passés sous silence la mobilisation et la coopération des usagers d'héroïne eux-mêmes et de leurs associations avec les militants associatifs et les différents professionnels de santé. Par ailleurs, la réaffirmation des politiques répressives, notamment concernant l'usage du cannabis se poursuit. Le quatrième mouvement enfin est caractérisé par la montée de la thématique des addictions, fondée sur la neurobiologie et le cognitivo-comportementalisme. Ces savoirs de référence considèrent l'addiction comme une forme de dérèglement chronique du système dopaminergique ou de certaines parties du cerveau ; le toxicomane se caractérise donc par une vulnérabilité individuelle innée ou acquise. Aujourd'hui, cette grille de lecture fournie par l'addictologie est devenue le principal cadre de référence pour comprendre tant la dépendance que l'usage des drogues. Le risque est que le succès de l'addictologie débouche sur le développement de camisoles chimiques, au détriment de ce que promeut la Réduction des risques, c'est-à-dire le fait que les individus doivent être considérés comme des citoyens autonomes ou pouvant le devenir.

Cet exemple nous donne à voir la complexité des enjeux associés à la médicalisation d'un comportement défini comme un problème social. En matière de toxicomanie, les interprétations du problème ont une influence directe sur la façon dont il est traité. Les interprétations psychologiques faisaient l'impasse sur les raisons biologiques qui rendent difficile le décrochage vis-à-vis du produit. En effet, la parole ne suffit pas pour contribuer au sevrage de l'héroïnomanie. Pour autant le problème n'est pas exclusivement biochimique mais plutôt multifactoriel. En tout état de cause, le danger de médicalisation du problème ne relève pas tant du secteur médical que de la demande sociale qui lui est adressée et qui attend de son intervention la conformisation des comportements de toxicomanes que la majorité qualifie de déviants.

2. Vers une vision plus nuancée du processus de médicalisation

On peut s'interroger sur la pertinence d'une vision qui associe la médicalisation à une forme d'impérialisme médical. Ne serait-elle pas plutôt le produit d'un ensemble de facteurs, sociaux, politiques et économiques qui impliqueraient les médecins au même titre que de nombreux autres acteurs. Certains parlent même de démedicalisation. Sans aller aussi loin, il est possible de prendre en compte les marges de manœuvre des acteurs sociaux partie prenante du processus de médicalisation et de l'analyser comme un phénomène négocié (Strauss, 1992)²⁵ plutôt qu'imposé. La négociation jouerait à un triple

²⁴ COPPEL A., « Drogues et médicalisation, entre expertise et demande sociale », *Multitudes*, n° 44, printemps 2011.

²⁵ STRAUSS A. et al., « L'hôpital et son ordre négocié » in *La trame et la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis par I. Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992.

niveau : le classement des réalités problématiques visant à déterminer si celles-ci s'inscrivent ou non dans le champ de la médecine, la sélection des modes d'intervention pour départager les tâches des spécialistes médicaux et des autres professionnels et le pilotage des opérations structurant les rapports entre ces différents professionnels (Druhle, Clément, 1998)²⁶.

2.1. Vers une démedicalisation ?

La médicalisation n'est pas un processus univoque. Dès la fin des années 1970, certains auteurs, comme Renée Fox (1977)²⁷ mentionnent une tendance à la démedicalisation appelée à s'accroître en raison des changements importants intervenus dans la structure de soins, notamment la place grandissante des professionnels paramédicaux et la plus grande symétrie dans la relation entre le médecin et le patient. Ces différentes évolutions préfiguraient à ses yeux le début d'une nouvelle ère accordant la priorité à la santé, sa promotion et la prévention des maladies.

Pendant, mieux vaut dans ce cas parler de déprofessionnalisation plutôt que de démedicalisation car ce terme, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, inclut la pathologisation du social par la promotion de la santé et de la prévention. Il est possible de parler de démedicalisation seulement quand un problème n'est plus défini en termes médicaux ou relatif à la santé.

L'histoire nous offre de rares exemples de démedicalisation. C'est le cas de la transformation du statut de l'homosexualité, mais celle-ci n'a pas été le fait de la psychiatrie ou de la science mais bien de l'évolution de la tolérance sociale à son égard, conduisant à son acceptation voire à son intégration dans l'univers de la conformité. Désormais, si un psychiatre en venait à pathologiser l'homosexualité, il prendrait le risque d'être pathologisé lui-même en tant qu'homophobe. D'une façon générale, la déprofessionnalisation l'emporte largement sur la démedicalisation. Didier Fassin (1998)²⁸ y voit même « la forme la plus achevée de la médicalisation », démontrant l'implication du monde profane dans la pathologisation du social.

2.2. Des individus mobilisés dans leur relation au médical

L'étymologie du terme « patient » (du verbe pâtir) en donne une image passive : celui qui subit un traitement, une opération. Pourtant, face à une médicalisation qui touche tous les domaines de la vie, le rôle de l'individu, du patient demande à être réinterrogé : demeure-t-il celui qui subit ou son rôle a-t-il évolué ? Fondée à l'origine sur l'autorité incontestable du médecin, la relation entre médecin et patient se veut plus démocratique.

Le sociologue fonctionnaliste Talcott Parsons²⁹ a été le premier à théoriser cette relation à l'aide d'un modèle consensuel. Pour lui, médecin et patient ont des rôles complémentaires, dont la bonne exécution garantit le succès de la consultation. La maladie est vue comme un état déviant. Du fait d'un état biologique déficient, le patient est exempté de ses obligations sociales et il revient alors au médecin de définir cette

²⁶ DRUHLE, CLEMENT, *ibidem*.

²⁷ FOX R-C "The Medicalization and Demedicalization of American Society". *Daedalus: Journal of the American Academy of Arts and Sciences* 106 (1): 9-22 (Winter 1977).

²⁸ FASSIN D., « Les politiques de la médicalisation » in Aïach P. et Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Anthropos, 1998, p. 1-13.

²⁹ PARSONS T., *The social system*, New York, The free press of Glencoe, 1951.

déficience et d'éradiquer l'état déviant. Le rôle du médecin est universaliste : il repose sur sa compétence technique et non sur des relations personnalisées avec le patient.

Vingt ans plus tard, dans *Profession of Medicine*, Eliot Freidson (1970)³⁰ propose une interprétation nettement moins consensuelle. Pour lui, deux visions se confrontent dans la relation médecin-patient : celle du médecin, qui s'appuie sur un savoir spécialisé et celle du patient, qui repose sur son expérience quotidienne de la maladie. Il n'y a pas de consensus *a priori* entre eux. Le malade n'est pas en position de force mais ses chances de faire valoir son point de vue dépendent des caractéristiques sociales et organisationnelles dans lesquelles l'interaction prend place. Anselm Strauss³¹, quant à lui, dessine un modèle fondé sur un « ordre négocié ». A l'hôpital, peu d'activités sont régies par des règles explicites. Les relations médecin-patient laissent donc la place à la négociation, qui peut porter sur le traitement, la date, de sortie, les visites...

Au modèle paternaliste de Parsons succèdent donc des modèles plus ouverts, en lien avec les évolutions sociales intervenues depuis les années 1950 mais aussi du fait du recul des maladies infectieuses grâce aux antibiotiques et au développement des maladies chroniques (diabète...). Bien que dépendants à de nombreux égards de la sphère médicale, les patients ont développé une attitude plus critique à son égard et s'impliquent davantage dans les décisions qui concernent leur santé. Les programmes d'éducation à la santé font de l'individu le gardien de sa santé, à laquelle il participe activement. Avec le développement de traitements qui sont d'autant plus efficaces que la pathologie est diagnostiquée précocement, les patients sont même appelés à consulter dès l'apparition des premiers symptômes, devenant ainsi les « sentinelles » chargées de guetter la survenue éventuelle de la maladie. C'est en particulier dans le cas des maladies chroniques que le patient devient un partenaire à part entière du médecin : il doit participer activement à son traitement, se former en vue de comprendre sa maladie et même parfois apprendre à poser des gestes techniques sur son propre corps. Dans le cas de ces patients « auto-soignants », le modèle de relations avec le médecin n'est plus fondé sur la détention par le médecin du monopole du savoir mais permet au contraire des formes de collaboration entre ces deux partenaires.

Il faut aussi évoquer l'importance croissante des collectifs de patients. Leur visibilité s'est particulièrement développée à l'occasion de l'épidémie du sida au cours des années 1980-1990. Le choix de cet exemple concernant la médicalisation des problèmes sociaux se justifie par le fait que le sida, pour reprendre les termes de Philippe Adam et Claudine Herzlich (1994)³², « réactualise (donc) la dimension collective de la maladie mais celle-ci ne s'identifie pas seulement, comme pour les épidémies d'autrefois, à la menace de la contagion. Le sida est une maladie collective dans sa prise en charge et parce qu'elle s'inscrit dans tous les lieux de la vie sociale ». Question sanitaire de premier plan, la lutte contre le sida peut donc aussi être définie comme un problème social dans le sens où nous l'avons défini en introduction.

Contrairement à certains collectifs de malade qui se limitaient jusqu'alors à transmettre dans l'entre-soi la connaissance de la maladie et des techniques de soin, les associations de lutte contre le sida ont porté la maladie sur la place publique et ont réclamé le droit de s'intéresser et d'être entendus en matière d'organisation des soins, de conduite des traitements, voire de déroulement de la recherche médicale. Ces associations, qui ont

³⁰ FREIDSON E., *Profession of Medicine*, Dodd, Mead, 1970.

³¹ STRAUSS A., *ibidem*.

³² ADAM P., HERZLICH C., *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan, 1994, p. 120-121.

beaucoup développé le soutien émotionnel en direction de leurs adhérents et bénévoles, souvent séropositifs ou malades, se sont aussi attachées à lutter contre le stigmate attaché au VIH. Par le biais des médias et des professionnels impliqués, elles ont su faire de leur lutte une « cause » (Pollack, 1991)³³ qui déborde le cas des personnes atteintes. Depuis, les associations de malades sont devenues des acteurs importants dans le domaine de la santé sont parvenues à promouvoir des valeurs telles que l'autonomie et le consentement du patient, le respect de ses choix et de sa volonté... désormais consacrées par diverses conventions internationales. En France, la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé donne au malade des droits inaliénables : absence de discriminations, égal accès aux soins, droit à une information complète à travers l'accès au dossier médical. Elle organise également la participation des associations à la gestion des institutions médicales. Un cadre légal est posé, reste à savoir comment les pratiques vont suivre.

2.3. *La médicalisation du social, un processus complexe et ambigu*

Au bout du compte, le processus de médicalisation apparaît plus complexe et ambigu qu'il ne semblait au premier abord, du fait de la multiplicité des enjeux et des acteurs qui y sont impliqués. Il devient difficile de l'analyser comme un processus univoque résultant de la seule domination de la profession médicale ou même d'un autre acteur comme l'industrie pharmaceutique. Elle apparaît au contraire comme la résultante des actions et motivations d'un ensemble d'acteurs aux intérêts divers, qui s'inscrivent dans un contexte économique, social et politique particulier. Ainsi pour Philippe Pignarre (2006)³⁴, il est nécessaire de se concentrer sur l'analyse et la compréhension des mécanismes de la médicalisation, plutôt que de se contenter de les dénoncer : « La médicalisation n'est pas ce qui explique mais ce qu'il faut expliquer. (...) Pourquoi « ça médicalise » ? (...) Comment se fait-il que les psychothérapeutes assistent impuissants, malgré leurs protestations véhémentes, à la montée en puissance d'une nouvelle psychologie médicale comme le montre le dernier exemple en date, celui du diagnostic d'hyperactivité chez l'enfant et l'adolescent? »

Panese et Barras (2009)³⁵ identifient quatre raisons pour lesquelles il est important de remettre en perspective la notion de médicalisation, en mettant en avant son caractère multidimensionnel. Ils notent d'abord que l'ambiguïté sémantique de la notion en fait un concept-valise qui ne cesse d'accueillir de nouvelles significations. D'autre part, il convient de mettre le terme en perspective avec les transformations intervenues dans le champ médical au cours des dernières décennies, notamment l'incorporation croissante de dimensions non médicales. De nombreux enjeux sociaux, éthiques, financiers et politiques se sont graduellement attachés au champ médical, si bien que ses orientations, ses mandats et ses dispositifs techniques s'en trouvent transformés et que les médecins partagent le champ avec d'autres groupes d'acteurs aux motivations et intérêts divers. Au plan politique, la vision critique de la médicalisation, aux termes de laquelle elle se déroulerait le plus souvent au détriment de la population, de la liberté des malades en puissance ou des patients ordinaires, doit faire place à une vision plus nuancée, qui reflète plus fidèlement le

³³ POLLACK M., « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le sida », *Politix* n° 16, 1991, p. 80-90.

³⁴ PIGNARRE P., « Médicaliser/démédicaliser : développer l'expertise des patients », *Cliniques méditerranéennes*, 2008/1 n° 77, p. 125-136.

³⁵ PANESE F., BARRAS V., L'utopie médicale de la réanimation des corps. *Mouvements: sociétés, politique, culture* 45-46, pp. 36-42, 2006.

contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui le processus. Enfin, au plan ontologique, les patients, les médecins, les autres professionnels du champ sanitaire et social, l'Etat ou encore les compagnies pharmaceutiques ne forment pas des ensembles homogènes de protagonistes qui partageraient au sein de leur groupe une même vision de la médicalisation. Ils se subdivisent au contraire en multiples sous-groupes et leur interprétation d'une situation peut varier considérablement en fonction du contexte et des intérêts en présence. Il convient donc d'éviter une lecture dichotomique, qui opposerait d'une part une médecine et/ou une industrie pharmaceutiques colonisatrices et aliénantes qui disqualifie le patient ou le citoyen comme sujet compétent ; d'autre part un patient ou un citoyen qui participe activement au façonnement de son corps voire de son existence avec l'appui du champ sanitaire et social et est capable de faire des choix parfaitement éclairés dans une logique d'auto-détermination.

La médicalisation du social doit donc devenir le point de départ des analyses et non leur conclusion, et tenir compte des rapports de force et des négociations des acteurs pluriels engagés dans les problèmes étudiés.

Ainsi, pour reprendre l'exemple des addictions précédemment évoqué, on peut les considérer, comme le fait Panese, comme un phénomène socio-sanitaire « total » au sens de Marcel Mauss. Il faut alors tenir ensemble la dimension politique, sociale, médicale et sanitaire de la question et ne pas réduire les comportements addictifs à des illusions ou à des conduites d'échec de la part de ceux qui les mettent en œuvre. Il faut tenter de comprendre que les addictions, pour ceux qui en souffrent et pour les professionnels du secteur sanitaire et social qui s'en préoccupent, constituent des réalités « construites » dans des contextes socio-historiques spécifiques. Une construction sociale qui est le résultat du travail d'acteurs socialement et historiquement situés, qui mobilisent des définitions de la santé, des modèles de prévention, des conceptions des sujets malades ou vulnérables, bref un ensemble d'éléments souvent sujet à conflits et controverses. La question des dépendances se situe, au croisement de deux phénomènes contemporains importants : la « sanitarisaiton du social » et « la politisation de la santé, pour reprendre la formule de Didier Fassin (2000)³⁶. Par sanitarisaiton, il faut entendre le fait qu'un état ou un trouble va être traduit dans le langage de la santé publique. Didier Fassin envisage la sanitarisaiton comme le résultat d'une double opération de traduction du social dans le langage sanitaire et d'inscription de cette nouvelle réalité dans l'espace public.

3. La santé publique, vecteur de l'individualisation contemporaine

La médicalisation des problèmes sociaux ne saurait donc être comprise en dehors des politiques sociales et de santé publique au sein desquelles elle se déploie. Or les orientations de ces politiques ont changé, faisant une part croissante à l'individualisation. Le modèle français de solidarité, élaboré à la fin du XIX^{ème} siècle et généralisé après la seconde guerre mondiale, est fondé sur la responsabilité collective à l'égard des problèmes sociaux. Le problème n'est pas la faute de l'individu et la société a une dette sociale à son égard, dette dont elle s'acquitte par un ensemble de droits sociaux (Bresson, 2010)³⁷. Mais la crise de l'Etat-Providence conduit à reconsidérer ces orientations. Les politiques « d'assistanat », considérées comme déresponsabilisantes, sont dénoncées par le discours

³⁶ FASSIN D., « Entre politiques du vivant et politiques de la vie. Pour une anthropologie de la santé », *Anthropologie et société*, 24, p. 95-116, 2000.

³⁷ BRESSON M., « Les métamorphoses du modèle social français », in Verba D. (dir.), *Interventions sociales et rôle de l'État. Regards croisés*, Paris, Presses de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), 2010.

néo-libéral, qui promeut l'activation des politiques avec pour objectif la responsabilisation et l'autonomisation de l'individu. Pour ce faire, l'accompagnement s'impose comme une manière d'aider l'individu à faire un « travail sur soi » (Vrancken, Macquet, 2012)³⁸, pour se produire en tant que sujet actif et responsable.

3.1. Nouvelles politiques publiques, individualisation et travail sur soi

Nombre de politiques de prévention, de promotion de la santé, de réduction des risques mais aussi d'accompagnement de personnes, en situation de handicap, de recherche d'emploi, incarcérées ou autres... mettent l'accent sur la nécessité pour chacun de se prendre en charge, de devenir autonome et acteur de sa propre vie.

Didier Vrancken souligne que le travail sur soi a trouvé à se déployer dans la sphère des politiques sociales, notamment auprès des publics les plus vulnérables, tandis que les bases des protections sociales traditionnelles s'affaiblissent. L'accent est mis sur les biographies et les bénéficiaires des dispositifs publics sont invités à exposer leur parcours de vie. On réaffirme la nécessité d'accorder de l'attention à la personne, à son histoire personnelle, ses qualités, sa souffrance psychique. L'écoute et l'accompagnement se développent ainsi dans tout un secteur psycho-médico-social, par exemple, l'orientation mise en place dans les lieux de soutien à la parentalité, les différents points accueils jeunes (Paj) et, plus généralement, les « lieux d'écoute » (Fassin, 2008)³⁹. Le recueil des biographies insiste plus sur les histoires singulières que sur les injustices ou les inégalités vécues. Une forme de gouvernement par la parole se met en place, qui se soucie plus de mobiliser, d'accompagner, d'inciter que de prendre en charge les plaintes émises. Didier Fassin (2008)⁴⁰ montre que l'écoute de la souffrance d'autrui ne procède pas seulement de nouvelles formes de subjectivation mais qu'elle s'inscrit dans des formes de gouvernement de soi par lesquelles on tente de rendre supportable une intolérable précarité, mais c'est au prix de l'occultation de ses causes économiques et sociales. On a là un pari normatif sur l'individu contemporain, certes vulnérable et requérant attention et sollicitude mais également postulé capable de se prendre en main, de se mobiliser, de s'autonomiser.

De leur côté, les politiques de santé publique visent explicitement à essayer de réduire l'occurrence de certains troubles ou comportements, identifiés comme facteurs de risque. Leur ambition est alors de transformer les comportements individuels afin de jouer sur la dynamique sociale du phénomène. Cette orientation n'est pas à proprement parler nouvelle, car la transformation des comportements a toujours été l'objectif des politiques de santé publique mais la mise en avant de l'individualisation des comportements tend à se substituer à la transformation des conditions socio-économiques également déterminantes dans l'évolution de ces comportements. Jusque dans les années 1970, les politiques de santé publique, incluant la promotion et l'éducation à la santé, tenaient un discours relativement paternaliste et moralisateur. Dans le contexte d'un Etat Providence en expansion, elles ne constituaient qu'un instrument parmi d'autres dans la boîte à outils des actions politiques visant à transformer les comportements. Désormais, elles ne peuvent plus s'appuyer sur le même type de discours. Il s'agit alors de mettre en avant l'autonomie individuelle et de travailler sur les facteurs de risque individuels, autrement dit les styles de vie. L'idée est de travailler sur les représentations, de susciter une motivation qui facilite la transformation du

³⁸ VRANCKEN D. et MACQUET C., « Focus - Du travail sur soi au gouvernement de soi », *Informations sociales*, 2012/1 n° 169, p. 76-79.

³⁹ FASSIN D., *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2008.

⁴⁰ FASSIN D., 2008, *ibidem*.

comportement. Il ne s'agit pas tant d'imposer des normes que de convaincre l'individu d'y adhérer. Pour ce faire, les sciences mobilisées sont d'abord l'économie comportementale, qui postule que les individus sont affectés de biais cognitifs les empêchant d'être parfaitement rationnels. Il s'agit alors de jouer sur ces biais pour les amener à changer de comportement. Vient ensuite la psychologie cognitive, qui travaille depuis longtemps sur ces biais et sur la façon de les manipuler pour inciter les individus à changer. Viennent enfin convoqués la neurobiologie et la neuro-imagerie, qui étudient comment réagit le cerveau quand il est exposé à certains types de message. Ces savoirs sont complétés par le marketing social. Au bout du compte, on incite les individus à se conformer à des normes de santé publiques définies par d'autres, mais en leur laissant la possibilité de ne pas y adhérer. Ils restent donc les architectes de leur propre choix.

Un des risques d'une telle individualisation est de négliger les déterminants sociaux des comportements au profit d'une conception tendanciellement « psychologique ». L'individu est supposé capable de devenir « l'entrepreneur de lui-même » en matière de santé. Cette conception « psychologisante et individualisante » va de pair avec la propension des professionnels de la santé à privilégier dans leur pratique la norme d'intériorité, c'est-à-dire à chercher à modifier les comportements des individus en les incitant à changer leurs « représentations », à renforcer leurs « motivations » au risque de négliger le fait qu'ils ne sont pas forcément les seuls ou les principaux responsables de leur situation.

Une des conséquences de cette individualisation peut être l'émergence d'un sentiment subjectif d'insécurité. Si l'on en croit Robert Castel (2003)⁴¹, « l'insécurité moderne ne serait pas l'absence de protections, mais plutôt leur envers, leur ombre portée dans un univers social qui s'est organisé autour d'une quête sans fin de protections ou d'une recherche éperdue de sécurité. » La promotion de l'individu peut ainsi aller de pair avec la production de sa vulnérabilité. La responsabilisation individuelle en matière de « santé de soi » tend à engendrer des phénomènes de « subjectivation de la faute ». Ceci marque un « tournant relationnel » dans la politique de prévention: la tendance selon laquelle le souci de santé de chacun implique le souci de santé de ses « semblables » devenus les victimes potentielles de ses propres pratiques. On assiste alors à l'essor d'une « socialité sanitaire » marquée par une tension entre l'égard et la contrainte face à l'autre et un élargissement du périmètre de la vulnérabilité subjective.

3.2. Retour sur la médicalisation de la toxicomanie. La question de la délégation du pouvoir au champ médical

En matière de lutte contre la toxicomanie, le mouvement de réduction des risques s'inscrit dans cette perspective de responsabilisation individuelle. Elle fait le pari que les usagers de drogues sont responsables, autonomes et capables de prendre en main leur santé, pour peu qu'ils soient bien informés sur les risques. Ce faisant, elle peut paraître ambiguë. D'une part, elle marque une avance considérable en désinfantilisant les toxicomanes et elle obtient de très bons résultats. D'un autre côté, elle reproduit la perspective d'un individu autonome mais aussi « dé-socialisé », dans le sens où n'est pas relié à un environnement socio-économique (par contre les réseaux relationnels, les « groupes d'auto-support » sont valorisés) au risque d'occulter la nécessité de lutter contre les causes socio-économiques à l'origine de certaines toxicomanies. Or les toxicomanes qui prennent des risques sont souvent des personnes confrontées à des situations matérielles et/ou personnelles difficiles.

⁴¹ CASTEL R., L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? Paris, Seuil, 2003, p. 6-7.

Pour autant, cette insistance sur la responsabilité individuelle n'est pas nécessairement à rejeter, pour peu notamment que l'intervention sociale ou sanitaire privilégie une participation citoyenne et s'appuie sur les familles et les réseaux des personnes concernées.

De même, en ce qui concerne la question de la médicalisation de la toxicomanie, si la critique des tendances expansives de l'addictologie peut paraître justifiée, il convient de se rappeler que la prise en charge médicale garde tout son sens dès lors que l'on ne confond pas usager et toxicomane. Si la toxicomanie ne se réduit pas à un problème biochimique, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas prendre en charge cette dimension, d'autant plus que la prise en charge médicale a gagné en efficacité de ce point de vue. Le périmètre de la réduction des risques et celui de la prise en charge médicale ne sont pas exactement semblables. Les professionnels de la réduction des risques œuvrent à protéger les consommateurs des risques qu'ils prennent à consommer dans l'illégalité des produits prohibés. Ils ont certes à travailler avec des personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie mais leur vocation n'est pas de les aider à en sortir, mais plutôt de ne pas aggraver les problèmes existants. Sortir de la toxicomanie est du ressort de la médecine. Le problème est donc multifactoriel.

De plus, il se complique du fait que le risque d'une médicalisation excessive n'est pas nécessairement le fait des médecins eux-mêmes mais relève d'un mécanisme de délégation de pouvoir à la médecine concernant des problèmes qui relèvent au départ d'autres sphères du social (la sphère politique, juridique...). En ce qui concerne les drogues, il y a une forte demande sociale de médicalisation, sous-tendue par une volonté de normalisation de comportements jugés déviants. La demande est initialement adressée au pouvoir politique, à la justice, qui n'ont pas toutes les cartes en mains pour résoudre le problème et le délèguent au monde médical. Mais l'exigence de tolérance zéro à l'égard de comportement jugés socialement contraires à la norme est plus ou moins contradictoire avec le fait de privilégier la médicalisation. En effet, toutes les consommations ne sont pas assimilables à des addictions, qui seules relèvent du médical, et même dans ce dernier cas, la sphère médicale n'est pas en mesure, à elle seule, de résoudre un problème multifactoriel. Mais la distinction entre consommation et toxicomanie est socialement peu acceptée et politiquement risquée. Il découle de cette absence de distinction entre consommation et toxicomanie une médicalisation souvent excessive, mais que ni les médecins ni les professionnels de la réduction des risques ne dévoilent car d'une part elle protège les usagers de la répression et d'autre part, la médicalisation est paradoxalement la condition de survie du dispositif de réduction des risques. Au fond, privilégier la médicalisation au détriment des autres dimensions du problème revient à faire un choix politique qui ne dit pas son nom car la médicalisation dépolitise.

Au bout du compte, ce travail n'a pas permis de donner une réponse simple, négative ou positive, à la question posée. Il nous est apparu nécessaire de dépasser l'alternative entre critiquer ou légitimer le processus de médicalisation des problèmes sociaux dont on nous demandait d'établir ou non l'existence. Nous avons pu constater à la fois l'ampleur du processus de médicalisation du social, souvent regardé de façon très critique par les sociologues mais aussi sa complexité et la nécessité de tenir compte des évolutions du fonctionnement de la sphère médicale aussi bien que de celles du contexte économique et social dans lequel elle prend place pour comprendre la complexité des reconfigurations qui caractérisent le processus étudié. Notre analyse a permis de relativiser les critiques adressées à l'impérialisme de la sphère médicale, notamment parce que les médecins ne sont ni les seuls ni même peut-être les principaux artisans du processus de médicalisation.

Néanmoins, une partie des critiques adressées à la médicalisation des problèmes sociaux dans les années 1970 dans une perspective foucauldienne trouve une nouvelle actualité dans la conjoncture contemporaine. Alors que dans les années 1970, la médicalisation du social est pensée plutôt en termes systémiques, dans les années 2000, les formes concrètes que prend la médicalisation des problèmes sociaux se présente plutôt comme une réponse à « la crise de l'Etat providence » et se conjugue avec l'individualisation des politiques sanitaires et sociales. On ne peut nier certains aspects positifs de ces politiques, dans le domaine sanitaire (baisse des overdoses, diminution des contaminations par le VIH...) comme dans le domaine social (obtention de nouveaux droits, déstigmatisation...), mais force est de constater qu'elles s'accordent avec une représentation de l'individu d'inspiration néo-libérale selon laquelle les comportements et modes de vie peuvent être conçus plus ou moins indépendamment des contextes économiques et sociaux dans lesquels ils s'inscrivent.

Dans cette optique, les problèmes sociaux sont vus comme des problèmes individuels plus que comme des problèmes collectifs et posent la question de la participation citoyenne. A cet égard cependant, la persistance de formes d'intervention sociale qui favorisent la participation, voire la mobilisation des usagers, par exemple à l'échelle des quartiers en France, rappellent que l'intervention sociale ne se résume pas à ses formes « médicalisées » ou « psychologisées », y compris les différentes formes d'accompagnement. Certains dispositifs participatifs, comme les conseils de quartier, développent au contraire « l'ambition de repositionner l'individu comme citoyen, usager d'un service public ou acteur d'une politique locale. (Bresson, 2012)⁴² ». Si l'individualisation n'est certes pas une réponse à la crise du lien social, qu'elle peut au contraire alimenter, elle peut aussi constituer le terreau de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité, dès lors qu'il s'agit d'un objectif explicite poursuivi dans la durée.

Références bibliographiques

- ✚ ADAM P., HERZLICH C., *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan, 1994, p. 120-121.
- ✚ AÏACH P., « Les voies de la médicalisation » in AÏACH P., DELANOË D, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos Economica, 1998, p. 15-35.
- ✚ BERGERON H., *Sociologie de la drogue*, Paris, La Découverte, 2009. BLUMER H., « Social Problems as Collective Behavior », *Social Problems*, 18 (3), 1971, p. 298-306.
- ✚ BRESSON M., « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, 2012/1 n° 169, p. 68-75.
- ✚ BRESSON M., « Les métamorphoses du modèle social français », in Verba D. (dir.), *Interventions sociales et rôle de l'État. Regards croisés*, Paris, Presses de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), 2010.
- ✚ CASTEL R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Seuil, 2003, p. 6-7.
- ✚ CASTEL R., *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après psychanalyse*, Minuit, coll. Le sens commun, 1981.
- ✚ CONRAD P., SCHNEIDER J.W, *Deviance and medicalization. From badness to sickness*, Colombus, Merrill Publishing Company, 1985.
- ✚ CONRAD P., « Medicalization and social control », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992, p. 209-232.

⁴² BRESSON M., « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, 2012/1 n° 169, p. 68-75.

- ✚ COPPEL A., « Drogues et médicalisation, entre expertise et demande sociale », *Multitudes*, n° 44, printemps
- ✚ DRULHE M., CLÉMENT S., « Enjeux et formes de la médicalisation : d'une approche globale au cas de la gérontologie », dans : Pierre AÏACH et Daniel DELANOË (dirs), *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Economica, 1998, p.69-96.
- ✚ FAURE O., « La médicalisation vue par les historiens » in Aïach P. et Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Anthropos, 1998, p. 53-58.
- ✚ FASSIN D., « Entre politiques du vivant et politiques de la vie. Pour une anthropologie de la santé », *Anthropologie et société*, 24, p. 95-116, 2000.
- ✚ FASSIN D., *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2008
- ✚ FASSIN D., « Les politiques de la médicalisation » in Aïach P. et Delanoë D. (dir.), *L'ère de la médicalisation*, Paris, Anthropos, 1998, p. 1-13.
- ✚ FOX R-C "The Medicalization and Demedicalization of American Society". *Daedalus: Journal of the American Academy of Arts and Sciences* 106 (1): 9–22 (Winter 1977).
- ✚ FREIDSON E., *Profession of Medicine*, Dodd, Mead, 1970.
- ✚ GORI R., DEL VOLGO M.-J., *La santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence*, Paris, Denoël, 2004.
- ✚ HENRY E., « Construction des problèmes publics », in Fillieule O. et alii, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po « Références », 2009 p. 146-154.
- ✚ ILLICH I, *Némésis médicale, l'expropriation de la santé*, Paris, Le Seuil, 1975.
- ✚ MERTON, R.K, NISBET R.A. (1961). *Contemporary Social Problems* (4e éd., 1976), New York, Harcourt, 750 p.
- ✚ NADER M., *La médicalisation : concept, phénomène et processus. Emergence, diffusion et reconfigurations des usages du terme médicalisation dans la littérature sociologique*, thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, octobre 2012.
- ✚ PANESE F., BARRAS V., L'utopie médicale de la réanimation des corps. *Mouvements: sociétés, politique, culture* 45-46, pp. 36-42, 2006.
- ✚ PARSONS T., *The social system*, New York, The free press of Glencoe, 1951.
- ✚ PIGNARRE P., « Médicaliser/démédicaliser : développer l'expertise des patients », *Cliniques méditerranéennes*, 2008/1 n° 77, p. 125-136.
- ✚ POLLACK M., « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le sida », *Politix* n° 16, 1991, p. 80-90.
- ✚ STRAUSS A. et al., « L'hôpital et son ordre négocié » in *La trame e la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*, I. Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992.
- ✚ SUISSA A.J., « Dépendances et médicalisation. Repères et enjeux sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n°2, 2007, p. 92-109.
- ✚ SKRABANEK P., *La fin de la médecine à visage humain*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- ✚ TREPOS J-Y., « La force des dispositifs faibles : la politique de réduction des risques en matière de drogues », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003/1 n° 114, p. 93-108.
- ✚ VRANCKEN D., MACQUET C., « Focus - Du travail sur soi au gouvernement de soi », *Informations sociales*, 2012/1 n° 169, p. 76-79.
- ✚ ZOLA, I.K. *Socio-Medical Inquiries: Recollections, Reflections and Reconsiderations*, Philadelphia, Temple University Press, 1983.

3.4. Exemple de « bonne » copie

Emile Durkheim, dans le chapitre « Distinction du normal et du pathologique » de Les règles de la méthode sociologique reprend l'opposition de la santé et la maladie pour penser celle des faits sociaux normaux et pathologiques. Son idée est de fonder la sociologie sur le modèle des sciences de la nature, dont la médecine serait un exemple, car elle ferait face à des phénomènes donnés, objectivables (la santé, la maladie), « choses » dont se distinguent les faits sociaux mais que le sociologue doit appréhender comme tels au travers de l'« expérimentation indirecte ».

L'idée d'une médicalisation de certains phénomènes c'est-à-dire la prise en charge par le champ médical de phénomènes qui en étaient exclus auparavant doit donc en ce sens participer à leur constitution en maladies, données objectivables. Or, parler de « médicalisation des problèmes sociaux » semble problématique si l'on conçoit les problèmes sociaux dans leur opposition aux problèmes individuels, pouvant être définis par leurs conséquences et/ou leurs causes sociales. Un problème social, qui peut renvoyer à toutes sortes de phénomènes tels que la pauvreté, l'exclusion, le chômage, la violence, la délinquance etc. est ainsi considéré comme tel parce qu'il concerne la société : n'est pas isolé, touche des groupes sociaux, menace l'ordre social ou la cohésion sociale ou encore trouve son origine dans le fondement de la société elle-même. Au sens le plus fort du terme, on peut ainsi considérer que le problème social est lui-même produit et/ou reproduit par l'ordre social et n'en est pas marginal. Sa qualité de « problème » implique la nécessité d'y trouver une solution, qui doit donc être elle-même sociale et adaptée aux causes diagnostiquées.

Or, la médicalisation semble être un processus allant à l'inverse de ce caractère social du problème, qu'il soit rattaché à ses conséquences, ses manifestations, ses causes ou aux réponses qui lui sont apportées. Un problème médicalisé, qui sera donc identifié comme maladie ou pour le moins expliqué selon un modèle médical serait donc réduit à un problème individuel, donc la cause serait d'ordre physique et la solution à trouver dans la médecine. Si l'on assiste à une médicalisation des problèmes sociaux ce processus est-il uniforme et conduit-il à une élimination du caractère social de ces problèmes ou peut-on penser l'existence de problèmes à la fois médicaux et sociaux ?

En d'autres termes, on peut se demander si l'application d'un diagnostic médical à des problèmes auparavant exclus du champ de la médecine remet en cause la recherche d'explication et de solution collective à ces phénomènes.

Il s'agira donc pour nous d'effectuer une analyse concrète de la façon dont s'opère le processus de médicalisation, des ses conséquences en s'intéressant dans un premier moment à l'extension du champ médical et à sa prise en charge croissante de problèmes sociaux puis dans un deuxième moment nous verrons que ce processus n'est ni continu, ni uniforme et enfin nous verrons que social et médical ne peuvent être opposés et que le problème de l'individualisation des problèmes sociaux doit être compris à un niveaux plus fin.

Dans une première partie, il nous faut donc revenir sur l'extension du champ médical et sa prise en charge croissante de problèmes auparavant restés hors de sa compétence. Nous nous attacherons dans un premiers temps, au travers d'analyses socio-historiques à caractériser le processus actuel de médicalisation puis à interroger au travers d'exemples son application relativement récente à certains problèmes sociaux, et ses conséquences différenciées selon l'acception prise de la médicalisation.

Tout d'abord, il faut souligner que la sphère médicale connaît des bouleversements et réorganisations réguliers au cours de l'histoire mais que la réforme Debré de 1958 est souvent identifiée comme un tournant. Elle marquerait ainsi un passage par l'extension du pouvoir des médecins avec la création des centres hospitaliers universitaires (CHU) et la coexistence en un même lieu de la recherche, l'enseignement et la pratique de soin. Pierre Aïach, dans *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas* (1998) resitue ce changement au sein d'un processus plus large englobant à la fois pratiques et représentations profanes, changements administratifs et la sphère médicale. Selon lui, la médicalisation est portée et caractérisée par le développement de l'Etat-providence, l'élargissement de l'accès au soin par l'extension des remboursements des frais médicaux, la hausse du recours au soin qui lui est lié mais dénote aussi une confiance croissante en la médecine du fait de ses progrès mais aussi d'une hausse des préoccupations pour la santé prise dans un trio beauté-santé-jeunesse avec la hausse des niveaux de vie et des campagnes sanitaires et publicitaires. Enfin, il souligne la psycho-pathologisation du monde, avec un diagnostic plus au moins vulgarisé de nature psychologique appliqué à de plus en plus de problèmes.

La médicalisation a donc de multiples facettes, des causes variées et de nombreuses manifestations. Elle s'applique entre autres à un certain nombre de problèmes sociaux comme le montre l'exemple de l'« urgence sociale ». Celle-ci se caractérise par la prise en charge des sans-domicile fixe sur le modèle de l'« urgence médicale » depuis la création du « SAMU social » en 1993 par Xavier Emmanuelli afin d'assister un groupe considéré comme celui des « accidentés de la rue ». La métaphore médicale va donc au-delà du langage puisque ces personnes, en état de grande détresse physique (elle ne concerne donc qu'une partie des SDF) sont soignées dans des services hospitaliers adaptés. On a donc là un phénomène de médicalisation d'un problème social dans le sens où des personnes qui auraient pu auparavant être prise en charge de manière individuelle le sont désormais dans le cadre d'une institution, de manière organisée. Ce n'est donc pas ici le diagnostic sur leur état individuel qui a évolué mais la reconnaissance d'une certaine importance du phénomène et de la nécessité d'y répondre de façon plus coordonnée.

On peut toutefois souligner que si ce type de réponse n'implique pas une explication individuelle et médicale du problème, elle ne peut en être totalement distinguée dans la mesure où elle se fonde dans le même champ. Une autre forme de médicalisation apparaît ainsi au travers non pas de l'action médicale à proprement parler mais du diagnostic médical, de l'étiquetage médical d'un problème (au sens où l'entend Erving Goffman, 1963, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*). Pour les cas des SDF, l'ouvrage de Patrick Declerck, 2003, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris* est sur ce point révélateur. L'auteur, psychiatre, s'appuie sur un certain nombre de cas de SDF parisiens, tous dans des situations d'extrême précarité, pour formuler un diagnostic général du SDF, alliant explication psychiatrique de cette situation à une explication d'ordre physiologique ayant provoqué une anomalie dans le développement du fœtus. Il en résulte donc que si les causes du sans-abrisme ici mises en avant sont purement individuelles, aucune réponse sociale ne peut y être apporté : on ne peut agir en amont du problème car les individus sont condamnés à cette trajectoire et inadaptable. Seules les réponses du type de celle décrite plus haut peuvent être employées, dans une pure logique de charité.

On voit bien à travers cet exemple le danger que peut représenter l'application d'un diagnostic purement médical et individualisant à certains problèmes sociaux puisqu'il interdit toute possibilité d'action sociale. Même si, on l'a vu, la médicalisation

n'implique pas nécessairement ce type de diagnostic, on peut, à travers un second exemple, souligner que la médicalisation peut, en plus de faire la réalité sociale de certains phénomènes, contribuer à la production et reproduction de certains problèmes sociaux. Markos Zafiroopoulos et Patrice Pinell dans « La médicalisation de l'échec scolaire. De la pédopsychiatrie à la psychanalyse infantile » (Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1978) retracent ainsi l'histoire, depuis le début du XXème siècle de la création de classes puis de centres spécialisés pour la prise en charge d'enfants jugés inadaptés car « débiles » (d'un niveau intellectuel trop faible pour le programme scolaire normal) ou violents. Ils montrent d'abord que cette médicalisation (le diagnostique étant d'ordre psychologique) est d'abord le fait de la massification scolaire car lorsque ces enfants n'allaient pas à l'école ou suivaient des études courtes ils passaient inaperçus, la norme de référence étant purement scolaire. Ils montrent ensuite que cette évolution est également le produit d'un conflit professionnel entre psychanalystes et pédopsychiatres pour lesquels l'établissement de diagnostics nouveaux sert de point d'appui pour affirmer la légitimité de la discipline. Enfin, ils soulignent que ces normes médicales sont non seulement fondées sur les normes scolaires mais que ces dernières sont elles-mêmes le pur reflet de normes sociales, que l'inadaptation serait en fait le fruit d'une distance à la culture dominante. Ils mettent en effet en avant le fait que 80 % des élèves de ces classes sont issus des classes populaires, qu'en outre alors même qu'ils sont sélectionnés par des médecins 30 % de ces élèves ont un niveau de quotient intellectuel supérieur au niveau pathologique, dont la totalité de milieu populaire. Cet exemple permet donc de voir que dans certains cas la médicalisation constitue une négation de rapports sociaux et peut elle-même constituer un nid de problèmes en isolant des élèves en difficulté sans amorcer une réflexion sur les causes de ces difficultés.

Ce premier moment nous a donc permis de voir que la médicalisation est un processus multidimensionnel, qu'elle peut s'effectuer par une diffusion de l'action médicale mais aussi des phénomènes d'étiquetage médical, qui peuvent être liés mais pas nécessairement. Les exemples pris permettent de constater qu'elle ne se caractérise pas par une relation à sens unique de la sphère médicale à la sphère profane (au sens de non médicale) mais que les deux sont imbriquées et elles-mêmes prises dans des évolutions socio-historiques de pratiques et de représentations qui les transcendent. Il faut toutefois souligner que selon ses modalités, la médicalisation peut avoir des conséquences importantes sur les phénomènes auxquels elle s'applique et que, lorsqu'elle touche à leur explication globale, elle peut remettre fondamentalement en question leur caractère social et celui des réponses à y apporter. Il nous faut toutefois dans un deuxième moment apporter des nuances à ce premier constat en soulignant la discontinuité du mouvement de médicalisation dans le temps et l'apparition de processus inverses.

Nous nous attacherons donc à présent à souligner d'abord que des phénomènes auparavant considérés comme des problèmes médicaux peuvent être « démedicalisés » puis nous nous intéresserons ensuite à des processus inverses de « socialisation de problèmes médicaux » qui restent médicaux mais dont les causes mises en avant sont davantage de nature « sociale ».

Ian Hacking dans Les fous voyageurs (2002) s'intéresse à la naissance puis à la disparition d'une maladie : la « fugue pathologique » dans l'apparition fut limitée à la fois dans le temps (une vingtaine d'années, au XIXe siècle) et dans l'espace (en France). Il montre que cette maladie peut être expliquée à la fois par le contexte politique : début des

contrôles d'identité permettant de retrouver les fugueurs, sociologiques : le fou voyageur se situe à la croisée de deux figures importantes à l'époque : le touriste et le vagabond, et scientifique : débat sur le diagnostic à apporter entre partisans d'une explication en termes d'hystérie et ceux pour l'épilepsie. Or, ce qui est intéressant par rapport aux cas précédents c'est que cette figure s'est totalement évanouie à la fin de cette période (ce qui pourrait s'expliquer par le fait que la fugue pathologique n'est alors plus considérée comme un problème social et qu'il n'est donc plus nécessaire de la médicaliser) ce qui remet en cause l'idée d'une médicalisation soutenue continuellement.

On peut, de manière plus frappante encore, prendre pour exemple des phénomènes historiquement étiquetés comme médicaux mais qui, suite par exemple aux mobilisations de certains groupes s'appuyant sur un changement sociétal, sont démedicalisés. Peter Conrad et J.W. Schneider dans *Deviance and Medicalization. From badness to sickness* (1985) mettent ainsi en avant la consistance du processus de médicalisation et de démedicalisation dans le temps. Pour cette dernière, ils prennent l'exemple de l'homosexualité, traditionnellement considérée comme une maladie. Ici encore, on ne passe pas de l'étiquetage d'un phénomène en « problème médical » à un « problème social » mais la démedicalisation consiste à ne plus considérer le phénomène comme un problème.

Ce type de changement dans la manière dont on considère les problèmes médicaux peut s'effectuer sans démedicalisation en tant que telle mais par une transformation dans la manière dont on identifie les causes de la maladie. L'article d'Annie Thébaud-Mony publié dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* en 2006, « Histoires professionnelles et cancers » offre un bel exemple de cette importance de l'interprétation des causes. L'auteur met ainsi en lumière le rôle du discours dominant sur l'explication des cancers à savoir l'accent sur les comportements individuels, véhiculé par le modèle épidémiologique. Elle montre au contraire l'importance de la classe sociale et des conditions de travail avec à l'appui la surreprésentation des ouvriers dans les personnes atteintes de cancers et leurs mort plus probable. Cette mise en évidence ne contredit pas l'explication en termes de comportements individuels qui sont situés socialement, mais elle y adjoint des études sur l'exposition de ces catégories aux substances toxiques cancérigènes et des entretiens qui soulignent le total manque d'information des personnes concernées. Elle plaide donc pour une « socialisation des problèmes médicaux » (l'expression n'est pas de l'auteur) qui mettrait davantage l'accent sur les déterminants structurels des inégalités sociales de santé. On peut y voir en quelque sorte une contestation de la médicalisation de problèmes sociaux entendue ici comme une analyse purement individuelle d'une maladie également causées par des conditions sociales de travail.

Un exemple réussi de socialisation d'un problème médical est celui des victimes de l'amiante, pris par Emmanuel Henry dans *Amiante, un scandale improbable, sociologie d'un problème public* (2007). Il montre ainsi que si le risque de maladie lié à l'amiante était reconnu par le corps médical depuis 1905, la réaction des pouvoirs public a attendu la mobilisation d'associations ayant pris en charge le problème, alors qu'il se résolvait auparavant par des arrangements individuels et des dédommagements de travailleurs malades. Il montre en outre que le scandale n'a émergé que parce que la dénonciation s'est faite sur un plan général, celui des dangers quotidiens, et non pas au niveau du risque professionnel, ce qui était l'intention d'origine des associations. Les cas répertoriés par les médias ne reprennent en effet absolument pas les proportions réelles de risques suivant les populations (les images montrent davantage d'enfants que de travailleurs alors que ces derniers sont plus exposés). Dans ce cas cependant, l'absence de prise en

considération de caractère socialement située du phénomène ne pose pas problème car l'action politique permet ici d'insérer l'exposition à l'amiante dans le modèle explicatif de la maladie et d'agir en conséquence afin de limiter les risques.

A travers ces analyses, nous avons donc pu constater que la médicalisation des problèmes sociaux n'est pas un processus uniforme et continu. Ainsi, on peut avoir au contraire certains problèmes étiquetés comme médicaux qui ne sont plus considérés comme des problèmes et perdent donc cette caractérisation. On peut également être confrontés à des problèmes dont la nature médicale n'est pas niée mais dont on met en évidence des causes plus structurelles, plus sociales. Sans donc nier une certaine tendance historique à la médicalisation au sens large qu'en donne Pierre Aïach, et son englobement de certains problèmes sociaux, il faut donc nuancer ce constat global en mettant en avant des processus de démedicalisation « externe » (indépendant d'elle) et « internes » (les maladies qui sont « socialisées »). Ces derniers exemples semblent donc inviter à remettre en cause la caractérisation du problème médical comme un problème individuel à la suite de Durkheim et la qualification de la médicalisation comme un processus d'individualisation des problèmes sociaux. En effet, si la maladie peut elle-même être socialisée, on peut se demander si l'identification de problèmes comme médicaux remet automatiquement en cause leur caractère social.

Il s'agira donc dans la dernière partie de mettre en évidence que les processus de médicalisation et d'individualisation des problèmes sociaux ne sont pas forcément corrélés. Il s'agira d'abord de montrer qu'au contraire certains groupes se mobilisent pour faire reconnaître leur problème comme médical et se désingulariser puis dans un second temps de mettre en avant le fait que davantage que le diagnostic médical, ça peut être l'étiquetage social qui mène à l'individualisation des problèmes.

En premier lieu, on peut souligner que différents groupes peuvent se mobiliser pour faire reconnaître leur problème comme médical plutôt qu'il soit ignoré ou considéré comme une pathologie morale. Le dernier cas renvoie à celui des alcooliques anonymes dont Peter Conrand et J.W. Schneider (op.cit) montrent le paradoxe de la mobilisation. En effet, l'anonymat habituel du groupe est lié à la honte et au sentiment de faute dont veulent justement sortir, les membres mobilisés, la reconnaissance d'une pathologie permettant de sortir de la responsabilisation individualisante.

L'exemple du SIDA, repris par exemple par Christophe Broqua dans Agir pour ne pas mourir. Act-up, les homosexuels et le SIDA, 2006 participe du même mouvement. L'auteur montre que la mobilisation est différenciée selon les organisations car si Act-up choisit l'opposition frontale, la dénonciation politique et la représentation par des homosexuels séropositifs, des groupes comme AIDES choisissent la coopération avec les pouvoirs publics et l'anonymat sur l'état de santé et l'orientation sexuelle des militants pour favoriser la génération de cause.

Ces groupes visent désormais à améliorer l'image des séropositifs dans les représentations sociales, à sensibiliser et informer au regard des risques et récolter des fonds mais à leurs débuts il était pour eux d'une importance fondamentale de « médicaliser le problème » au sens de mettre au jour une maladie et des risques trop peu visibles et d'activer la recherche de soins, ce qui explique leurs accusations envers des pouvoirs publics jugés muets et immobiles.

Enfin, un exemple s'appliquant de manière encore plus précise à l'idée d'une mobilisation pour la médicalisation d'une maladie est celui fourni par Verta Taylor, 1996, *Rock-a-by baby. Feminism, self-help and post-partum depression*. Elle décrit ainsi des groupes de psychiatres et juristes hétérodoxes féministes aux Etats-Unis s'étant mobilisées pour faire reconnaître la dépression prénatale comme une maladie psychologique. Cette mobilisation avait pour but de faire reconnaître ce problème comme non isolé, non individuel. Elle a eu entre autres pour conséquence la défense dans les tribunaux de mères infanticides en mettant en évidence leur maladie contre l'idée d'une pure responsabilité individuelle. On s'éloigne donc avec ces exemples de l'idée d'une médicalisation qui éliminerait le caractère « social » des phénomènes qu'elle touche. En effet, si, ici l'objectif est de faire reconnaître les causes des problèmes comme médicales, cela n'implique pas l'enfermement dans une singularité mais au contraire soulève la possibilité d'une prise en charge ou action collective, par la médecine ou des associations de malades, à des problèmes laissés auparavant sans explication et sans réponse.

Il nous faut donc à présent tenter d'affirmer notre analyse et d'aller au-delà du simple constat d'un balancement flou entre médicalisation individualisante, globalisante et démedicalisation. En effet, il reste à savoir ce qui fait la différence entre la médicalisation et un processus d'individualisation des problèmes sociaux. L'article de Nicolas Dodier « Corps fragiles. La construction sociale des événements corporels dans les activités quotidiennes du travail » (1986, *Revue française de sociologie*), permet de mettre en lumière la distance entre diagnostic médical et représentations sociales ou interprétations profanes de ce diagnostic. Nous avons ainsi vu dans les parties précédentes que c'est autour de cette tension que se jouent la plupart du temps les conséquences de la médicalisation. Dodier montre le décalage qui peut exister entre maladie attestée par le médecin et maladie perçue par les pairs du malade (ses collègues, ici) et par conséquent leurs réactions. En effet, il met, au travers d'observations et d'entretiens, en avant l'expression d'une morale sanitaire consistant à porter un jugement sur la personne malade et ne dépendant pas directement du diagnostic. Ainsi, même si une personne dispose de certificats médicaux, ses plaintes ou absences répétées peuvent conduire à le qualifier de fainéant. En outre, une maladie ou handicap le conduisant à être affecté à un poste « souple » (demandant moins d'effort physique) peut le conduire à être disqualifié. Ces jugements dépendront de l'estimation de la « contrainte absolue » qui pèse sur lui (la maladie réelle), elle même fonction de son propre dosage d'exhibition ou dissimulation de sa maladie.

Ce texte permet donc de mettre l'accent sur le fait que la médicalisation des problèmes sociaux ne peut être uniquement saisie à un niveau global, en fonction des indicateurs statistiques du recours à la médecine ni même à un niveau macroéconomique des pratiques quotidiennes de santé. Pour être comprise dans sa complexité, elle doit ainsi être appréhendée au niveau interactionnel et par la compréhension des représentations individuelles. A ce stade, il nous faut donc souligner que l'extension de la sphère médicale constitue une remise en cause du caractère social des problèmes sociaux lorsque ceux-ci sont analysés sur le modèle du diagnostic médical strict, associant un caractère biologique ou un comportement individuel à un symptôme, sans engager une réflexion plus large sur les déterminants ou le contexte de ces comportements. Ce n'est donc pas la médicalisation en tant que telle qui représente un danger d'invisibilisation de phénomènes et donc d'échec de résolution des problèmes posés. Elle peut ainsi être positive et être elle-même recontextualisée. Ce qui est à craindre est à la fois extérieur aux problèmes médicaux et sociaux (bien qu'il affecte plus généralement les premiers) et susceptible de les affecter tous deux. Différents travaux s'intéressant à l'exclusion sociale tendent ainsi à

mettre en lumière ces processus d'individualisation croissante, qui participent au processus d'exclusion par l'invisibilisation des causes affectant la trajectoire des individus et se rapprochent à une psychologisation des problèmes sans constituer une médicalisation à proprement parler. On peut citer Vincent de Gaulejac qui, dans La névrose de classe (1987) reprend lui-même un terme psychologique pour montre qu'à la forme sociale (perte des liens) et économique (du travail) de l'exclusion s'ajoute une forme morale : l'individu se déconsidère lui-même car se sent responsable de ma même façon, Jean-Manuel de Queiroz dans L'exclusion, l'état des savoirs (ouvrage dirigé par Serge Paugam, 1996) parle de désaffection, d'inclusion négative elle-même causée par une idéologie de l'individu, la négation de facteurs structurels et la croyance fausse en le passage d'une « position héritée » à une « position méritée ». Les deux textes, qui proposent donc une interprétation psychologique de l'exclusion en plus de son analyse sociologique mettent l'accent sur le fait que cette détresse psychologique est elle-même causée par une individualisation des déterminants sociaux des trajectoires d'exclusion au profit d'explications d'ordre individuel qui peuvent passer par une psychologie du problème.

Cette étude nous a donc permis de mettre en évidence la complexité du processus de médicalisation et de son lien avec l'interprétation et la réponse apportée aux problèmes sociaux. Nous avons ainsi pu constater que si l'on peut dans un sens large parler en France de médicalisation de la société, celle-ci est plus ou moins importante selon que l'on considère l'extension du pouvoir des médecins, des pratiques de santé, l'accroissement de l'action médicale ou la qualification nouvelle de problèmes comme médicaux. On a pu voir aussi qu'aux côtes de ce processus émergent des phénomènes de démedicalisation « externes » c'est-à-dire l'élimination de certains phénomènes du champ d'action de la médecine. Il nous est apparu ensuite que la reconnaissance du caractère médical d'un problème n'impliquait pas l'élimination de son caractère social, car si une maladie peut être identifiée, sa prise en charge peut être collective et ceci d'autant plus que les causes de cette maladie peuvent être désignées comme sociales. Toutefois, on a observé que la médicalisation de certains problèmes sociaux pouvait effectivement être synonyme d'une invisibilisation des déterminants sociaux du phénomène et avoir des conséquences dommageables dans la mesure où si les causes du problème sont invisibilisées, les réponses à y apporter ne seront pas adéquates. Ce problème n'est cependant pas le fait de la médicalisation en tant que telle mais de la restriction à la sphère médicale dans son sens le plus strict de certains phénomènes. Il ne s'agit ainsi pas ici de proclamer une bataille des disciplines mais d'insister sur la nécessité de ne pas faire l'impasse sur une réflexion sur les causes d'un problème, qu'il soit d'ordre médical ou social, afin de pouvoir le saisir dans toutes ses dimensions.

IV - Épreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

Jury : Jean-Claude Daumas, Matthieu De Oliveira

Rapporteur : Jean-Claude Daumas

Les membres du jury ont corrigé cette année 46 copies (57 en 2012 ; 64 en 2011).

Sujet : « **Le patronat: un monde homogène (France, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, XIXe-XXe siècle) ?** »

4.1. Distribution des notes

46 candidats, soit 26% des présents pour cette option (38% en 2012 et 54% en 2011).

Note	candidats	effectif cumulé
1 à 3	1	1
4 à 7	24	25
8 à 10	12	37
11 à 13	6	43
14 et 15	3	46
16 et +	0	46

Moyenne générale : 7,55/20 (8 en 2012 ; 7,86 en 2011)

Moyenne des admissibles : 9,92/20 (11,21 en 2012 ; 11,97 en 2011)

Note la plus basse : 03 (1 copie blanche) ; la plus haute : 15.

Note la plus basse parmi les candidats admissibles : 06.

4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

La lecture des copies appelle un certain nombre de remarques générales :

1/ Il convenait de traiter l'ensemble de la période (XIXe-XXe siècles), ce qui interdisait évidemment de faire commencer le devoir autour de 1880.

2/ Le sujet demandait de réfléchir sur quatre pays (France, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis) : sans doute était-il difficile de les traiter absolument à parts égales, mais c'était une grave erreur d'en privilégier un (la France) ou d'en oublier un (les Etats-Unis).

3/ Le libellé du sujet invitait à réfléchir sur le couple unité/différenciation à deux niveaux : à la fois pour chacun des 4 pays au programme et en les comparant entre eux.

4/ Dans le corrigé qui suit, le jury a pris « monde » dans un sens restrictif. C'est à la fois pour des raisons de documentation et pour éviter que la dissertation ne prenne des dimensions excessives qu'il en a exclu toute une série de questions (formes de représentation patronale, rapports avec la main-d'œuvre, relations avec la sphère politique, formes de lobbying, etc.) pour concentrer l'analyse sur la sociologie du groupe (origines socio-professionnelles, religion, formation, carrière, fortune, résidence, sociabilité, influence sociale). Cependant, les candidats qui ont donné du sujet une interprétation plus large n'ont pas été pénalisés dès lors que le plan était cohérent et le propos documenté.

5/ La majorité des candidats a choisi un plan chronologique, mais avec des découpages très variables. Le principal inconvénient de ce type de plan, c'est qu'il a entraîné des lacunes, des répétitions et des chevauchements, sans réellement permettre une approche comparative. Le jury a préféré un plan thématique parce qu'il lui a paru le seul susceptible de permettre de traiter l'ensemble du sujet et de le faire dans une perspective de comparaison. Cependant, ici encore, les candidats n'ont pas été pénalisés lorsque, malgré les inconvénients d'un plan chronologique, ils se sont efforcés d'embrasser l'ensemble des questions sur lesquelles il fallait réfléchir.

4.3. Proposition de corrigé

Les patrons tiennent une telle place dans l'imaginaire des sociétés industrielles du monde occidental – Allemagne, Etats-Unis, France, Royaume-Uni – que les stéréotypes et les caricatures en accompagnent l'histoire depuis l'aube de la révolution industrielle jusqu'à nos jours. Self made men fils de ses œuvres, barons voleurs enrichis dans le pétrole ou les chemins de fer, marchands de canons de la Ruhr ou de Lorraine, financiers de la City ou de Wall Street, dynasties du coton ou du charbon, petits patrons du Sentier ou de la 7eme Avenue, managers qui incarnent la toute-puissance de la technocratie, dirigeants du CAC 40 aux salaires de nababs, créateurs d'entreprises à la fortune faite dans les nouvelles technologies, etc. – autant de figures d'un monde patronal d'une grande diversité – dans le temps et l'espace – mais uni par le pouvoir économique et la richesse. La langue française ne manque pas de mots pour désigner ceux qui sont à la tête des entreprises, mais « patron » est celui consacré par l'usage. Il faut cependant en donner une définition. On dira que c'est celui qui est investi du pouvoir de décision dans l'entreprise et qui la représente vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes – actionnaires, salariés, banquiers, clients, fournisseurs – comme des pouvoirs publics.

La question : « le patronat forme-t-il un monde homogène ? » invite à réfléchir sur ce qui unit et différencie les patrons à deux niveaux : à la fois dans chacun des quatre pays au programme et lorsqu'on les compare entre eux. Dans le cadre national, l'unité de ce groupe social tient essentiellement aux caractéristiques spécifiques du processus d'industrialisation, ainsi qu'à l'environnement institutionnel, politique et culturel propre à chaque pays. Quant à sa différenciation interne, elle dépend à la fois des propriétés individuelles des patrons (origine sociale, formation, religion, carrière) et des caractéristiques des entreprises qu'ils dirigent (région, secteur, taille et statut de l'entreprise), à chaque stade de l'industrialisation, de la première révolution industrielle au stade actuel de la mondialisation caractérisé par la financiarisation de la gestion des entreprises. On ne manque pas de travaux sur les structures, les comportements, les valeurs et les évolutions du patronat dans les quatre pays, mais ils sont dispersés et surtout réalisés à partir d'approches différentes, ce qui rend l'effort de synthèse difficile. La question de l'homogénéité du patronat doit être posée à un autre niveau : celui de la comparaison entre pays. Chacun des quatre grands pays industriels sous revue a parcouru une trajectoire originale, mais, cependant, certaines tendances générales apparaissent semblables. Il s'agit donc de procéder à une comparaison croisée sans qu'aucun pays ne serve d'étalon pour les autres. Cependant, la comparaison est difficile pour deux raisons : d'une part, les échantillons et les catégories retenues dans les différentes études sont rarement comparables, et de l'autre, les résultats obtenus par la recherche sont très inégalement répartis d'un pays à l'autre.

Pour répondre à la question posée, il convient d'aborder le monde patronal en posant successivement trois questions : d'abord celle de la composition du groupe étudiée

à travers les origines, la confession et la formation ; ensuite, les trajectoires patronales analysées sous l'angle du pouvoir économique, des carrières et des fortunes ; et, enfin, la place et l'influence des patrons dans la société saisies à partir de l'analyse de la résidence, des stratégies matrimoniales, des formes de sociabilité et du mécénat.

I. Composition du patronat : origines, confession, formation

Au XIXe, les patrons se distinguaient par une réelle diversité des origines socio-professionnelles, une forte présence des minorités religieuses et un niveau de formation très variable puisque coexistaient des autodidactes, des anciens élèves d'écoles techniques, des diplômés de l'université et des grandes écoles. La diversité sociale semble s'être réduite au XXe et le niveau scolaire s'est élevé, mais les parcours de formation sont demeurés très différents d'un pays à l'autre.

Dans les quatre pays, des grands propriétaires, des financiers, des négociants ont participé à la montée du capitalisme industriel, mais celui-ci s'enracinait également dans l'humus de la proto-industrialisation : des marchands-fabricants qui contrôlaient la production de nombreux travailleurs à domicile ont accompagné la modernisation des industries rurales dispersées en favorisant la concentration, les plus entreprenants ou les plus chanceux étant à la tête d'entreprises et de fortunes importantes. En France, c'est le cas, notamment, dans l'industrie lainière, à Sedan, Elbeuf ou Louviers, où les familles Ternaux, Flavigny ou Grandin sont restées plusieurs générations à la tête des manufactures qu'elles avaient fondées et agrandies, tout en contrôlant la municipalité et la chambre consultative. En Angleterre, Robert Peel, le plus grand des premiers cotonniers, appartenait à une famille de petits propriétaires terriens qui pratiquaient à la fois l'agriculture et le travail du textile en chambre et vendaient eux-mêmes leurs tissus dans les campagnes ; son père emprunta pour fonder une société d'impression sur coton qui se développa rapidement jusqu'à intégrer la fabrication du tissu ; son fils Robert créa à son tour sa propre société qui se développa si vite que, en 1790, il fut fait baronnet et était membre du Parlement, mais sans jamais renoncer aux affaires.

En Grande-Bretagne, l'étude de la profession des industriels avant leur installation faite par F. Crouzet pour la période 1750-1850 montre le poids de la classe moyenne : 42% des fondateurs étaient des industriels, des artisans et des cadres, et 20% des négociants et des banquiers, seuls 10% venant de la classe ouvrière. Toutes les études insistent sur le poids des dissidents religieux qui valorisaient la lecture et l'étude, et dont en conséquence l'éducation était particulièrement soignée. De plus, victimes de discriminations, ils étaient très solidaires. Néanmoins, il faut souligner que les non-anglicans étaient minoritaires parmi les hommes d'affaires, même si leur influence était sans rapport avec leur nombre. La figure du fabricant de faïence et de porcelaine Wedgwood est particulièrement remarquable : quaker, autodidacte, très cultivé, c'était un véritable artiste ainsi qu'un philanthrope qui participait à la lutte contre l'esclavage. Il reste que les industriels s'étaient peu nombreux à faire partie de l'élite intellectuelle du temps à l'instar de Wedgwood et de Boulton. Leurs profils étaient d'ailleurs très différents : Owen, qui a pris la suite de son beau-père à New Lanark, dirigeait une filature de coton qui employait plus de 1 000 ouvriers vers 1820, multipliait les expériences sociales teintées de paternalisme et faisait figure de théoricien du socialisme utopique ; Morley, un non-conformiste, dirigeait une fabrique de bonneterie, possédait le journal radical *Daily News* et était un mécène actif ; Cadbury a commencé sa carrière en 1831 dans le négoce de thé et café avant de se tourner vers le chocolat où il a édifié un empire familial ; quant à Hudson, parti de rien, il est devenu le roi du chemin de fer, avant de se ruiner en 1854.

En France, la grande enquête sur les patrons du Second Empire nous fait découvrir un patronat où les ingénieurs étaient peu nombreux et où seuls 10% des patrons étaient issus des milieux populaires, le reste venant de l'industrie, du négoce et de la banque. Un certain nombre sortaient de la proto-industrie, un système de production très présent dans le textile bien sûr, mais aussi dans l'industrie du jouet, la lunetterie ou la coutellerie. La petite ville industrielle de Morez, dans le Jura, en est un bon exemple. L'industriel fils de ses œuvres était largement un mythe mais on en connaît cependant quelques cas significatifs : Doré, un fils d'ouvrier devenu maître de forges, ou Chennevière, lui aussi fils d'ouvrier, placé en apprentissage et devenu un des grands industriels lainiers d'Elbeuf. La religion était un critère de différenciation important : c'est ainsi que, en Alsace, la religion réformée a favorisé une attitude tournée vers les études et les sciences, l'engagement professionnel, une morale du travail et de l'épargne, et l'investissement industriel. La structure de la famille jouait également un rôle important : en Alsace encore, la famille souche a favorisé des descendance prolifiques, la soumission des individus au groupe, et la cohésion familiale, autant de facteurs favorables à la cristallisation de dynasties industrielles. C'est dire que tout opposait les patrons alsaciens aux patrons normands, catholiques, individualistes, aux descendance plus réduites, guère intéressés par les études et les sciences, et qui fortune faite, se détournaient de l'industrie au profit de professions jugées plus nobles. Plus largement, le *Dictionnaire des patrons du Second Empire* met bien en évidence l'existence de plusieurs types de capitalisme et donc de patronat qui dépendaient de la branche, de la région, de la religion, de la structure de la famille, etc.

En Allemagne, on peut réaliser une typologie selon l'origine sociale : grands propriétaires : magnats silésiens ; héritiers d'industriels en Rhénanie-Westphalie (Krupp, Stines) ; négociants et marchands-fabricants nombreux dans le textile (Pastor) ; artisans dans l'industrie de la mécanique et de la métallurgie à Berlin ; techniciens diplômés (Borsig) ; et managers salariés (Mulvany). Le cas de Borsig est particulièrement intéressant : fils d'un artisan, il a suivi les cours d'un institut technique à Berlin et est entré dans une petite entreprise de mécanique dont il est devenu le directeur technique, avant de fonder en 1837 sa propre entreprise où il fabriquait des locomotives et d'incarner le prototype du patron technicien et innovateur. Mais il y a aussi des parcours atypiques comme celui de Siemens qui, fils de fermier, a été officier, fonctionnaire, inventeur et chef d'entreprise. Les minorités religieuses – juifs et protestants – étaient surreprésentées à Berlin et en Rhénanie-Westphalie, mais les catholiques n'étaient pas absents pour autant. La formation dépendait du statut et du niveau de richesse, mais seuls les fils d'artisans ne sont pas allés au-delà des études primaires. Pour beaucoup de patrons, les écoles techniques ont joué un rôle important, alors que les voyages qu'ils ont faits en Grande-Bretagne, en France ou aux Etats-Unis ont beaucoup contribué au développement de l'innovation en favorisant le transfert de connaissances et de techniques.

Aux Etats-Unis, au début du XIXe siècle, une partie du patronat était engagée dans des activités coloniales, mais c'est l'industrie textile qui l'emportait : en 1832, sur 106 manufactures ayant un capital de plus de 100 000 dollars, 88 étaient dans l'industrie textile. A Philadelphie, dont le cas a été étudié par Philip Scranton dans *Proprietary capitalism*, l'industrie textile s'est développée sur un terrain de petits ateliers et de marchands qui se sont transformés en fabricants. Dans ce pays, les industriels d'humble origine qui ont réussi ne manquent pas : Carnegie était le fils d'un tisserand écossais misérable ; Armour, Swift, Gould avaient pour pères de modestes fermiers ; et le père de Rockefeller était voyageur de commerce... Mais la majorité des hommes d'affaires étaient issus de milieux fortunés (W. Vanderbilt était l'héritier de la fortune de son père, le

Commodore) et, dans les années 1870, la très grande majorité était née aux Etats-Unis. On peut en dresser un portrait-type : américain de naissance, d'ascendance anglaise, père originaire de la Nouvelle Angleterre, membre d'une église dissidente (épiscopaliens et presbytériens dans le Nord et le Midwest ; baptistes et méthodistes dans le Sud), et doté d'une éducation scolaire et universitaire au-dessus de la moyenne. On trouvait surtout les catholiques dans l'Ouest comme l'illustre le parcours de Dennis Sheedy : paysan irlandais arrivé en Nouvelle Angleterre en 1847, il a émigré vers l'Ouest où il a commencé sa carrière comme employé de commerce avant de faire fortune dans le commerce du bétail puis de devenir actionnaire de la Colorado Bank dont il a pris la présidence en 1896. Toutefois, ce qui est caractéristique de l'industrialisation des Etats-Unis, ce n'est pas l'industriel moyen mais une poignée d'hommes d'affaires qui ont imprimé leur marque sur leur époque : les « barons voleurs » (*robber barons*) qui ont prospéré dans un contexte défini par le culte de la richesse, le darwinisme social et la concurrence sauvage. C'est le cas, par exemple, de Jay Gould, le corsaire de Wall Street, qui a réussi en utilisant la corruption et la violence, et spéculait sur tout. Mais il y avait également d'autres types d'hommes d'affaires qui n'étaient pas des aventuriers. C'est le cas, par exemple, de Carnegie : fils d'un immigré écossais et employé au télégraphe avant de rentrer au chemin de fer, il a bâti sa fortune dans les chemins de fer et la métallurgie où, tendu par la volonté de créer de la richesse, il investissait systématiquement son argent. Mais le fait le plus important fut peut-être l'apparition au cours du siècle des directeurs (= *business managers*): ce ne sont pas les fondateurs des entreprises mais ils en ont rationalisé les structures de direction et la gestion. McCallum (chemin de fer) et Frick (acier) sont deux figures représentatives de ce nouveau groupe. Son importance n'a cessé de s'accroître : dans les années 1900, 47% des grands industriels étaient des bureaucrates. Leur importance vient de ce qu'ils ont construit des organisations et ont éliminé les mœurs de pirates.

Avec la seconde industrialisation, on a assisté à la rationalisation de l'organisation des entreprises et à la poussée des dirigeants salariés. Même quand les firmes européennes n'ont pas adopté les formes d'organisation théorisées par A. Chandler, ce qu'il appelle « les capacités d'organisation » a joué un rôle central dans leur croissance.

En France, en 1912, selon M. Lévy-Leboyer, les patrons se recrutaient dans les milieux bourgeois (26% étaient fils de fonctionnaires et de membres des professions libérales, et 40% de patrons), et avaient fait des études : 23% étaient diplômés de l'enseignement secondaire, et 54% étaient des ingénieurs dont une forte proportion sortait des grandes écoles (Polytechnique, Centrale). Le diplôme est devenu indispensable, même dans les entreprises familiales, mais plus dans la métallurgie que dans le textile. Cependant, tous les cas de figure existent : François de Wendel était à la fois héritier et ingénieur, alors qu'Eugène Schneider était seulement un héritier, Théodore Laurent (Marine-Homécourt) était polytechnicien et salarié, quand Azaria, le fondateur de la CGE, était centralien, et Louis Renault, fils d'un négociant, avait, lui, échoué à Centrale. Par ailleurs, on observe une répartition des secteurs entre les grands corps de l'Etat : les chemins de fer et l'électricité aux ingénieurs des Ponts, les mines, la sidérurgie et le pétrole à ceux des Mines, et les banques aux Inspecteurs des finances. A mesure que s'est développée l'intervention de l'Etat, les patrons passés par Polytechnique et l'ENA (après 1945), les grands corps et les cabinets ministériels, ont accaparé les directions des grandes entreprises, et pas seulement des entreprises nationalisées. Pierre Guillaumat (CFP), Bertrand Collomb (Lafarge), Jacques Calvet (PSA), ou Ambroise Roux (CGE) ont diversement illustré cette voie royale qui, cependant, n'est pas la seule comme l'a bien montré le *Dictionnaire historique des patrons français* en mettant en évidence la grande

diversité des parcours patronaux, les dirigeants ne tirant pas seulement leur légitimité de leur lien avec l'Etat mais aussi de leur appartenance à la famille propriétaire et de leur carrière en entreprise. Après les années 1970, la domination de « l'atout Etat » n'a pas réellement été remise en cause par les privatisations, l'affaiblissement du rôle de l'Etat et la mondialisation. En effet, aujourd'hui encore, la plupart des dirigeants du CAC 40 ont commencé leur carrière au service de l'Etat. Dans les entreprises familiales également, le diplôme a joué de plus en plus un rôle décisif, car il convenait de se donner une légitimité scolaire et managériale, même s'il s'agissait plus souvent du diplôme d'une école de commerce que d'ingénieurs, et plus souvent de Centrale ou des Arts et métiers que de l'X où les études étaient réputées trop abstraites. Des exceptions toutefois : fils du patron d'une PME du BTP du Nord, B. Arnault qui sort de l'X, est à la tête de LVMH dont il a pris la direction après avoir travaillé dans l'entreprise familiale. Malgré la globalisation, les parcours d'excellence traditionnels restent dominants, mais l'importance relative des écoles est en train de changer, HEC effectuant une véritable percée, alors qu'une plus grande variété des formations s'esquisse. Les patrons de PME, de loin les plus nombreux, relèvent d'une autre logique : même si leur niveau d'études s'est élevé régulièrement tout au long du siècle et que les autodidactes sont de moins en moins nombreux, ils ont rarement fait les grandes écoles et dirigent seuls l'entreprise qui constitue le plus souvent le gros du patrimoine familial.

En Allemagne, avec le remplacement de la logique patrimoniale par la logique bureaucratique, la prépondérance des diplômés de l'enseignement supérieur long parmi les dirigeants s'est renforcée, et parmi eux les titulaires d'un doctorat sont nombreux : c'est le cas de 68% des patrons diplômés du supérieur dans l'échantillon étudié par H. Joly dans *Patrons d'Allemagne*. Ce qui souligne l'étroitesse des liens entre la recherche et l'entreprise. Les formations suivies concernent les sciences de la nature, le droit et l'économie, alors que les disciplines littéraires sont exclues. Les dirigeants ont fait toute leur carrière dans l'entreprise, et pour les trois quarts d'entre eux dans celle qu'ils ont dirigée. Comme les grandes entreprises privilégient le recrutement interne, la mobilité inter-entreprises est réduite. Les dirigeants allemands sont majoritairement des ingénieurs passés par l'université, mais il y a d'autres filières de formation : l'apprentissage, surtout commercial, dont le poids, contrairement à une légende, n'a cessé de se réduire (5% dans les années 1980), et les ingénieurs diplômés des écoles techniques. Aujourd'hui, leur présence à la tête des grandes entreprises est exceptionnelle : un seul apprenti parmi les dirigeants nés après 1932, et une poignée d'ingénieurs techniciens que l'on trouve chez Mannesman, Daimler ou Opel. Par ailleurs, et alors que, sous l'impact de la globalisation, la diffusion des référentiels anglo-saxons menace les cultures d'entreprises, on constate des ruptures ou au moins des évolutions : certes, le socle de formation traditionnel des élites s'est maintenu, mais on enregistre à la fois la percée du MBA, la perte de vitesse de l'apprentissage et le recul des docteurs en droit. Selon l'étude de M. Bauer et B. Bertin-Mouroit, *Vers un modèle européen de dirigeants ?*, les élites économiques allemandes étaient dominées dans les années 1990 par trois profils : les héritiers, les dirigeants ayant fait toute leur carrière dans la même entreprise, et enfin des mobiles passés dans plusieurs groupes professionnels.

Pour les Etats-Unis, A. Chandler a montré que la rationalisation des structures de direction dans les années 1900/1930 s'est accompagnée de la mise en place de hiérarchies managériales. Sur la base de l'étude de quatre cas (Du Pont, Standard Oil, General Motors, et Sears), il a souligné dans *Stratégies et structures de l'entreprise* que les bâtisseurs d'empire étaient rarement des organisateurs. Les hommes qui réorganisèrent les grandes entreprises ont tous reçu une formation d'ingénieurs dans les plus grandes

universités du pays : MIT, Harvard, Cornell, Princeton, Columbia, ou étaient diplômés d'écoles militaires où ils avaient fait des études scientifiques. Les entreprises managériales, et Du Pont plus que les autres, ont embauché beaucoup d'ingénieurs, et, en conséquence, les méthodes d'analyse rationnelle s'y sont diffusées rapidement. Ces innovateurs avaient un point commun : ils étaient relativement jeunes, entre 30 et 45 ans, et les réformes les plus efficaces ont été réalisées après le départ des anciennes équipes dirigeantes. Tout le XXe siècle est marqué par la présence à la tête des grandes entreprises d'ingénieurs diplômés de l'université. C'est le règne de la « technostructure » si bien analysé par Galbraith dans *Le Nouvel Etat industriel*. Depuis lors, les élites économiques américaines ne se sont guère éloignées de ce modèle, même si à la suite de A. Mayo, N. Nohria et L. Singleton dans *Paths to Power*, il faut souligner la part croissante des diplômés de l'université parmi les grands patrons, la proportion de ceux ayant fait un MBA ne cessant par ailleurs de s'élever, ainsi que la progression quoiqu'encore limitée des femmes (Carly Fiorina, chez Hewlett-Packard, par exemple) et des minorités (Richard Parsons, chez Time Warner, ou Stan O'Neal chez Merrill Lynch) parmi les PDG des grands groupes.

En Grande-Bretagne, jusque dans les années 1960, les dirigeants étaient recrutés dans la classe supérieure et la classe moyenne supérieure. En revanche, des études publiées dans les années 1990 montrent une ouverture du recrutement après cette date puisque 39% des patrons venaient alors de la classe ouvrière et de la classe moyenne inférieure. C'est la conséquence de la démocratisation de l'enseignement supérieur après la guerre. La part des patrons ayant fait des études supérieures n'a cessé de s'élever : 35% en 1907, 45% en 1953, et 64% en 1989, mais elle est inférieure à ce que l'on constate tant en France qu'en Allemagne. Cette situation a un profond enracinement historique : d'une part, l'enseignement dans les *public schools*, ces écoles privées qui se sont multipliées au XIXème siècle pour accueillir les fils de la *middle class*, a été socialement valorisé par rapport aux universités, et de l'autre, une partie des dirigeants sortaient des collèges techniques et des écoles d'ingénieurs. En revanche, l'élite du *business* était formée à Oxford et Cambridge : 43% avant 1914, 70% dans les années 1970. Le tournant s'est produit à la fin du XIXème siècle comme l'illustre bien la trajectoire scolaire des Cadbury : alors que George Cadbury (1843-1891), le célèbre industriel du chocolat, avait commencé à travailler chez son père comme apprenti, son fils Laurence (1889-1989), qui lui succéda à la tête de l'entreprise, avait fait, lui, une école privée et Cambridge. Les historiens ont longtemps pensé que le passage par les écoles privées et Oxbridge a contribué à affaiblir l'esprit d'entreprise et à renforcer les liens avec l'aristocratie, si bien qu'on a pu parler de « gentlemanly capitalism ». Aujourd'hui, ces thèses ne suscitent plus guère l'adhésion car les performances des entreprises familiales n'ont pas été plus mauvaises en Angleterre qu'ailleurs, et surtout l'enseignement anglais n'était pas plus fermé aux sciences et aux techniques que les lycées français et allemands, même si la socialisation y prenait davantage le pas sur l'instruction, et qu'on y insistait beaucoup sur l'esprit d'initiative et de responsabilité, ce qui préparait les élèves à leur rôle de dirigeants. Les données fournies par *Vers un modèle européen de dirigeants ?* nous montrent une élite patronale qui, à la fin du XXe siècle, était dominée par cinq types principaux de dirigeants : les héritiers, les mobiles (les plus nombreux avec 36% de l'effectif), les dirigeants ayant fait toute leur carrière dans la même entreprise (15%), passés par une *public school* et l'université, et enfin ceux passés par une *public school* seule et qui ne possèdent pas d'atout capital. Le modèle britannique se distinguait par trois spécificités principales. D'une part, le poids d'Oxbridge dans l'élite du business. D'autre part, celui

des dirigeants issus d'une *public school* mais non diplômés de l'enseignement supérieur (36%), ce qui souligne que ces écoles qui s'inscrivent dans une logique de reproduction sociale transforment l'héritage social en mérite scolaire et en passeport pour le monde d'entreprise. Et, enfin, la place des « montagnards » parmi les dirigeants des grandes entreprises puisque 82% d'entre eux ont été détectés dans le monde de l'entreprise.

II. Pouvoir économique, carrière et fortune

Le pouvoir économique des patrons dépend des structures du capital et de la direction des entreprises, et donc des types de capitalisme : familial ou managérial. La question se pose de savoir quel a été l'impact de ce clivage sur la composition du patronat et sur l'évolution des fortunes patronales.

Au XIXe siècle, le capitalisme familial (l'entreprise est possédée et dirigée par une famille) était dominant dans les quatre pays. Mais le capitalisme familial ne formait pas, cependant, un bloc homogène : en France, l'opposition entre l'Alsace et le Nord d'un côté, et la Normandie de l'autre renvoyait à celle entre un capitalisme dynastique qui investit et innove parce qu'il se situe sur un horizon de long terme et un capitalisme rentier qui préfère les sécurités de la terre au risque industriel. Le capitalisme familial concerne toutes les tailles d'entreprises : de la petite entreprise qui dessert un marché strictement local à de véritables géants. La distance en effet était grande entre les petits fondateurs des Ardennes, souvent d'anciens ouvriers, et les familles Schneider et Wendel qui ont contrôlé les plus puissants groupes sidérurgiques français jusqu'aux années 1960-1970. Certaines de ces entreprises familiales ont grandi jusqu'à se transformer en grands groupes comme ceux fondés par Cyrus McCormick (machines agricoles), Philip Armour (abattoirs) ou Henry Heinz (alimentaire). Les intérêts familiaux à la tête des entreprises étaient représentés soit par leurs fondateurs eux-mêmes, soit par leurs héritiers. Dans la sidérurgie, le contrôle de l'entreprise s'est transmis de génération en génération sur de longues périodes : du début du XVIIIe jusqu'aux années 1970 pour les Wendel, du milieu du XIXe aux années 1960 chez Schneider, de 1811 jusqu'en 1968 pour Krupp... Mais ces évolutions dynastiques (c'est-à-dire au-delà de la troisième génération) sont relativement rares, même si certaines régions battent des records de durée. C'est le cas, par exemple, de l'Alsace, où les Schlumberger et les Dollfus ont dépassé les six générations, et les Dietrich les dix. Le renouvellement du stock des grandes entreprises familiales s'est appuyé sur les opportunités offertes par les technologies de la seconde révolution industrielle : c'est le cas, en particulier, dans l'industrie automobile (Renault, Citroën, Berliet, Peugeot en France ; Austin et Morris en Angleterre ; l'équipementier Bosch et Porsche en Allemagne ; Ford aux Etats-Unis). Le développement de la grande distribution de masse entre les deux guerres aux Etats-Unis et après 1945 en Europe a joué le même rôle avec les groupes Wal Mart (Watson) aux Etats-Unis, Tengelmann, Metro, Aldi en Allemagne, ou Carrefour (familles Fournier et Deforrey), Promodès (Halley) et Auchan (Mulliez) en France, secteur cependant où les fusions ont fait disparaître ultérieurement nombre d'entreprises et de familles. Du reste, la transmission dynastique n'a pas toujours été un succès : au décès de Philip Armour en 1901, l'empire qu'il avait fondé dans les années 1860 est passé dans les mains de son fils Ogden qui, en vingt ans, le conduisit à la faillite en raison de projets trop coûteux et d'un endettement énorme.

Les PME sont, dans la plupart des cas, sous contrôle familial, même si la transmission à la génération suivante se bloque généralement assez vite, car elles sont fragiles et leur mortalité relativement élevée. Dans les quatre pays, elles sont d'une grande

diversité, et leurs patrons aussi puisqu'ils sont à la tête d'entreprises d'envergure locale ou régionale situées dans les métiers de la première et de la seconde industrialisation, ainsi aujourd'hui que dans les *start up* de la « nouvelle économie », les unes et les autres étant parfois regroupées en véritables *clusters* (Silicon Valley) ou districts industriels (Wurtemberg, Vallée de l'Arve, Lancashire) qui se distinguent par l'attachement à un produit historique, une culture spécifique et des relations de coopération particulièrement intenses.

Selon A. Chandler, avec la croissance de la taille des entreprises et des besoins d'organisation, on constate dans les grandes entreprises modernes une tendance inéluctable et irrésistible au recul des dirigeants propriétaires au profit des managers professionnels dont la compétence est attestée par le diplôme, et donc au repli inévitable du capitalisme familial. Cependant, l'apparition des managers a été bien antérieure à la révolution managériale analysée par A. Chandler. C'est ainsi que certaines sociétés ont eu très tôt une direction managériale : les compagnies de chemin de fer ou de navigation, ou le Bon Marché dont le fondateur, Boucicaut étant mort en 1877 sans héritier, sa femme a transmis le capital aux gérants. Après avoir connu un large succès, la thèse de Chandler a été beaucoup critiquée : on lui a reproché d'avoir érigé la grande entreprise américaine en modèle alors même qu'elle est le produit d'un environnement spécifique, sous-estimé le poids des grandes entreprises sous contrôle familial aux Etats-Unis même autour de 1900, et minoré les luttes féroces entre managers et actionnaires dans les firmes managériales comme General Motors. De plus, la recherche internationale montre bien que, aujourd'hui, dans tous les pays, sauf le Royaume-Uni, le capitalisme familial est dominant. Cela étant, il est difficile de donner des statistiques précises et comparables car la définition de l'entreprise familiale variant d'un auteur à l'autre, l'évaluation du stock varie également.

Aux Etats-Unis où A. Chandler a étudié le processus de substitution des managers aux patrons propriétaires dans quatre grandes entreprises (Du Pont, General Motors, Sears, Standard Oil) au début du XXème siècle, c'est le besoin en capacités organisationnelles qui a été à l'origine de cette mutation et les managers y avaient un profil commun en termes de formation et d'expérience qui les distingue des dirigeants familiaux. Les statistiques sont souvent contradictoires mais il semble bien que les managers n'aient pas totalement évincé, loin s'en faut, les dirigeants propriétaires, y compris parmi les grandes entreprises où ils semblent pourtant avoir perdu beaucoup de terrain : en 1965, parmi les 300 premières entreprises du classement de *Fortune*, seules 41% étaient sous contrôle managérial, et selon une étude publiée en 1967, 150 des 500 premières sociétés américaines étaient des firmes familiales. Par ailleurs, propriété familiale et direction par des managers peuvent se combiner comme le montre l'exemple de Ford à la tête de laquelle se sont succédé Henry, le fondateur, Edsel puis, en 1945, Henry II qui a gouverné en s'appuyant sur des cadres chevronnés et a recruté une équipe de dix jeunes cadres venus du bureau de statistiques de l'US Air Force pour moderniser l'entreprise ; après sa démission en 1960, Ford a été dirigée par des managers (Miller et McNamara), la famille défendant ses intérêts au conseil d'administration, jusqu'à ce qu'un Ford soit à nouveau élu à la présidence en 1979. En Allemagne, en 1912, le tiers des chefs d'entreprise étaient des managers, Rathenau, le directeur général d'AEG étant probablement le plus connu. J. Kocka a montré que certaines entreprises familiales comme Krupp ou Siemens ont conservé longtemps une direction appartenant à la famille du fondateur, mais à la fin des années 1980, aucun des 15 grands groupes industriels étudiés par H. Joly n'était plus sous contrôle familial. En Grande-Bretagne, l'évolution vers la grande entreprise moderne a été beaucoup plus lente : les deux vagues de fusions des années 1890 et 1920 ont abouti à la formation de holdings et la structure multidivisionnelle y était faiblement développée. Sur

les 200 plus grandes sociétés, 140 avaient un conseil d'administration contrôlé familialement en 1930 et 119 en 1948, mais la famille n'exerçait pas toujours elle-même la direction effective de l'entreprise, sauf dans la construction navale, la brasserie et les industries alimentaires. Chandler voit dans Cadbury le modèle de l'entreprise britannique : dans cette entreprise qui n'a cessé de grandir et de s'étendre à l'étranger avant de se transformer en holding en s'associant à son concurrent Fry en 1919, la famille fondatrice dominait le conseil et occupait la plupart des postes de direction. Aujourd'hui, au Royaume-Uni, la séparation entre propriété et direction est particulièrement prononcée: entre 1907 et 1989, la part des fondateurs parmi les dirigeants des grandes sociétés est tombée de 21% à 4%, et celle des héritiers de 34% à 2%. En France, l'évolution a été un peu différente puisque, en 1971, sur les 200 premières entreprises, la moitié était sous contrôle familial ; en 1998, sur les 250 premières sociétés cotées, 57% appartenaient à des personnes physiques ou à des familles. Si on considère l'ensemble des entreprises familiales cotées sur la période 1994-2000, 44% étaient dirigées par le fondateur, 34% par un héritier, et 22% par un manager qui dirigeait l'entreprise pour le compte de la famille propriétaire. Au sommet de la pyramide, le recul est sensible : alors que, en 2004, le CAC 40 comptait 17 groupes sous contrôle familial, il n'y en avait plus que 12 en 2010. Par ailleurs, à partir des années 1950, on a assisté à une professionnalisation des profils des dirigeants : les notables qui dominaient le groupe des dirigeants, ont été remplacés par des professionnels à plein temps, et le cumul des mandats de direction a reculé au profit d'une spécialisation exclusive sur une seule entreprise, les patrons renonçant en outre à mener parallèlement une carrière politique (au niveau national, Marcel Dassault est une des rares exceptions). De plus, récemment, on a vu apparaître un marché des dirigeants qui les amène à passer d'une entreprise à l'autre, au gré des opportunités de carrière, mais cela ne concerne bien sûr qu'une poignée de très grands dirigeants.

La fortune accumulée par les patrons donne la mesure de leur réussite. Non seulement les patrons sont devenus au cours du XIX^{ème} siècle plus riches que les autres catégories bourgeoises, mais surtout ils ont dépassé les grands propriétaires terriens, le groupe social alors le plus riche. A la veille de la guerre de 1914, 72% des millionnaires anglais et 68% des millionnaires allemands venaient des milieux d'affaires. En France, où on ne dispose pas de statistiques équivalentes, on sait que, à Paris, la fortune moyenne des hommes d'affaires était 4 à 5 fois plus importante que celles des propriétaires et des rentiers. Dès le Second Empire, les sidérurgistes avaient édifié des fortunes qui atteignaient des montants respectables : en 1858, François de Wendel a laissé 28 M à sa veuve, alors que le revenu annuel de Charles Schneider était évalué à 1,5 M en 1870. Aux Etats-Unis, les hommes d'affaires concentraient l'essentiel de la richesse et les « barons voleurs » avaient accumulé des fortunes impressionnantes, alors que les directeurs salariés devenaient beaucoup plus rarement millionnaires. A Pittsburgh, au début du XX^{ème} siècle, on ne comptait pas moins de cinq « grands » millionnaires : Carnegie, Frick, Mellon, Westinghouse et Heinz qui, à sa mort en 1919, a laissé près de 4 M de dollars. Partout, et il n'est que de penser à ce qu'évoquent les noms de Rockefeller, Morgan, Baring, ou Rothschild, ce sont les banquiers et les financiers qui arrivaient en tête pour la richesse. Selon Y. Cassis, en 1914, l'Angleterre comptait 500 très riches hommes d'affaires, quand la France et l'Allemagne en avaient environ la moitié. Mais ces grandes fortunes étaient exceptionnelles. Du reste, en Angleterre, on distinguait trois niveaux de richesse : *l'upper middle class* qui regroupait banquiers, grands négociants, grands industriels et armateurs, la *middle middle class* qui englobait la majorité des industriels, et la *lower middle class* qui rassemblait les petits patrons. Cette classification peut sans risque être étendue aux trois autres pays étudiés.

Les informations disponibles pour les périodes les plus récentes sont très partielles. Le nombre de millionnaires a diminué parmi les dirigeants des grandes entreprises en raison de la séparation de la propriété et du contrôle. Parallèlement, la montée en puissance des dirigeants salariés leur a permis d'accumuler des fortunes importantes, alors que les héritiers des fortunes anciennes ont vu leur patrimoine affaibli par les guerres, l'inflation, les crises, les pertes d'actifs à l'étranger, etc. Cependant, les héritiers détiennent toujours de fortes positions, en Angleterre (Sainsbury, Cadbury, Whitbread, etc.) comme en France (Peugeot, Michelin, Seydoux, Dassault, Bettencourt, etc.). Par ailleurs, les fondateurs de nouveaux groupes se sont enrichis très rapidement (David Alliance à la tête de Coats Viyella ; Bouygues et Lagardère dans les groupes qui portent leur nom, Arnault à la tête du géant du luxe, LVMH ; les frères Albrecht qui dirigent Metro). A partir du début des années 1980, s'est mis progressivement en place dans tous les pays capitalistes un capitalisme actionnarial où les nouvelles formes de gouvernement des entreprises ont pour objectif d'inciter les managers à gérer l'entreprise dans l'intérêt des actionnaires, ce qui s'est traduit par une importante augmentation des revenus des premiers. A partir de 2001, toute une série de scandales boursiers et de faillites (Enron, WorldCom, Tyco, etc.) ont mis au grand jour le trucage des comptes des entreprises par leurs dirigeants et l'enrichissement de ceux-ci : Kozlowski, le PDG de Tyco, incarnait par excellence le dirigeant cupide finançant son train de vie exubérant avec l'argent de l'entreprise (appartements de luxe à New York, villégiatures dans les Rocheuses, yachts, œuvres d'art, fêtes, etc.). Même si, aujourd'hui, en France, les salaires des dirigeants du CAC 40 font l'objet de polémiques récurrentes, les 500 premières fortunes professionnelles sont le fait de dirigeants qui sont propriétaires de leur entreprise (Arnault, Mulliez, Bouygues, Bolloré, Pinault, Bouriez, etc.), qu'ils soient héritiers ou fondateurs, mais certains profils sont atypiques : B. Arnault, qui occupe depuis plusieurs années la première place du classement, doit sa fortune à la fois à son statut d'actionnaire majoritaire du groupe LVMH et aux rémunérations énormes qu'il en retire comme PDG. Naturellement, les rémunérations comme les patrimoines des patrons de PME sont bien loin de ces niveaux très élevés, et varient beaucoup avec la taille et la spécialisation de l'entreprise.

III. La place dans la société : résidence, mariage, sociabilité et mécénat

L'étude des fortunes n'épuise pas la réalité sociale du patronat. Il faut encore s'intéresser à la résidence, aux alliances matrimoniales, aux formes de sociabilité et au mécénat pour mieux comprendre ce qui unit ou divise le patronat, tout en sachant que l'analyse est centrée ici sur les couches supérieures du patronat car on connaît beaucoup moins bien les patrons de PME.

Etudiant la composition du patronat allemand au XIXème siècle, H. Kaelble distingue ce qu'il appelle « les entrepreneurs classiques de la révolution industrielle » et les patrons à la tête de très grandes entreprises. Les premiers dirigeaient des entreprises locales, étroitement liées à la ville où elles avaient été fondées, et étaient intégrés dans la bourgeoisie locale dont ils étaient issus, où ils se mariaient et dont ils côtoyaient les autres membres au sein des institutions municipales. Les patrons des grandes entreprises qui se sont développées après 1860 et qui étaient souvent implantées dans plusieurs villes, étaient très différents : ils n'étaient plus liés à une ville particulière et leur richesse les plaçait très au-dessus du reste de la bourgeoisie. Ces chefs d'entreprise multimillionnaires et plus encore leur fils ont développé un style de vie propre : des villas-châteaux, des réceptions

brillantes, une vie luxueuse les distinguaient de la bourgeoisie industrielle « classique ». Pareille élite s'est sans doute également développée en France, mais le développement des grandes entreprises ayant été plus rapide et plus large en Allemagne, le phénomène y prit davantage d'ampleur tout en se concentrant surtout à Berlin où 43% des dirigeants des grandes entreprises vivaient en 1914. Cependant, cette fracture n'a pas effacé les différences régionales qui marquaient profondément le patronat allemand, à tel point que magnats de la Ruhr, négociants des villes hanséatiques, et industriels saxons ne parvinrent pas à unir leurs forces dans une organisation commune avant 1914.

En France, la division du patronat a pris des formes différentes en raison de l'opposition existante entre Paris et la province, et entre les différents foyers industriels. Dans la capitale, on trouve certes les industriels les plus divers par la taille et l'activité, mais c'est là aussi, en particulier dans les 8^{ème} et 16^{ème} arrondissements, que se concentraient les multimillionnaires, qu'ils appartiennent au monde de l'industrie, du négoce ou de la banque. Les banquiers (Fould, Hottinger, Seillière, Rothschild, etc.) y tenaient le haut du pavé et jouaient un rôle considérable dans la vie mondaine. Selon Y. Cassis, 89% des dirigeants des grandes entreprises avaient une adresse à Paris, y compris les maîtres de forges lorrains. La concentration des élites dans la capitale ne doit toutefois pas être exagérée puisque, dans bien des régions industrielles, les patrons ont continué à vivre sur place : c'est le cas, par exemple, des Schneider qui, malgré un enrichissement considérable, résidaient au Creusot, dans leur château de La Verrerie, ou des dirigeants des Mines de Lens qui vivaient dans leur région. L'industrialisation a fait naître de nombreux foyers industriels en province (Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, l'Alsace autour de Mulhouse, etc.) où se sont développés des patronats aux formes de culture et de sociabilité propres, sans parler de nombreuses villes industrielles de moindre taille (Elbeuf ou Sedan, par exemple) qui formaient autant de mondes clos. Dans le Nord comme en Alsace, une vie sociale limitée à la famille, une très forte endogamie professionnelle et géographique, et un esprit de clocher très marqué ont sans doute contribué à enfermer le patronat local dans une sorte de ghetto social. A cette fragmentation géographique s'ajoutaient les facteurs confessionnels et politiques : à Elbeuf, par exemple, le patronat était divisé entre des fabricants autochtones, de religion catholique et conservateurs, et une poignée de manufacturiers juifs, venus d'Alsace en 1870 et ardemment républicains.

Même si Londres attirait les industriels qui avaient réussi, leur nombre, jusqu'en 1914, ne fut pas aussi grand qu'à Paris puisque seulement 53% des dirigeants des grandes entreprises y avaient une résidence. Cela s'explique par la moindre concentration des structures politiques et économiques en Grande-Bretagne, mais aussi parce que les grandes villes industrielles comme Manchester, Birmingham ou Glasgow avaient conservé une forte identité. De plus, l'opposition entre Londres et la province se doublait d'une autre entre l'industrie et la finance. Dans leur majorité, les grands hommes d'affaires vivaient dans les quartiers de Mayfair et de Belgravia, et ils possédaient une résidence à la campagne. Aux Etats-Unis, dont la structure politique et économique est beaucoup moins centralisée que dans les Etats européens, les patrons vivaient là où étaient leurs entreprises : Astor à New York, Girard à Philadelphie, McCormick, Field, Armour et Pullman à Chicago, Rockefeller à Cleveland, Heinz, Carnegie et Westinghouse à Pittsburgh ; en revanche, ceux dont le groupe s'étendait sur de nombreux Etats (Duke ou Gugenheim) et nombre de banquiers choisirent New-York. A la fin de sa vie, Carnegie partageait son temps entre un château en Ecosse qu'il avait fait relier à Pittsburgh par télégraphe et New York où il possédait une énorme demeure de 85 pièces sur la 5^{ème} Avenue. Si les industriels allemands se faisaient construire des villas qui ressemblaient à des châteaux, les millionnaires américains bâtissaient de véritables palais : à Chicago,

McCormick avait édifié un grandiose palais de style Napoléon III, Frick possédait un petit palais de marbre à New York, et Guggenheim se fit construire dans le New Jersey une réplique exacte du Petit Trianon. Naturellement, ces folies ne concernaient que les plus riches, mais même dans les rangs inférieurs du patronat, on avait dans les quatre pays étudiés le souci d'affirmer sa réussite, si bien que la modestie et la simplicité du style de vie du début du siècle ont été assez vite oubliées.

Les stratégies matrimoniales étaient plus diversifiées qu'on ne le pense généralement puisqu'elles étaient de trois types : promotion sociale grâce à un mariage avec un conjoint situé plus haut dans l'échelle sociale, consolidation des affaires et de la position sociale à travers des mariages entre familles solidement établies, et diversification grâce à des mariages dans d'autres fractions de l'élite (notamment la noblesse), voire dans les classes moyennes. Si, à la suite de Y. Cassis dans *Big Business*, on concentre l'analyse sur le *big business*, on constate que 62% des chefs d'entreprise allemands ont marié leur fille avec un homme d'affaires, 35% des banquiers londoniens dans l'aristocratie, et 55% des grands patrons français avec des familles issues du milieu des affaires. A un niveau inférieur de richesse et de prestige, les mariages étaient le plus souvent conclus dans des familles de même niveau social. Dans les villes qui avaient une forte identité culturelle, l'endogamie géographique et professionnelle jouait à plein ; elle a pu même être renforcée par les barrières religieuses. En France, c'est le cas, par exemple, dans le Nord catholique ou dans la Basse Alsace protestante. Quant aux patrons juifs, l'interdit rabbinique du mariage mixte s'imposait avec force, ce qui se traduisait évidemment par une plus grande ouverture géographique et professionnelle.

Les clubs étaient un des lieux essentiels de la sociabilité patronale car ils pratiquaient une sélection rigoureuse et favorisaient une culture de l'entre-soi. A Londres, les membres du *big business* appartenaient aux clubs de *gentlemen* comme le Carlton, l'Athenaeum ou le Travellers. Aux Etats-Unis, on comptait une centaine de clubs, mais une douzaine seulement (Bohemian, Century, Duquesne, Links, etc.) regroupait l'élite des affaires. A Paris, coexistaient des clubs anciens comme le Jockey Club ou le Cercle de l'Union qui accueillaient à la fois l'aristocratie et la haute bourgeoisie, et des clubs plus récents du type de l'Automobile Club de France ou du Cercle du Bois de Boulogne ouverts aux hommes d'affaires dont la réussite était plus fraîche. Pour sa part, le banquier Alphonse de Rothschild était membre d'une dizaine de clubs et de cercles. Il n'y avait pas de clubs à Berlin, et en Rhénanie-Westphalie, les industriels, et pas seulement les plus grands, se retrouvaient dans des cercles bourgeois. Dans les quatre pays, les cercles et les sociétés savantes, voire les chambres de commerce, formaient autant de lieux de sociabilité moins sélectifs où se retrouvaient les membres du patronat et où ils pouvaient rencontrer des éléments d'autres classes sociales. Les titres constituaient une autre marque de statut social. En France où il n'y a pas d'anoblissement, la légion d'honneur constituait un titre distinctif prisé dont 75% des dirigeants de grandes entreprises ont été décorés avant 1914. En Angleterre, il a fallu attendre 1856 pour voir un industriel, le cotonnier Strutt, anobli ; au cours des années suivantes ce fut le tour de maîtres de forges, de brasseurs et du banquier Nathan Rothschild, avant que le mouvement ne s'accélère : entre 1886 et 1914, un tiers des 200 créations de pairs ont profité à des hommes d'affaires. En Allemagne, ils recherchaient les brevets d'officier de réserve ou le titre de conseiller du commerce qui était chargé d'un énorme prestige.

En revanche, aux Etats-Unis, où il n'existait pas de distinctions équivalentes, les patrons étaient inscrits sur les *Social Registers*. Les hommes d'affaires se distinguaient en pratiquant la philanthropie et le mécénat. La richesse s'accompagnait en effet d'une

grande générosité à l'égard de la communauté. Tous, à l'exception notable de Jay Gould qui scandalisa l'opinion, ont fait construire des écoles, des universités, des hôpitaux, ou des musées, et les ont richement dotés. Le bilan de Carnegie dont les libéralités se montent à un total de 324 millions de dollars, est impressionnant : création de 2 800 bibliothèques et 200 collèges, rénovation des orgues de 7 689 églises, financement d'une nébuleuse d'institutions universitaires et de recherche, création de plusieurs fondations, le tout étant couronné et coordonné par la Carnegie Corporation établie à New York. Même si, en France, le mécénat était beaucoup moins développé qu'aux Etats-Unis, une partie des patrons a toujours considéré le soutien des lettres et des arts comme une sorte de devoir d'état. Ils faisaient des dons aux musées (Alfred Chauchard, le fondateur du magasin du Louvre, le banquier Isaac de Camondo, ou les Rothschild), ou même en fondaient (Edouard André ou le soyeux lyonnais Emile Guimet). D'autres ont soutenu la recherche scientifique (le banquier Albert Kahn) ou construit des HBM à Paris (les Rothschild). Il reste que ce type d'initiatives était l'apanage de patrons très fortunés et qu'elles concernaient surtout les minorités religieuses, juifs et protestants.

Après la Première Guerre mondiale, on a vu se prolonger les tendances à l'œuvre auparavant. En Grande-Bretagne, les hommes d'affaires ont achevé leur intégration à l'élite sociale, le rôle de Londres s'est renforcé et le nombre de patrons parmi les pairs s'est beaucoup accru. En France, la centralisation parisienne de la grande bourgeoisie a encore progressé, alors que les bourgeoisies industrielles de province s'affaiblissaient du fait de la crise des vieilles industries et de l'installation d'un nombre croissant de sièges sociaux dans la capitale, le processus pouvant même aller jusqu'à leur quasi disparition comme en Alsace. En Allemagne, la chute des Hohenzollern et l'effondrement du nazisme ont sapé les bases du processus d'amalgame entre la noblesse et la grande bourgeoisie d'affaires qui occupe aujourd'hui une position absolument dominante. Aux Etats-Unis, si l'on suit les analyses de M. Useem dans *The Inner Circle*, la cohésion sociale du groupe, du moins de sa partie supérieure, s'est beaucoup renforcée sous l'influence convergente de formations très sélectives, de clubs fermés, de l'appartenance aux organisations patronales et du service du gouvernement, du shérif de petite ville jusqu'aux élus au Capitole.

Conclusion

Sur l'ensemble de la période et dans les quatre pays étudiés, on observe une grande hétérogénéité du monde patronal en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut, et de la localisation de l'entreprise comme des origines, de la confession et de la formation des dirigeants d'entreprise. Cependant, partout aussi, on constate une tendance marquée à l'homogénéisation du groupe du fait de l'affaiblissement des identités confessionnelles et régionales, et de la diffusion de modèles nationaux de formation. Les écarts de richesse sont considérables au sein du patronat, mais c'est le groupe social le plus riche depuis la fin du XIXe siècle et il occupe une position dominante au sein des élites sociales, l'influence de l'aristocratie (inexistante aux Etats-Unis) ayant beaucoup reculé dans les trois pays européens. Même si leur présence au sommet de la pyramide des entreprises s'est amenuisée, les familles conservent de fortes positions dans toutes les classes de taille des entreprises, sauf au Royaume-Uni où le recul du capitalisme familial est particulièrement spectaculaire. Dans les quatre pays, une profonde ligne de différenciation sépare dans tous les domaines les dirigeants de PME et ceux des grandes entreprises, qui sont les mieux connus parce qu'ils ont été beaucoup étudiés. S'il existe des

tendances communes aux quatre pays – élévation du niveau de formation, professionnalisation des carrières, progression des dirigeants salariés, diffusion des modes managériales venues des Etats-Unis –, on constate en revanche une relative stabilité des modèles nationaux de fabrication des élites économiques. Il existe dans chaque pays un modèle spécifique de formation des patrons : les grandes écoles en France, les *public schools* au Royaume-Uni, l'université en Allemagne où nombre de patrons font en outre un doctorat et aux Etats-Unis où ils passent un MBA. En France, la sélection et la formation des dirigeants sont déléguées à l'Etat via les grands corps, quand dans les trois autres pays l'expérience professionnelle dans le monde de l'entreprise, voire dans l'entreprise dirigée, est valorisée. Le recrutement des élites économiques est plus fermé au Royaume-Uni où les mécanismes de la reproduction sociale jouent à plein à travers les *public schools* et Oxbridge, alors que dans les trois autres pays on observe une plus grande mobilité sociale, mais les formes de détection et de sélection des élites sont profondément différentes d'un pays à l'autre. Au total, c'est dire qu'on est bien loin d'être en présence d'un monde homogène et que, malgré certaines formes de convergence, il n'existe pas de modèle unique du dirigeant d'entreprise, pas même d'ailleurs en Europe où on aurait pourtant pu attendre que la construction d'un grand marché aurait favorisé l'homogénéisation du patronat.

V - Épreuve optionnelle de Droit public et science politique

Jury : Céline Braconnier, Alexandre Dézé, Jacques de Maillard

Rapporteur : Jacques de Maillard

Les membres du jury ont corrigé 130 copies (92 en 2012 ; 54 en 2011).

Sujet : « Les Etats sont-ils débordés par la globalisation ? »

5.1. Distribution des notes

130 candidats, soit 74% des présents (62% en 2012 ; 46% en 2011).

Note	candidats	effectif cumulé
0 à 3	21	21
4 à 7	38	59
8 à 10	43	102
11 à 13	27	129
14 et 15	1	130
16 et +	0	130

Moyenne générale : 7,54/20 (7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010 ; 8,38 en 2009).

Moyenne des admissibles : 10

Note la plus basse : 01 (1 copie blanche) ; la plus haute : 15

Note la plus basse parmi les candidats admissibles : 01.

5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le niveau des copies en droit public et science politique a été moyen dans l'ensemble, avec des écarts relativement importants entre les moins bonnes et les meilleures copies. Les plans ont souvent été d'un grand classicisme (« Certes, la globalisation affecte... », « mais les Etats résistent... »), la différence se faisant alors dans la précision des connaissances, dans la justesse des formulations, dans l'originalité des arguments, dans l'articulation d'un plan permettant un traitement moins binaire et plus nuancé du sujet. Outre les erreurs formelles (syntaxe et orthographe), les insuffisances les plus souvent relevées ont été les suivantes :

- Des copies trop économiques (analysant la globalisation à partir de la seule théorie économique), n'abordant dès lors pas les recompositions des Etats,
- Des copies qui manquent de perspectives théoriques, en conduisant des développements qui relèvent de la culture générale économique et/ou politique,
- Des copies qui, à l'inverse, n'exposent et n'analysent aucun exemple précis, demeurant constamment à un niveau excessif de généralité
- Des devoirs normatifs de part en part (sur le mode, souvent, de la seule dénonciation),
- Des erreurs assez fréquentes au niveau des références mobilisées, voire dans les faits évoqués (datations approximatives, confusions)

Ont été en revanche appréciées les copies :

- Qui ont su maintenir leur effort de démonstration de bout en bout ;
- Qui ont su ouvrir le sujet au-delà des seules questions de globalisation (au sens économique-financier) pour envisager les logiques de mondialisation culturelle, médiatique (et leurs effets sur les Etats) – cela dit, les copies qui en sont restées à la dimension économique n’ont pas été sanctionnées compte tenu de la définition habituellement retenue de la globalisation - ;
- Qui ont su montrer que globalisation et Etats ne s’opposent pas (la globalisation ne « tombe » pas sur les Etats) : les Etats se sont historiquement construits avec la globalisation des flux économiques et ont plus récemment alimenté les phénomènes de mondialisation (avec les logiques de dérégulation, libéralisation, etc.). On peut d’ailleurs observer la montée conjointe de logiques de régulation et d’expansion des marchés.

5.3. Proposition de corrigé

Hommes politiques, syndicalistes, éditorialistes dénoncent fréquemment les effets de la globalisation financière qui priveraient les Etats de leurs moyens d’action traditionnels. La crise mondiale débutée en 2008 a considérablement renforcé ce diagnostic, en favorisant une association entre logiques de libéralisation financière et érosion des capacités de contrôle étatique sur l’économie. Un tel discours entre en résonance avec les inquiétudes d’une population devant une mondialisation qu’elle considère comme une atteinte à ses acquis économiques et sociaux (62 % des personnes interrogés voient dans la mondialisation un phénomène inquiétant dans un sondage Opinion Way de mai 2012). La « démondialisation » n’est pas devenue par hasard un slogan politique attractif au cours des dernières années.

Cette politisation forte de la question des rapports entre globalisation et Etats constitue sans nul doute une difficulté pour notre sujet, ce d’autant plus que de nombreux universitaires, spécialistes d’économie politique, ont pris part à ce débat. Si, sur un tel sujet la distinction entre constat analytique et jugement normatif n’est pas facile à tenir, nous nous efforcerons de rester dans le premier registre en mobilisant les connaissances des sciences sociales du politique pour l’analyse des relations entre globalisation et Etats.

La notion d’Etat est sans doute celle qui pose a priori le moins de difficultés, on peut aisément se référer ici à M. Weber et à sa définition de l’Etat comme une organisation politique à caractère institutionnel qui revendique avec succès le monopole de la violence légitime sur un territoire donné. Une notion centrale est celle de souveraineté, c’est-à-dire la capacité d’une entité politique à décider de façon indépendante sur son territoire, laquelle constitue encore le fondement du système international du point de vue juridique (James, 1999). Une telle notion repose sur deux principes : la non-intervention (la capacité des Etats de choisir leur propre trajectoire sans interférence extérieure) et la réciprocité (les relations entre Etats marqués par des relations d’égalité). Historiquement, la formation des Etats est directement associée à la maîtrise de leurs territoires. C’est sans doute, le traité de Westphalie en 1648 qui marque symboliquement cet avènement des Etats modernes, en stabilisant les frontières et distinguant clairement entre ordres interne et externe. La question posée ici consiste donc à savoir comment cette souveraineté des Etats est minée, affaiblie, ou non, par les phénomènes contemporains de globalisation ?

Le terme de globalisation est un néologisme, provenant de l’anglais *globalization*, et il lui est souvent préféré en langue française la notion de mondialisation. Nous utilisons ici ces deux notions comme synonymes. Comme tout vocable à succès, le terme a fait

l'objet de critiques récurrentes pour son caractère polyvalent, controversé, qui obscurcit plus qu'il n'éclaire (Jessop, 2002). Pour autant, on peut s'entendre sur le fait que la globalisation désigne une intensification des relations de toute sorte, économiques, politiques, culturelles, technologiques au-delà des frontières nationales. La globalisation accentue les interdépendances entre les espaces locaux et régionaux, les effets d'une décision dans un territoire pouvant se ressentir à l'autre bout du globe. La notion de globalisation peut donc renvoyer à des processus différents, dans la mesure où « tout circule : les personnes, les marchandises, les capitaux, les services, et, surtout, les biens culturels » (Smouts, 1996, p. 283). De l'accentuation des interdépendances, qui fait que plus aucun Etat n'est en position de décider seul, aux manifestations du capitalisme triomphant, marqué par les stratégies mondiales des firmes se défaisant des attachés nationales, on imagine à quel point les phénomènes recouverts par cette notion de mondialisation sont susceptibles de varier. Ce sont essentiellement les flux économiques (marchandises, capitaux, services, personnes) qui ont retenu l'attention, et sans négliger les autres (culturels, politiques), c'est à ces derniers que nous accorderons le plus d'importance.

Une première précaution doit être posée : faut-il considérer que la globalisation représente quelque chose de radicalement nouveau ? Les travaux de Fernand Braudel (puis par la suite ceux d'Immanuel Wallerstein) ont permis de mettre en évidence les logiques d'échanges internationaux depuis le 15^{ème} siècle, en lien avec la constitution de ce qu'il appelle une « économie-monde ». Suzanne Berger a quant à elle distingué plusieurs phases de mondialisation, rappelant l'importance et la densité des échanges au cours de la fin du 19^{ème} siècle, que la première guerre mondiale viendra momentanément interrompre (2003). Cette question est revenue au cœur du débat politique depuis le début des années 1980, sans que l'on soit certain de la progression continue d'internationalisation, dans un contexte de crise latente des économies occidentales et de montée en puissance de nouveaux acteurs de l'économie mondiale.

La période contemporaine est marquée par de nouvelles dynamiques qui viennent questionner la capacité des Etats à réguler, encadrer, contrôler les flux de connaissance, de produits financiers, de circulations humaines, mais également de standards juridiques. Les Etats sont-ils dès lors dépassés par des dynamiques financières et culturelles qu'ils ne contrôlent plus ? Sont-ils condamnés à intervenir sur un simple registre symbolique ? Assiste-t-on à un « crépuscule de la souveraineté » (Wriston, 1992) ? Ne faut-il pas, au contraire, souligner les capacités d'action que conservent les Etats, voire même le fait que ce sont les politiques de certains d'entre eux qui ont renforcé le processus ? Enfin, les effets de la globalisation ne sont-ils pas affectés par des variables intermédiaires (telles que la nature des arrangements domestiques nationaux, les politiques économiques conduites préalablement) ? Il faut adopter une lecture plus complexe de cette pression causée par la globalisation, en tenant compte du fait que les processus de globalisation sont conditionnés par les Etats et que ces derniers diffèrent en fonction de variables économiques, institutionnels et politiques dans les politiques qu'ils construisent face aux enjeux de globalisation. Dans un premier temps, nous envisagerons la globalisation comme un phénomène contesté, objet d'interprétations contradictoires entre des travaux qui soulignent la capacité des Etats à contrôler le phénomène et d'autres qui pointent le retrait des Etats débordés par des flux humains, financiers et culturels. Dans un second temps, nous verrons que les relations entre Etat et globalisation peuvent être compris de façon moins binaire, en prenant en compte à la fois les interrelations (entre Etat et marchés, entre différents Etats) et les variations (en fonction des types d'arrangements institutionnels ou des positions dans l'économie mondialisée).

1. Débordement et réaffirmation : deux lectures contradictoires

Deux approches se sont longtemps opposées : les auteurs insistant sur le retrait contre ceux insistant sur la préservation d'un rôle central (opposition entre les « *retreat* » et « *state centric scholars* »). Ces deux courants s'opposent d'abord sur la nature de ce qu'est la globalisation, mais surtout sur les relations induites entre Etat et économie.

1.1. Une discussion autour de la réalité de la globalisation

L'extension du phénomène de globalisation a suscité une série de controverses au sein de la littérature. D'un côté, ceux qui ont parlé d'une nouvelle ère du capitalisme, marqué par la dissolution des frontières. Ces auteurs insistent sur la croissance rapide des investissements directs ou encore l'extension des échanges commerciaux. Le monde se serait rétréci, les firmes seraient en mesure de saisir des opportunités en fonction des contextes légaux nationaux. D'autres, au contraire, se montrent nettement plus sceptiques (Hirst & Thompson, 1999), commençant par rappeler le caractère en aucun cas nouveau du phénomène : l'internationalisation des échanges est une caractéristique durable du système international, plus qu'une novation radicale. Les échanges seraient en fait moins globalisés que régionalisés, l'essentiel des échanges se faisant au sein des blocs régionaux.

Pour autant, il existe un certain nombre de points communs, qui attestent d'une logique de globalisation économique. On peut, à la suite de Bob Jessop (2002), distinguer plusieurs logiques de globalisation :

(i) internationalisation des économies nationales, tant en termes de flux économiques sortants qu'entrants (les investissements directs ont ainsi été multipliés par 10 entre 1982 et 2002, atteignant 651 milliards de dollars en 2002, selon la CNUCED) ;

(ii) formation de blocs économiques régionaux (et notamment les trois régions organisées économiquement : Amérique du Nord, Europe, Asie de l'est) et des relations plus intenses entre ces trois blocs,

(iii) montée de l'internationalisation du local ou des régions virtuelles (avec le renforcement des relations économiques intégrées entre des régions frontalières mais n'appartenant pas au même espace national, à l'instar de ce qui s'est dénommé au cours des années 1990 le quadrige européen (réunissant Rhône-Alpes, Catalogne, Lombardie, Bade-Wurtemberg),

(iv) extension de la multinationalisation des firmes transnationales, avec une exploitation globale des avantages locaux (*global localization*). Ex. calcul d'un index de transnationalisation des firmes (en fonction de part de la proportion d'actif, ventes, emplois à l'étranger : quatre entreprises au dessus de 80 (Vodafone, Nestlé, Nokia, Thomson) ;

(v) introduction de standards internationaux, de marchés internationaux intégrés.

Cette discussion autour du phénomène de globalisation lui-même est directement liée à un second enjeu : l'impact de la globalisation sur les capacités d'action des Etats.

1.2. Les Etats débordés devant la transnationalisation

Dans un premier temps, de nombreux travaux ont souligné le retrait de l'Etat. C'est un constat porté par Susan Strange au milieu des années 1990 dans un ouvrage au titre sans ambiguïté, *The retreat of the state* (1996) : « Le domaine de l'autorité de l'Etat dans la

société et l'économie se réduit... ce qui était autrefois des domaines de compétence exclusive de l'autorité étatique est désormais partagé avec d'autres sources d'autorité ». Les Etats sont débordés par la globalisation. Ohmae (1996) parle de fin de l'Etat-nation : le monde est désormais sans frontière, les firmes peuvent choisir où investir, les Etats sont contraints de maintenir un niveau de taxe limité afin d'attirer les entreprises (ce qui en retour diminue leurs capacités d'action). De leur côté, Badie et Smouts parlent de « retournement du monde » (2007) : les Etats ont une capacité amoindrie à réguler les échanges ; désormais, les migrations, les organisations terroristes, les entreprises, les ONG, les médias (acteurs extrêmement divers qui partagent un seul point commun : ne pas avoir d'allégeance principale aux Etats) sont des acteurs qui comptent dans la production des échanges (économiques, culturels, financiers et militaires) mondiaux.

Ces travaux rejoignent ici ceux de Roseneau, Nye ou Kehone qui dépeignent un monde où les Etats sont désormais en position d'interdépendance, font moins usage de la force que de la coopération. Ces recherches insistent sur la multiplication des relations *transnationales*, c'est-à-dire entre des individus, des organisations non-gouvernementales, des firmes au travers des frontières nationales. Les Etats ne sont plus les seuls acteurs des relations internationales. La multiplication des ONG internationales, qui passent de 176 en 1909 à 7306 en 2006 (Sorensen, 2011, p. 457), contribue également à accentuer la pression sur les Etats. Par leurs activités publiques, elles exercent une pression constante sur les Etats.

De même, en constituant l'un des puissants moteurs de la globalisation, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a contribué à altérer le rôle et la place traditionnels de l'Etat. L'apparition d'Internet a tout d'abord contribué à faire tomber un peu plus les frontières entre Etats en donnant corps et forme à l'idée de « village global » proposée à la fin des années 1960 par Marshall McLuhan. Le « Web » est ainsi devenu une fenêtre directement ouverte sur la réalité politique des Etats, y compris sur celle des régimes autoritaires, qui ont pris le parti, comme en Chine, de bloquer l'accès à certains sites Internet ou moteurs de recherche. La généralisation d'Internet, qui compte aujourd'hui près de 2,3 milliards d'utilisateurs (selon l'agence spécialisée de l'ONU sur les télécommunications, l'UIT), apparaît ensuite porteuse de bouleversements et de défis pour la gouvernance étatique. Dans les pays occidentaux, l'Etat profite certes du développement de la « e-administration ». Mais la multiplication des « cyberattaques » met également à mal les systèmes informatiques des administrations publiques, comme ce fut par exemple le cas en France en mars 2011 pour les ministères de l'Economie et des Finances.

Cette nouvelle donne, favorisée par l'intensification des flux économiques et culturels, n'a pas le même effet sur les différents segments de la population. R. Reich (1993) avait utilement attiré l'attention sur ce qu'il appelait les « manipulateurs de symbole », c'est-à-dire les consultants, chefs d'entreprise, artistes, disposant de ressources culturelles qui leur permettent de profiter de façon optimale des ressources qu'offre la globalisation, tandis que d'autres parties de la population se retrouvent dans une position de plus grande dépendance vis-à-vis de phénomènes qui leur échappent.

1.3. Des Etats qui contrôlent le processus de globalisation

Un certain nombre d'auteurs vont venir remettre en cause cette idée, soulignant que les affirmations selon lesquelles l'Etat serait en déclin, seraient « au mieux, prématurées, au pire, infondées » (Gertler, 1992). Dans cette perspective, sont notamment soulignées les

contraintes qui pèsent sur la mobilité des capitaux, les effets très limités géographiquement de l'accélération des flux (en indiquant par exemple que les deux tiers de la population mondiale recevaient 16 % des investissements directs). Si l'économie internationale est ouverte, elle reste dominée par des organisations économiques nationales. Ces auteurs s'emploient également à rappeler la part importante des dépenses publiques au sein des PIB (entre 35 et 55 %) dont la part est restée relativement stable depuis la fin des années 1990.

Plutôt que de *transnationalisation*, ces auteurs parleront d'*internationalisation*, pour souligner la part de régulation exercée par les Etats-nations (Weiss, 1998). Les Etats s'adaptent à ces nouveaux enjeux, voire même étendent leurs capacités de contrôle et de régulation. En France, Samy Cohen (2003) a pointé plusieurs limites des thèses transnationalistes : (i) tous les Etats ne sont pas touchés de la même façon - ce sont plutôt les Etats faibles qui sont concernés par cet affaiblissement (cf. infra) - ; (ii) ces thèses ont tendance à mythifier la « société civile internationale » (alors qu'il existe une profonde hétérogénéité de ces ONG, et que certaines sont quasi-gouvernementales) ; (iii) elles sous-estiment les demandes d'Etat (de la part des populations, mais également de la part des ONG qui sont bien souvent demandeuses de plus de régulation de la part des Etats).

Une telle lecture a trouvé une vitalité particulièrement nette en matière d'explication de la construction européenne. Des auteurs d'inspiration intergouvernementaliste ont en effet expliqué l'intégration européenne, à partir des négociations entre Etats en fonction de leurs préférences nationales. Dans cette perspective, on a pu parler d'une Europe qui vient protéger les Etats-membres (Milward, 1992). C'est notamment la perspective privilégiée par A. Moravcsik (1998) soutenant que la construction européenne est le produit des compromis entre les grands Etats-membres, cherchant à favoriser le développement économique de leurs marchés nationaux et en l'occurrence de leurs grandes firmes.

Ces deux positions ont quelque chose de binaire, tant elles présentent des histoires en définitive simplifiées de ce que sont les relations entre « globalisation » et « Etats ». Elles tendent à envisager les relations entre ces deux entités comme des rapports perdant/gagnant, sans tenir suffisamment compte des relations plus complexes qui les réunissent.

2. Des Etats entre adaptation et négociation

Les relations entre « globalisation » et « Etats » n'ont pas le caractère dual d'une relation perdant/gagnant, mais s'ouvrent sur une palette plus large de situations. On a pu parler à ce propos d'une redéfinition du rôle des Etats. Sorensen (2011, p. 452-453) parle à ce propos d'une position « transformationnaliste », qui, plus ouverte que les vues insistant sur le retrait ou sur le maintien de l'Etat, n'en est pas pour autant très précise. Nous proposons d'en indiquer les trois principales composantes : les Etats transforment leurs modalités d'intervention, répondent de façon différente aux enjeux de la globalisation et se retrouvent dans une position de négociation dans lesquels enjeux domestiques et internationaux se mêlent.

2.1. Une redéfinition de la place de l'Etat dans l'économie

On l'a dit, le processus de globalisation est pour partie provoqué par des décisions prises par les Etats. Pour autant ces choix entraînent en retour une modification des

relations entre Etat et économie. Les relations entre Etat et économie sont changeantes dans le temps, les frontières entre les deux étant susceptibles d'évoluer en fonction des crises économiques, des chocs politiques ou encore des transformations des mentalités (Polanyi, 1983).

a) Le déplacement vers un Etat régulateur

En l'occurrence, dans ce contexte de globalisation, les Etats occidentaux ont eu à modifier leur positionnement au sein de l'économie, s'éloignant d'une position d'intervention directe dans l'économie, pour adopter des orientations plus procédurales et régulatrices. C'est ainsi qu'il a pu être question du passage d'un Etat producteur à un Etat régulateur (Majone, 1996) pour désigner un double déplacement. D'abord, l'intervention publique se situe dans l'ordre de la définition des règles de fonctionnement du marché : s'assurer de la bonne circulation de l'information, du respect des règles de concurrence, veiller au respect du pluralisme, etc. Les Etats ont ainsi libéralisé un certain nombre de secteurs économiques (communication, énergie, transports) et privatisé de nombreuses entreprises. Ensuite, l'intervention est conduite non plus par des administrations publiques mais par des agences publiques indépendantes. Cette indépendance se traduit par une composition collégiale de l'autorité (et un mandat irrévocable pour les membres) ainsi qu'une indépendance fonctionnelle (par l'attribution de ressources propres). Ce qui est ici recherché, c'est de placer les activités de régulation sous la responsabilité d'acteurs disposant d'une certaine crédibilité, fondée sur la neutralité et la compétence technique, notamment dans un contexte de mobilité accrue des capitaux.

L'Etat se concentre donc sur la production de règles plutôt que sur la redistribution des richesses. Il s'assure de la transparence, de l'équité des règles. En outre ce transfert des fonctions s'accompagne d'un rôle accru de l'UE (capacité de régulation transférée des Etats nationaux à l'Union européenne – cf. infra). Selon Majone, les acteurs principaux changent également : hauts fonctionnaires, partis, ministres pour l'Etat interventionniste ; experts, juges, groupes d'intérêts porteurs d'une cause spécifique pour l'Etat régulateur (voir aussi Hassenteufel, 2012). Cela dit, on peut remarquer que ces logiques de restructuration apparaissent également à l'œuvre dans d'autres domaines que celui de l'économie. Certains auteurs (Coussy, 2003) ont notamment insisté sur le fait que la mondialisation tendait également à favoriser la redéfinition de politiques publiques dans un sens plus protecteur, avec un objectif explicite d'indemnisation des « perdants » de la mondialisation.

b) Etats et globalisation : une relation à double sens

Pour autant, les phénomènes que nous avons évoqués sont des réponses à la globalisation, notamment afin d'assurer la compétitivité des économies nationales, autant que des causes de cette globalisation : les logiques de libéralisation, notamment, ont contribué fortement à la logique d'internationalisation des marchés en favorisant la pénétration des marchés nationaux par des firmes transnationales. Il faut se garder de ce point de vue d'adopter une lecture excessivement fonctionnaliste, abordant les politiques des Etats comme de simples réponses à des stimuli qui viennent de l'extérieur. D. Marsh et C. Hay ou encore B. Rosamond ont ainsi insisté sur le fait que les gouvernements anglais néo-travaillistes ont fréquemment utilisé l'argument de la globalisation pour justifier des politiques économiques néo-libérales, sans que la pression de celle-ci soit aussi objectivement importante que ces gouvernements ne le présumaient. Selon lui, la globalisation favoriserait la diffusion des idées néo-libérales, avec comme présomption implicite qu'un fonctionnement en terme de marché serait une façon plus efficiente aux

règles de la mondialisation. En fonction d'un mélange de croyances dans les bienfaits de la globalisation et la nécessité de s'y adapter et d'intérêt politique (se positionner face aux conservateurs et la gauche du labour en se donnant une image de compétence économique), les néo-travaillistes auraient promu des politiques néolibérales. De la même façon, E. Cohen (1996) a souligné comment les nécessités de « la mondialisation » ou « l'intégration européenne » ont pu être mobilisées par les élites réformatrices françaises pour justifier la transformation des politiques économiques ou l'engagement de réformes administratives. La globalisation fonctionnerait quasiment comme une prophétie auto-réalisatrice.

2.2. Des positionnements différenciés

Les Etats ne sont pas tous affectés de la même manière par les logiques de globalisation, à la fois parce qu'ils n'ont pas les mêmes niveaux d'intégration dans l'économie mondiale mais aussi parce qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources pour mettre en œuvre leurs politiques. Les pressions économiques extérieures (que celles-ci, d'ailleurs, soient « globales » ou « régionales ») sont « médiatisées de façon significative par la position de l'Etat dans les hiérarchies économiques, politiques et militaires ; ses structures politiques et économiques domestiques ; ainsi que les stratégies gouvernementales et sociales pour contester, gérer ou améliorer les impératifs de globalisation » (Marsh, Smith, Hothi, 2005, p. 179). Autrement dit, il faut prendre en compte sérieusement les variables domestiques dans la façon dont la globalisation affecte les Etats.

a) Des places différentes dans la mondialisation

Dans *La résistance des Etats* (2003), S. Cohen spécifiait les effets de la mondialisation en fonction de la place des Etats dans la hiérarchie des échanges internationaux. Distinguant entre Etat pré-modernes (comme de nombreux Etats africains), qui peinent à assurer un véritable monopole de la violence légitime, Etats modernes (comme la Chine ou le Brésil), qui défendent une conception restrictive de leurs intérêts nationaux et Etats post-modernes (comme les pays occidentaux), qui ont joué la carte de l'ouverture des frontières, il soulignait que ce sont essentiellement les premiers qui sont affectés négativement par la mondialisation.

C'est une catégorisation proche que retient G. Sorensen (2011). Les Etats qu'ils qualifient de post-modernes (les pays occidentaux) ont développé plusieurs séries de réponses à la globalisation, notamment en promouvant des formes de gouvernance supra-et infra-nationales (cf. infra). Les « Etats post-coloniaux faibles », quant à eux, n'ont pas les capacités administratives pour répondre aux enjeux posés par la globalisation des échanges, et ne sont pas toujours en mesure de monopoliser la violence légitime sur leur territoire. Ils se trouvent en outre dans une situation de dépendance vis-à-vis de financements étrangers, qui réduit considérablement leur souveraineté. Enfin, les « Etats en modernisation » (pour l'essentiel, Brésil, Chine, Inde), combinent plusieurs traits hétérogènes : ils ont pu développer des modes d'intervention des Etats traditionnels, nouer des formes de coopération à l'échelle supranationale mais, sur certains aspects, présentent des faiblesses proches de celles que connaissent les Etats post-coloniaux. Les réponses étatiques vis-à-vis des processus de globalisation sont donc loin d'être homogènes.

b) Le poids des arrangements politiques, économiques et institutionnels nationaux

C'est cette même diversité des réponses nationales que toute une série de travaux, inspirés par l'institutionnalisme historique, ont mis en évidence, en soulignant comment les institutions domestiques peuvent favoriser, ou au contraire, limiter, la capacité des Etats à se doter de nouvelles missions, et donc à neutraliser, adoucir ou encore exagérer les effets des marchés globalisés (Weiss, 2003).

Dans cet esprit, la globalisation ne conduit aucunement à une convergence des économies nationales (Hall & Soskice, 2001). C'est ainsi que les impératifs de compétitivité liée à la globalisation des marchés seront saisis différemment par les Etats en fonction de leurs traditions nationales, là où par exemple la Grande Bretagne jouera sur les prix du marché, l'Allemagne mettra en avant la qualité des relations à l'intérieur des entreprises.

Le poids des politiques économiques passées a pu être souligné. C'est ainsi que le fait que le Royaume Uni n'ait jamais connu un Etat social de grande ampleur dans l'après guerre, au contraire de ses voisins d'Europe continentale, a favorisé l'engagement de politiques néo-libérales avec l'arrivée du gouvernement conservateur en 1979.

Le contexte socio-politique national a également pu être considéré comme ayant un effet : la distribution institutionnelle des pouvoirs (Lipjhart, 1999) peut encourager ou non l'introduction de réformes économiques brutales. Le régime majoritaire que connaissaient la Grande Bretagne ou la Nouvelle Zélande a ainsi favorisé des politiques de rupture (en 1979 pour la grande Bretagne, en 1984 pour la Nouvelle-Zélande), là où les gouvernements de coalition danois ont toujours promu des politiques de réformes nettement plus incrémentales.

Si les institutionnalistes insistent traditionnellement sur les facteurs politico-institutionnels, d'autres aspects renvoyant plus à la structure de l'économie ou encore la nature des arrangements corporatistes peuvent être intégrés. Hirst et Thompson (1999) soulignent ainsi les différences de structure économique entre la Suède et le Danemark et leurs effets sur la crise de leur Etat social. La Suède est marquée par une économie fortement tournée vers l'exportation, et une part importante occupée par de larges firmes transnationales ainsi qu'un niveau très élevé d'emploi public. Quand, au cours des années 1980 et 1990, les employeurs ont commencé à mettre en cause les arrangements corporatistes tandis que les marges de manœuvre financières de l'Etat se réduisaient, le consensus national s'est effrité. Au Danemark, au contraire, la concentration économique est plus faible, les prestations sociales en cas de chômage sont importantes et les politiques de lutte contre le chômage particulièrement actives, favorisant une culture plus solidaire et un état d'esprit plus ouvert et, initialement, une réponse plus favorable au régime de contraintes imposés par la globalisation.

2.3. Etats, contraintes externes et négociations internationales

Enfin, les Etats, tout au moins ceux que Sorensen appelle post-modernes, ont été caractérisés par un recours accentué à une diffusion du pouvoir infra- et pour ce qui nous concerne supra-nationale. Nous avons déjà évoqué à la fois les logiques transnationales (1.2.) et de négociation internationales (1.3) dans lesquelles se sont engagés les Etats. Dans un contexte de globalisation, on assisterait en fait à un déplacement d'une logique de gouvernement national vers une gouvernance multi-niveaux.

La multiplication des organisations intergouvernementales au cours du 20^{ème} siècle est un indicateur de cette nécessité pour les Etats d'entrer dans des relations de

négociation. De 37 en 1909, elles sont passées à 246 en 2006. Les logiques d'intégration régionale (ALENA, Mercosur, et bien-sûr Union Européenne) peuvent être interprétées comme des stratégies coopératives des Etats pour aménager les effets de la mondialisation. A nouveau, c'est sans doute l'UE, qui offre l'illustration la plus évidente de la transformation des relations entre Etats. L'UE constitue un espace de gouvernance diffus, marqué par des négociations constantes, non seulement entre Etats, mais impliquant également des entités supranationales (comme la Commission, le Parlement ou encore la Cour de justice). On assiste ainsi à un assouplissement de la logique de souveraineté telle que nous l'entendions au début de cet exposé. D'un côté, la force de l'impératif de non-intervention s'atténue dans la mesure où les Etats européens ont construit un système de contraintes réciproques qui les conduit à se mêler de la façon dont les autres gèrent leurs affaires, corrigeant la logique de non-intervention. Les réformes récentes accentuant les contraintes concernant les politiques budgétaires des pays de la zone euro ou encore les plans d'intervention de l'Union européenne sur les pays en crise traduisent expressément ces nouvelles contraintes sur les Etats-membres. Le deuxième principe, celui de réciprocité, est également atteint dans la mesure où il suppose des relations de stricte égalité entre les Etats : or, l'engagement de politiques redistributives, mêmes limitées, à l'échelle européenne (à l'instar des politiques régionales), marque l'émergence d'un nouveau régime de relations entre les Etats-membres.

Conclusion

Les contraintes de la globalisation économique et financière ne sont pas qu'un simple artefact : les Etats ont à faire face à des capitaux plus mobiles, et produisent des stratégies, surtout dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, sous le regard des marchés financiers et d'investisseurs aux stratégies instables. Ils sont également confrontés, dans leur rapport à la globalisation, à un discours critique relayé par des mouvements d'opinion qui, tout en se situant aux opposés du spectre politique, connaissent dans certains pays européens une audience croissante : d'un côté, les mouvements anticapitalistes et altermondialistes de gauche, de l'autre, les mouvements nationaux-populistes de droite. Concernant ces derniers mouvements, des auteurs comme Alain Dieckhoff (2000) ont pu rappeler les effets paradoxaux de la mondialisation : en exacerbant le nationalisme, la mondialisation limiterait plutôt qu'elle ne favoriserait les effets de « débordement » de l'Etat. Mais c'est toujours moins la mondialisation que le « mondialisme », entendue comme idéologie complotiste de destruction de la nation, que les mouvements nationaux-populistes dénoncent à travers le discours de leurs leaders. Et si ce discours ne vise pas directement l'Etat, il n'en cherche pas moins à disqualifier ses représentants institutionnels (les « élites », les « gouvernants », les « partis politiques établis »...).

La question est donc moins simple qu'il n'y paraît. La globalisation est une cause autant qu'une conséquence. Elle peut être mobilisée comme une ressource par des acteurs politiques souhaitant faire passer leurs réformes. Les réponses aux marchés globalisés varient en fonction des traditions nationales, des idées en vigueur et des arrangements institutionnels existants.

Cette question des capacités de régulation politique pose la question du lien entre échelles de régulation et contrôle démocratique. On sait qu'historiquement, c'est autour d'un *demos* national que se sont principalement forgées les conditions d'exercice des démocraties. Les transformations des espaces économiques et financiers mais également

médiatiques voire technologiques ont rendu nécessaires des formes d'adaptation des modes de régulation, avec notamment la formation d'entités supranationales à l'instar de l'Union européenne. Faut-il considérer que ces institutions internationales doivent être configurées pour laisser au maximum les pouvoirs politiques nationaux opérer, à la manière de Nye ? Ou, à l'instar de D. Held, qu'il faut imaginer des formes de démocratie cosmopolitiques plus ambitieuses, avec une charte de droits et obligations conçue au niveau mondial ?

VI - Epreuve orale de leçon

Jury : Nathalie Aminian, Maya Beauvallet-Bacache, Céline Braconnier, Frédéric Carluer, Jézabel Couppey, Jean-Claude Daumas, Alexandre Dézé, René Llored, Jacques de Maillard, Olivier Mazade, Pierre Merle, Matthieu De Oliveira.

Rapporteur : Frédéric Carluer

6.1. Les résultats : distribution des notes

79 candidats (3 absents)

Note	candidats	effectif cumulé
1 à 2	1	1
3 à 4	5	6
5 à 6	8	14
7 à 8	21	35
9 à 10	18	53
11 à 12	12	65
13 et 14	10	75
15	1	76

Moyenne générale : 8,92/20 (10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011).

Moyenne des admis : 10,23/20 (11,40 en 2012 ; 11,22 en 2011).

Note minimale : 01 (session 2012 : 05) ; note maximale : 15 (session 2012 : 17).

Note la plus basse parmi les candidats admis : 05.

6.2. Liste des sujets

- Les « classes moyennes »
- L'école française est-elle en déclin ?
- L'explication des inégalités de réussite scolaire
- Empirisme et rationalisme
- Mesures statistiques et objectivité
- Qui gouverne les entreprises ?
- Une sociologie critique peut-elle être une sociologie objective?
- Y a-t-il un paradigme dominant en sociologie?
- Les valeurs peuvent-elles faire l'objet d'une analyse sociologique?
- L'entreprise est-elle un lieu de socialisation?
- Ghettos et marginalité urbaine
- Les analyses sociologiques de l'adolescence
- Mobilité et modernité
- Le mérite et la justice : quelles relations ?
- Universalisme et différentialisme dans les débats contemporains
- Le multiculturalisme, prolongement contemporain du culturalisme ?
- Nos sociétés deviennent-elles anomiques ?
- Le phénomène bureaucratique est-il toujours d'actualité ?
- Travail et intégration sociale

- La famille est-elle une affaire de droit ?
- Le conflit social est-il utile ?
- Le communautarisme est-il l'avenir de nos sociétés ?
- Les professions sont-elles conservatrices ?
- Actualité du concept de ségrégation spatiale
- Peut-on parler d'une démocratisation de l'accès à l'art et à la culture ?
- Nouveaux usages et nouveaux usagers de l'espace rural
- Socialisation et liberté
- Les actions sont-elles toujours rationnelles ?
- Associations et pouvoir politique
- Elites politiques et démocratie
- Les campagnes électorales font-elles le résultat des élections ?
- Sondages et démocratie
- Quel avenir pour les partis politiques ?
- La mobilisation électorale, hier et aujourd'hui
- Les jeunes et la politique
- La désindustrialisation de la France
- La fin des paysans
- La seconde révolution industrielle
- La consommation de masse en France au XXe siècle
- L'américanisation des sociétés européennes
- La propriété intellectuelle est-elle une propriété comme les autres ?
- Faut-il protéger l'innovation pour stimuler l'innovation ?
- Une politique industrielle est-elle encore possible ?
- Mesure et réalité de la situation des femmes sur le marché du travail
- Motivations et incitations au travail
- Quelles politiques structurelles en France seraient aujourd'hui souhaitables ?
- Peut-on empêcher les bulles spéculatives ?
- Faut-il élargir les missions des banques centrales ?
- Risque bancaire et risque souverain
- La zone euro est-elle une zone monétaire optimale ?
- Le plein-emploi est-il accessible ?
- Les déséquilibres sur le marché du travail expliquent-ils le chômage dans les pays développés ?
- La croissance est-elle une condition suffisante pour résorber le chômage ?
- le taux de change: un bon facteur de compétitivité ?
- Faut-il proscrire tout protectionnisme ?
- Qu'est-ce qu'une économie compétitive ?
- Les BRICS dans l'économie mondiale
- Firmes multinationales versus Etats-nations ?
- Economie des services et base industrielle
- La notion d'appariement en économie
- Les apports de l'économie expérimentale
- Peut-on parler de G2 aujourd'hui ?
- Que nous apprend la théorie des jeux ?
- Régimes de retraite et compétitivité
- Les enjeux de l'harmonisation fiscale européenne
- Les marchés de l'énergie demain
- NTIC et lien social
- Education et croissance

- Oligopole et barrières à l'entrée
- Exporter et/ou s'implanter à l'étranger ?
- Le coût du travail
- Le système productif français
- Qu'est-ce qu'un Etat stratège ?
- La politique du FMI
- Les pays en développement : une réalité économique plurielle ?
- L'intégration économique
- Choix d'investissement et activité économique
- La fiabilité des prévisions en économie
- Le cycle des affaires
- L'apport des modèles économétriques à la science économique

6.3. Commentaires et recommandations

Les leçons des candidats sont beaucoup plus « conformes » que ces dernières années aux attendus du jury. Elles sont cette année aussi plus « moyennes » dans le sens où très peu nombreuses sont les très bonnes et les très mauvaises des notes et, surtout, car l'écart-type entre les candidats n'a jamais été aussi faible (moins de 3 points ; ce qui donne toute son importance aux épreuves du Dossier et de Mathématiques, moins coefficientées mais de facto plus discriminantes).

La qualité des plans rétroprojetés s'est sensiblement bonifiée et la gestion du temps est mieux maîtrisée (les meilleurs exposés se situaient entre 35 et 40 minutes), même si trop de candidats sont encore trop dépendants de leurs notes écrites. Les membres du jury ont récompensé les candidats qui ont su prendre de la hauteur par rapport à ces dernières et faire preuve de qualités pédagogiques (le fait de présenter sa leçon debout est sans doute ici un avantage).

En ce qui concerne les contenus scientifiques, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les travaux de recherche récents (des dix dernières années) tant en sociologie qu'en science économique. A titre d'exemple, la sociologie des réseaux, la microéconomie du travail, l'économie expérimentale ou encore les nouvelles analyses du comportement électoral ou la nouvelle donne géopolitique sont bien souvent méconnues...

Enfin, une majorité de candidats semble avoir utilisé cette année, de manière stratégique, la base informatique (présence d'un ordinateur en salle avec le fichier excel idoine) recensant, par auteur et par titre, l'ensemble des 3000 ouvrages et revues du concours (qui est actualisé à raison de 150 livres par an). Un contre-exemple à titre d'illustration cependant : un candidat qui avait tiré pour sujet « Mobilité et modernité » n'a pas cité Max Weber alors que s'il avait rentré le mot-clé « modernité » dans la base informatique, il aurait pu se référer à l'ouvrage récent (2012) de Michaël Löwy : « Max Weber et les paradoxes de la modernité » (PUF)... Un dernier conseil pour finir, en lien avec le point précédent, il importe de privilégier les ouvrages récents pour réaliser une bonne leçon car les dangers sont nombreux de se perdre dans des ouvrages trop anciens dont les théories et les résultats ont pu être nuancés, voire contestés, ou, à tout le moins, mis en perspective.

Si la leçon reste l'épreuve phare de l'oral (coefficient 5 sur 10), une mauvaise note n'est cependant pas irrémédiable puisqu'un candidat a réussi l'exploit d'être admis avec un 05/20 ; mais une note satisfaisante (par exemple 13) n'est pas non plus gage de réussite au final. Toutefois, parmi les 11 premiers lauréats, un seul a eu moins de 10/20 à cette épreuve.

VII - Epreuve orale de Dossier

Jury: Alain Beitone, Philippe Deubel, Catherine Fenet, Pierre-Olivier Perl, Sandrine Yvaniès.

Rapporteur : Philippe Deubel

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties : un commentaire de dossier portant sur un problème économique et social d'actualité et une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

L'épreuve est définie par le texte officiel suivant :

« 2° L'épreuve se déroule en deux parties. La première partie est notée sur 15 points, la seconde sur 5 points (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum ; coefficient 3).

Première partie : commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (commentaire : vingt-cinq minutes ; entretien : quinze minutes maximum).

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 les compétences professionnelles des maîtres de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes. »

7.2. Les résultats : distribution des notes

Moyennes :

- Partie commentaire de dossier : moyenne des admissibles : 7,30/15 (7,91 en 2012); moyenne des admis : 9,10/15 (9,43 en 2012)
- Partie « agir en fonctionnaire... » : moyenne des admissibles : 2,19/5 (2,58 en 2012); moyenne des admis : 2,57/5 (3,20 en 2012)
- Ensemble de l'épreuve : moyenne des admissibles : 9,69/20 (10,48 en 2012) ; moyenne des admis : 11,67/20 (12,63 en 2012).
- Note minimale : 02 ; note maximale : 17.

Distribution des notes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	1	3	7	3	5	7	7	2	10	5	6	7	4	4	2	3			

7.3. Commentaires et recommandations

7.3.1. Partie de l'épreuve commentaire de dossier

A quelques exceptions près, les candidats ont bien géré le temps de leur exposé (25 minutes maximum) ; les plans étaient généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent – ce qui est d'ailleurs conseillé), puis respectés. La majorité des candidats ont manifesté une bonne aisance orale; on rappellera toutefois l'importance de regarder les membres du jury et de ne pas lire son exposé. Sur le fond, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa contextualisation historique et théorique et à sa mise en perspective analytique. Les moins bons exposés se sont limités à une restitution plate du texte, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. C'est sans doute le défaut majeur et le plus courant: beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du texte pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels ou sur sa place dans l'histoire de la pensée. Ils en restent alors à une forme de reformulation se limitant parfois à la paraphrase. Si l'appui sur le texte est essentiel, les candidats doivent s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective, le resituer sans les débats scientifiques qui traversent la discipline et montrer la portée et l'enjeu des arguments présentés dans les documents. Il est utile de mobiliser des connaissances supplémentaires afin de montrer l'apport réel de l'article.

Les lacunes principales se manifestent cependant au niveau de l'entretien. Il est inadmissible que les candidats ne connaissent pas les fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques, grandeurs approximatives des agrégats... Les connaissances théoriques sont effectivement trop souvent superficielles. Elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui traduit des insuffisances au niveau de l'acquisition des compétences de base en microéconomie (certains candidats sont incapables de tracer une courbe de coût marginal !), en macroéconomie, ainsi que sur les concepts et méthodes de la sociologie. Les candidats doivent être réactifs face à des questions relevant des différents champs disciplinaires (économie, sociologie, sciences politiques, histoire économique et sociale). Certains manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements marquants (hyperinflation allemande, rapport Villerme,...). Il est aussi attendu des candidats qu'ils connaissent certains ordres de grandeur (PIB, taux de chômage, taux d'inflation...). On conseillera par ailleurs de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs et de théories qui sont peu maîtrisés. Enfin, il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport au texte proposé ; il faut le mettre en perspective en s'efforçant de bien comprendre l'enjeu du document (dans quel contexte celui-ci a-t-il été produit ?) ;
- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires (c'est-à-dire de haut niveau académique) dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire,...).
- d'accorder la plus grande importance aux questions posées pour tester la culture générale du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la

sociologie et de la science politique, de connaître les mécanismes et les raisonnements de base (courbe de Beveridge, schéma à 45°, équilibre de sous-emploi, perte sèche, types de légitimité chez Weber,...), et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale (acte de Speenhamland, charte d'Amiens, charte de Philadelphie, principes de l'étalon-or, conférence de Gênes, stabilisation Poincaré,...).

Dossiers traités par les candidats :

Economie :

- Aghion P., Cette G., Cohen E., Lemoine M., « Crise et croissance : une stratégie pour la France », *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, 2011, pp. 5-6, 47-54.
- Antonin C., Blot C., Schweisguth D., « Zone Euro : l'austérité pour tous, tous pour l'austérité ? Perspectives 2012-2013 pour l'économie européenne », *Revue de l'OFCE*, pp. 43-65, octobre 2012
- Artus P., Benassy-Quéré, et alii, « Compléter l'euro », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n°3, avril 2013.
- Askenazy Ph., Bozio A., Garcia-Penalosa C., « Dynamique des salaires par temps de crise », *Les notes du CAE*, n°5, avril 2013.
- Ben Hammouda H., Jallab S-M., « Développement et émergence : nouvelle frontière de la gouvernance économique globale », *Mondes en développement*, n°158, 2/2012.
- Brand Th., « Une analyse des stratégies de désendettement public », *CAS, Note d'analyse*, n°287, septembre 2012.
- Cahuc P., Carcillo S., Zimmermann K-F., « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n°4, avril 2013.
- Capelle-Blancard G., Havrylchuk O., « Taxer les transactions financières n'a pas d'incidence sur la volatilité des marchés financiers », *La lettre du CEPII*, n°331, 26 mars 2013 et Richard S., « La taxe européenne sur les transactions financières. Du principe à la mise en œuvre », *Questions d'Europe*, n°269, 11 mars 2013, Fondation Robert Schuman.
- Charnoz P., Coudin E., Gaini M., « Une diminution des disparités salariales en France entre 1967 et 2009 », *INSEE, Emploi et salaires*, Edition 2013.
- Gabais X., Landais A., Thesmar D., « La protection du consommateur : rationalité limitée et régulation », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, pp.7-23, n°101, 9/2012.
- Gilles Ch., « L'emploi des femmes et des hommes dans la crise : les effets de la segmentation du marché du travail », *CAS, Note d'analyse*, n°312, décembre 2012.
- Keynes J-M., « Les conséquences économiques de la politique de Mr Churchill » (1925), reproduit dans *Essais de persuasion* (1931), disponible sur le site Classiques des sciences sociales http://classiques.uqac.ca/classiques/keynes_john_maynard/essais_de_persuasion/essais_persuasion.html
- Le Moigne C., « La politique macroprudentielle contre l'instabilité financière », *CAS, Note d'analyse*, n°330, avril 2013.
- Marx K., *Discours sur le libre-échange* (1848) ; List F., *Système national d'économie politique* (1840).
- Richard S., « La taxe européenne sur les transactions financières. Du principe à la mise en œuvre », *Questions d'Europe*, n°269, 11 mars 2013, Fondation Robert Schuman.

Sociologie :

- Affergan F., Dianteill E., « Sociologie et anthropologie : convergences, croisements et dissonances », *L'Année sociologique*, 2012/1, Vol 62, p. 9-22.
- Berthelot J-M, « Les nouveaux défis épistémologiques de la sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol 30, n°1, 1998, p 23-38.
- Coenen-Huther J., « Les Formes élémentaires et la sociologie contemporaine », *L'Année sociologique*, 2012/2 Vol. 62, p. 501-521.
- Collet A., « Montreuil, « le 21e arrondissement de Paris » ? La gentrification ou la fabrication d'un quartier ancien de centre-ville », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012/5 n° 195.
- Dubar C., « Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité », *Revue française des affaires sociales*, 2007/2, n°2, p 9-25.
- Duran P., « L'évaluation des politiques publiques : une résistible obligation », *Revue française des affaires sociales*, 2010/1, n°1-2, p 5-24.
- Gruson P., « Le moment théologique dans l'approche wébérienne de l'agir social », *Revue française de sociologie*, 2055/4, vol 46, p 723-744.
- Guibet Lafaye C., « Domination sociale et représentations du juste, Mise à l'épreuve d'une thèse d'Axel Honneth », *Revue européenne des sciences sociales*, 50-2, 2012.
- Guillo D., « La place de la biologie dans les premiers textes de Durkheim : un paradigme oublié ? », *Revue française de sociologie*, 2006/3, vol 47, p 507-535.
- Le Lann Y., Lemoine B., « Les comptes des générations, Les valeurs du futur et la transformation de l'État social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012/4 n° 194.
- Lomba C., « Restructurations industrielles : appropriations et expropriations des savoirs ouvriers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2013/1 n° 196-197.
- Mauss M., Fauconnet P., « La sociologie, objet et méthode » Article « Sociologie » extrait de *la Grande Encyclopédie*, vol. 30, Paris, 1901. Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay pour le site « les classiques des sciences sociales », Université du Québec à Chicoutimi.
- Martin D., « L'analyse stratégique en perspective », *Revue européenne des sciences sociales*, 50-2, 2012.

7.3.2. Partie de l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat... »

L'épreuve dure vingt minutes. Le candidat répond d'abord pendant dix minutes à une question à partir d'un document. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes. La première partie de l'entretien porte sur le thème de l'exposé ; ensuite le jury pose quelques questions sur d'autres thèmes.

Cette épreuve, « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », peut porter sur des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation... Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. Au-delà des connaissances institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur le système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté.

Le candidat est évalué sur ses connaissances et la qualité de sa réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles ; il faut donc veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve de capacité d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans le métier qu'il souhaite occuper.

Thèmes traités par les candidats :

- Les expérimentations
- L'égalité des filles et des garçons
- La procédure d'orientation
- Les enseignements d'exploration
- L'enseignement de l'éducation civique
- Le socle commun de connaissances et de compétences
- L'obligation de réserve
- L'obligation de discrétion professionnelle d'information au public
- L'obligation d'obéissance hiérarchique
- Le contrôle des absences
- Le conseil de classe
- La prise en compte la diversité des élèves
- L'évaluation des élèves
- Le travail en équipe et la coopération avec les parents et les partenaires de l'école
- Le principe de laïcité
- Le principe de neutralité
- Le conseil pédagogique

Exemples de sujets « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable»

Exemple 1 :

Document : Article 34

I - Au début du livre IV du code de l'éducation, il est **inséré** un titre préliminaire ainsi rédigé :
« Titre préliminaire-Dispositions communes

Art. L.401-1- Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

Art. L.401-2- Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des devoirs de chacun des membres de la communauté éducative »

II- L'article L.411-2 du même code est **abrogé**.

Source : Loi de 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

Présentation de la situation :

Dans le cadre de l'élaboration du contrat d'objectifs de votre établissement, la baisse du taux de redoublement en classe de seconde est présentée comme un objectif prioritaire.

Question :

Quelles sont les actions que vous pourriez proposer au conseil pédagogique pour atteindre cet objectif ?

Exemple 2 :

Document : Présentation des enseignements d'exploration

La réforme du lycée a pour ambition de mieux répondre aux besoins des élèves en accompagnant chacun d'eux et en les aidant à construire leur projet personnel d'orientation. Les nouveaux « enseignements d'exploration » de la classe de seconde contribuent à cette évolution en s'articulant à des dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages passerelles et les stages de remise à niveau.

Les enseignements d'exploration proposent aux élèves de découvrir des champs disciplinaires ou des domaines intellectuels nouveaux, choisis par goût ou intérêt. Ces enseignements permettent de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. Pour cela, les élèves explorent les démarches, les méthodes, les exigences des domaines concernés, à travers des activités, des thématiques ou des questionnements concrets. Dans le cadre de leur projet d'orientation, les élèves s'informent sur les cursus possibles dans les domaines explorés, au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur, ainsi que sur les activités professionnelles auxquelles ces parcours sont susceptibles de conduire. Ils peuvent ainsi faire des choix, non par défaut ou par méconnaissance, mais libres, avisés, en pleine connaissance de cause.

Les enseignements d'exploration suivis en seconde ne pré-déterminent en rien la poursuite d'étude au cycle terminal : ils ne constituent pas des pré-requis pour s'engager dans telle ou telle série ou pour choisir tel enseignement spécifique en première. Un élève peut se tromper, s'apercevoir qu'il a fait un mauvais choix ou un choix qui ne répond pas à ses attentes, et bifurquer à temps, au lieu de s'orienter vers une filière qui ne lui correspondrait pas ; la classe de seconde est ainsi véritablement une classe de détermination.

Les enseignements d'exploration impliquent des organisations et des modalités d'enseignement renouvelées, telles que le partenariat et la démarche de projet ; ils font appel à l'initiative et à l'inventivité des équipes enseignantes pour introduire au lycée des innovations pédagogiques fécondes et bénéfiques aux élèves.

Une évaluation est nécessaire pour permettre aux élèves de prendre conscience des compétences acquises et des progrès accomplis dans les domaines explorés. Spécifique à chaque enseignement d'exploration, l'évaluation aide les élèves à affiner leur projet

d'orientation de façon éclairée mais ne constitue en aucun cas un critère ou un pré-requis pour accéder à telle ou telle série. L'évaluation des enseignements d'exploration permettra aussi de mettre en valeur l'engagement, l'autonomie et l'initiative des élèves. Le conseil pédagogique favorisera la coordination des enseignements d'exploration, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la notation des activités des élèves.

Source : Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010

Présentation de la situation :

Dans le lycée où vous êtes affecté, les orientations en série ES sont globalement insuffisantes et se font bien souvent par défaut. Le chef d'établissement vous propose d'y remédier à l'aide de l'enseignement d'exploration de la classe de seconde.

Question :

Quelles sont les démarches, méthodes, contenus et activités que vous pourriez mettre en œuvre pour répondre à cette demande du chef d'établissement ?

VIII - Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

Jury : Eric Barbazo, Bernard Egger Laurent Piccinini, Karine Sermanson.

Rapporteur : Bernard Egger

8.1. Déroulement et objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Les candidats ont à leur disposition : des papiers spécifiques (*papier millimétré, papier semi-log, papier log-log...*), des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr et Casio Graph 95*).

Cette épreuve est articulée autour d'un double objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.

Chaque candidat traite un sujet composé d'une question de cours et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

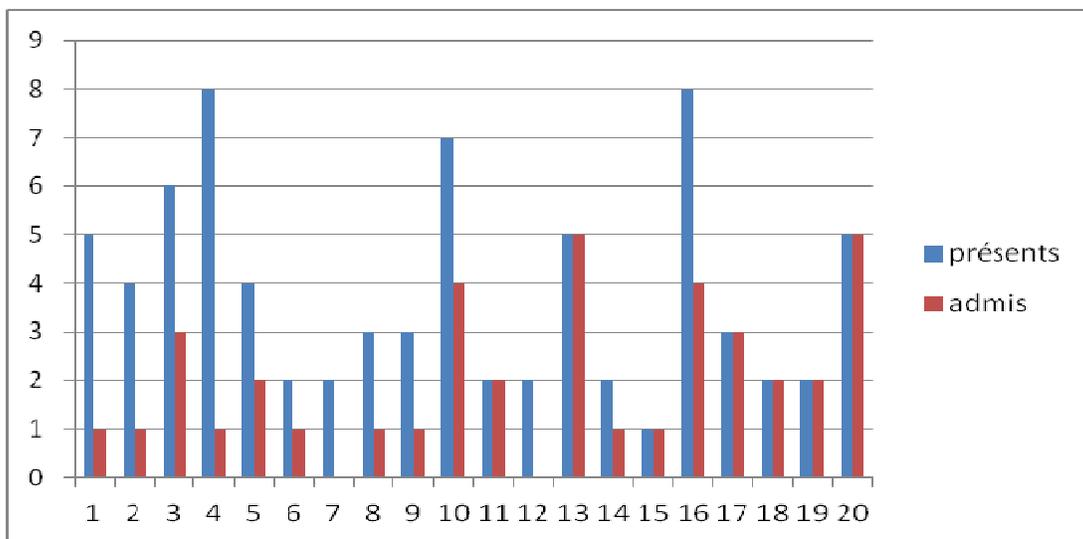
Chaque exercice fait référence à plusieurs points du programme. Même si certains exercices n'ont pas été entièrement traités pendant le temps de préparation, il est possible d'obtenir une excellente note. Le jury prend alors en compte la réactivité et la réflexion du candidat.

La question de cours qui débute l'interrogation est très courte et a pour objectif d'évaluer la connaissance des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux, comme les pourcentages, les coefficients multiplicateurs, les indices, les indicateurs statistiques (moyennes, écart-type, médiane, quartiles) et les calculs de probabilité (espérance, variance) les plus courants ainsi que toute notion relative aux programmes du lycée.

8.2. Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues

Candidats admissibles	Présents	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
79	76	9,7	6	10	4	16
Admis	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile	
40	12,35	5,9	13	8,8	17	

Les moyennes sont comparables à celles des deux dernières années. L'écart-type (6) confirme la très grande hétérogénéité des candidats.



Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de cette épreuve de mathématique comme le montre la superposition des deux diagrammes en bâtons précédents.

S'il est évidemment possible de réussir l'agrégation de sciences économiques et sociales avec une note faible en mathématiques comme le montrent les neuf candidats qui ont eu une note en math entre 1 et 6, on remarquera que vingt autres candidats ayant eu une note dans la même fourchette ont échoué.

A contrario, même avec un bon résultat en math, on peut échouer ce concours. Ce fut le cas pour cinq candidats ayant eu une note entre 13 et 20. Toutefois, vingt et trois autres candidats ayant eu ce type de notes ont été admis.

8.3. Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats

Un certain nombre de candidats semble assez peu préparé à cet oral de mathématique comme le montre clairement le diagramme en bleu ci-dessus.

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions des programmes des première et terminale ES en vigueur doivent être parfaitement connues. Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des notions d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrète et continue, de statistiques.

En ce qui concerne les calculs numériques, les candidats doivent s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice, pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques en utilisant les listes de la calculatrice (moyenne, variance, droite de régression), ou pour inverser une matrice.

Il est rappelé également que les candidats doivent savoir lire et interpréter les sorties de logiciels (type utilitaire d'analyse Excel) dans le cadre de la régression linéaire simple ou multiple.

Le jury recommande aux futurs candidats de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

Nous invitons les candidats de la session de 2014 à consulter aussi les rapports du jury des années précédentes qui font part de conseils toujours en vigueur.

Le jury tient le plus grand compte de la clarté de l'exposé et valorise la prestation orale du candidat. Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après

obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

Connaître une « formule », même exacte, est souvent insuffisant ; le jury attend qu'elle soit comprise et que le candidat puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples.

Du fait de la nature orale de l'épreuve, avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter au tableau l'intégralité des résultats et plus encore des calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié du jury et facilite au demeurant la bonne gestion du temps par le candidat.

Des réponses imprécises voire incompréhensibles se résumant à une liste de mots sans lien les uns avec les autres ne sont pas recevables. En particulier, pour la question de cours, le jury attend une réponse claire et précise accompagnées d'arguments mathématiques. Si, par exemple, à la question concernant le coefficient de variation, la réponse minimale attendue est qu'il s'agit d'un paramètre statistique qui permet de comparer les dispersions de deux séries dont les valeurs ont des ordres de grandeurs candidat doit être également capable de donner la formule pour le calculer.

Savoir manipuler correctement une calculatrice évite d'avoir à mener à la main des calculs fastidieux et permet souvent de vérifier ses résultats. Pour mettre tous les candidats sur un pied d'égalité, le jury interdit l'usage d'une calculatrice personnelle. Les deux types de calculatrice qui ont été mises à disposition des candidats ont été rappelés au début de ce rapport.

Dans ce qui suit, le jury tient à souligner ici un certain nombre de compétences importantes que les candidats doivent s'attacher particulièrement à maîtriser :

- Statistiques descriptives : paramètres classiques (indices synthétiques), coefficient de variation, concentration (indice de Gini, courbe de Lorentz, médiale).

Représentation d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales.

Analyse en composantes principales : principes, description.

- Probabilités : lois de probabilité classiques discrètes (loi de Bernoulli, loi uniforme, loi binomiale, loi géométrique, loi de Poisson) et continues (la loi normale est incontournable, mais la loi exponentielle également), lien entre fonction de répartition et densité de probabilité. Définitions et propriétés de l'espérance et de la variance. Tableau de contingence, loi d'un couple de variables aléatoires, lois marginales et conditionnelles. Covariance et coefficient de corrélation.

- Théorème de convergence : théorème central limite.

- Statistiques inférentielles : intervalles de confiance.

Tests d'hypothèse, formulation des hypothèses H_0 et H_1 , notions de risques de première et de seconde espèce, de p-value ; application à la régression, tests d'indépendance du χ^2 ou d'ajustement à une loi.

- Fonctions numériques d'une variable réelle : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance. Dérivation d'une fonction définie avec des paramètres (les fonctions trigonométriques sont hors programme). Convexité et dérivée seconde.

Primitives (passage d'une fonction de coût marginal à une fonction de coût total). Techniques d'intégration.

Suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques (exemples d'application : taux).

- Fonctions de plusieurs variables : dérivées partielles, optimisation, multiplicateur de Lagrange.

- Matrices : valeurs et vecteurs propres, diagonalisation.

8.4. Résumé des principales notions figurant au programme de l'épreuve

(Cf. Bulletin Officiel de L'Éducation Nationale n°29 du 17 juillet 2003)

Le programme de mathématiques de première et terminale doit être très bien assimilé. S'ajoutent à ces contenus des approfondissements qui font partie du programme de Licence de sciences économiques et sociales ainsi que des programmes d'enseignement statistiques de second cycle.

Analyse :

- Fonction numérique d'une variable réelle : continuité, dérivabilité, tableau de variations, graphe, convexité. Primitives, calcul intégral. Développements limités, formule de Taylor.
- Fonction numérique de plusieurs variables : dérivées partielles, gradient, différentielle d'ordre 1 et 2. Intégrales doubles.
- Optimisation d'une fonction de plusieurs variables. Multiplicateurs de Lagrange.
- Suites : sens de variation, convergence. Suites récurrentes, suites arithmétiques et géométriques. Application aux mathématiques financières.

- Séries : définition, convergence, cas des séries de terme général : q^n , $\frac{q^n}{n!}$, $\left(\frac{1}{n}\right)^k$

Algèbre et géométrie :

- Espaces et sous-espaces vectoriels de dimension finie : bases, dimension.
- Applications linéaires : noyau, image, rang. Matrice d'une application linéaire.
- Opérations sur les matrices. Changement de base, diagonalisation.
- Résolution d'un système linéaire d'équations.
- Produit scalaire, distance, norme. Projection orthogonale.
- Equation de droites dans le plan, de plans dans l'espace.

Calcul des probabilités :

- Événements aléatoires, probabilité dans le cas d'un univers fini ou infini.
- Probabilités conditionnelles, théorème de Bayes, événements indépendants.
- Variables aléatoires discrètes ou continues. Fonction de répartition. Densité de probabilité.
- Moments centrés ou non centrés (moyenne, écart type). Espérance mathématique d'une fonction d'une variable aléatoire. Quantiles d'ordre p.
- Loi de probabilité de variables aléatoires usuelles : uniforme, binomiale, Poisson, gaussienne (normale), exponentielles. Théorème central limite.
- Variables aléatoires à valeurs dans \mathbb{R}^2 : loi du couple (cas discret ou continu), covariance, coefficient de corrélation linéaire.
- Matrice de variance covariance, de corrélation pour p variables aléatoires.

Statistique :

- Variable statistique unidimensionnelle (qualitative ou quantitative) : moyenne, écart type, coefficient de variation, de symétrie. Quartiles, quantiles d'ordre p. graphiques : diagrammes, boîtes à pattes (boxplot), histogrammes.
- Statistique descriptive multidimensionnelle :
 - Cas de p variables quantitatives : matrice de covariance, de corrélation linéaire, analyse en composantes principales, régression linéaire multiple.
 - Analyse des correspondances simples dans le cas de deux variables qualitatives.
- Statistique inférentielle :
 - Estimateur : propriétés, estimation ponctuelle ou par intervalle de confiance.

- Tests d'hypothèses : risques d'erreur, région critique. Application au test du chi-deux (ajustement à une loi, liaison de deux variables qualitatives)
- Modèle linéaire (cas de la régression linéaire simple ou multiple) : estimateur des moindres carrés, test de Student de signification des coefficients de régression.
- Lecture de sorties de logiciels dans le cas de traitements informatiques de données. Interprétation des résultats d'une analyse statistique unidimensionnelle ou multidimensionnelle de données socio-économiques.

Bibliographie :

- Tous manuels de mathématiques du second cycle de l'enseignement secondaire ainsi que de BTS tertiaire.
- BARNICHON (2008), *Mathématiques et statistiques appliquées à l'économie*, Paris, Bréal.
- BLAIR Jacques (1990), *Algèbre linéaire pour l'économie et les sciences sociales*, éditions universitaires
- BLUM Alain (1991), *Mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales*, Paris, Bordas-Dunod
- BRESSOUD Etienne et KAHANE Jean-Claude (2008), *Statistiques descriptives avec Excel et la calculatrice*, Paris, Pearson Education
- DOLLO Christine et LUISET Bernard (1998), *Des concepts économiques aux outils mathématiques*, Paris, Hachette supérieur
- DUPONT, Bernard (1997), *Algèbre pour les sciences économiques*, Paris Armand Colin.
- MICHEL Philippe (1996), *Cours de mathématiques pour économistes*, Paris, Economica
- POUPALOIN Gabriel et PUPION Georges (2002), *Les mathématiques de l'économie*, Paris, Vuibert
- PY Bernard (1996), *Statistique descriptive : nouvelle méthode pour comprendre et réussir*, Paris, Economica.
- SOL Jean-Louis (1993), *Mathématiques : accès à l'université*, Paris Dunod.
- Plusieurs chapitres intéressants pour les économistes : TRUC, Jean-Paul (2012), *Précis de mathématiques et de statistiques*, Paris, Nathan
- Pour le plaisir : SCHWARTZ Daniel (1994), *Le jeu de la science et du hasard*, Flammarion.

8.5. Exemples de sujets proposés

8.5.1. Premier exemple : un sujet complet

QUESTION

Qu'appelle-t-on test d'hypothèse ? Préciser la notion de risque de première espèce ?

EXERCICE 1

Deux entreprises A et B forment un duopole et sont les seules à offrir un produit, dont la demande totale vaut : $Q = 800 - 200p$

où Q est la quantité totale d'unités demandée et p le prix (en €) d'une unité.

Les coûts de production des deux entreprises sont les suivants $CT_A(q_A) = q_A + \alpha$ pour A et $CT_B(q_B) = q_B + \beta$ pour B .

où q_A et q_B sont les quantités produites respectivement par A et B , α et β sont des constantes positives ou nulles.

- Déterminer la demande inverse $p(q_A, q_B)$ c'est-à-dire le prix en fonction des quantités produites par A et B .
- Lorsque A est en situation de monopole, déterminer le bénéfice optimal, le prix et la quantité correspondante.
- Sans refaire les calculs, donner le bénéfice optimal, le prix et la quantité correspondante lorsque B est en situation de monopole.
- Si A et B agissent de façon indépendante comme si elles étaient en situation de monopole, elles produiraient alors les quantités $q_A = 300$ et $q_B = 300$.
Déterminer le profit de chaque entreprise et en déduire l'influence des coûts fixes ?
- On suppose maintenant que les entreprises cherchent à maximiser simultanément leur profit (duopole de Cournot). On cherche à déterminer les bénéfices maximum.
 - Montrer que cela revient à résoudre le système suivant :

$$\begin{cases} q_A = 300 - 0,5q_B \\ q_B = 300 - 0,5q_A \end{cases}$$
 - Déterminer les bénéfices optimaux, le prix et les quantités correspondantes.
- On suppose maintenant que l'entreprise B est dominante, c'est-à-dire que l'entreprise A choisit sa production à partir de celle de B (duopole de Stackelberg).
Déterminer les bénéfices optimaux, le prix et les quantités correspondantes.

EXERCICE 2

Partie 1 : Etude d'une densité

Soient t_0 un réel strictement positif, a un nombre réel tel que $a > 1$ et k un réel strictement positif.

On note f la fonction définie sur \mathbb{R} par :

$$f(t) = \begin{cases} \frac{k}{(t + t_0)^a} & \text{si } t \geq 0 \\ 0 & \text{si } t < 0 \end{cases}$$

Etudier les variations de la fonction f et donner son tableau de variation.

- Calculer la limite de la fonction f en $+\infty$.
- Tracer l'allure de la courbe représentative de la fonction f dans un repère orthonormé.
- Déterminer en fonction de a et de t_0 , le réel k pour que f soit une densité de probabilité sur \mathbb{R} .

Partie 2 : Durée de vie

Des composants électroniques sont fabriqués en chaîne. Ils disposent d'une certaine durée de vie aléatoire. On appelle X la variable aléatoire donnant la durée de vie d'un composant choisi au hasard.

On suppose dans cette partie que $\alpha = 2$, t_0 est une durée souhaitée par le fabricant.

1. On admet que X est une variable aléatoire de densité f . Quelle est la probabilité pour que la durée de vie d'un composant n'excède pas $\frac{t_0}{2}$?
2. Déterminer en fonction de t_0 la médiane de X c'est-à-dire la valeur m telle que
$$P(X \leq m) = \frac{1}{2}$$
 Quelle interprétation peut-on en faire ?
3. Déterminer en fonction de t_0 , la durée à partir de laquelle 25% des composants fonctionnent encore. Comment appelle-t-on ce nombre ?
4. L'espérance mathématique de X est-elle définie ?

8.5.2. Deuxième exemple : exercice

Dans tout l'exercice, les calculs peuvent être effectués à la calculatrice. Les deux parties sont indépendantes l'une de l'autre.

Partie 1. La méthode dite de partie double

En comptabilité, on a souvent recours à une méthode dite « en partie double ». Cette méthode consiste à enregistrer deux fois chaque opération : une première fois au crédit d'un compte ; une deuxième fois au débit d'un compte.

En vérifiant la somme des débits et la somme des crédits, on évite ainsi les éventuelles erreurs.

On considère la matrice carrée $(a_{i,j})$ d'ordre $n = 3$ dont les indices des lignes indiquent les numéros des comptes crédités et l'indice des colonnes le numéro des comptes à débiter. Le nombre réel $a_{i,j}$ indique quant à lui le montant.

On note $A = (a_{i,j})$ et $U = \begin{pmatrix} 1 \\ 1 \\ 1 \end{pmatrix}$, avec $A = \begin{pmatrix} 2000 & 500 & 700 \\ 1000 & 650 & 750 \\ 2500 & 740 & 850 \end{pmatrix}$.

1. Combien de comptes ont été crédités ? Débités ?
2. Que signifie le nombre 500 ?
3. Calculer la matrice $C = AU$. Que représente ce résultat ?
4. On note tU la matrice transposée de U . Calculer la matrice $D = {}^tUA$. Que représente D ?
5. Calculer DU . Que représente ce résultat ?
6. Calculer tUC . Que représente ce résultat ?
7. Que dire des résultats des questions 5. et 6. ? Expliquer pourquoi.

Partie 2. Matrice de Léontief.

On considère un pays fictif, sans échange avec l'extérieur, dont l'économie très simplifiée se décompose en trois branches : l'agriculture (A), l'industrie (I) et les transports (T). Ces branches interagissent entre elles. Par exemple, lorsqu'un consommateur demande une production à l'agriculture (consommation finale), celle-ci peut également consommer auprès de l'agriculture, de l'industrie et des transports (consommations intermédiaires) pour produire. Ainsi, une partie de la production de chaque branche ne sert pas directement à la consommation finale.

On suppose que :

- La production de 1 euro dans la branche A consomme 0,20 euros dans le secteur A, 0,15 euros dans le secteur I, 0,10 euros dans le secteur T ;
 - La production de 1 euro dans la branche I consomme 0,25 euros dans le secteur A, 0,30 euros dans le secteur I et 0,14 euros dans le secteur T.
 - La production de 1 euro dans la branche T consomme 0,05 euros dans le secteur A, 0,27 euros dans le secteur I et 0,14 euros dans le secteur T.
1. On suppose dans cette question que la production totale de la branche agriculture est de 2000 euros, celle de la branche industrie est de 3000 euros et celle de la branche des transports est de 1500 euros.
- a. Déterminer les consommations intermédiaires de chaque branche.
 - b. Quelles sont les consommations finales de chacune des trois branches ?

$$A = \begin{pmatrix} 0,2 & 0,25 & 0,05 \\ 0,15 & 0,3 & 0,27 \\ 0,1 & 0,14 & 0,14 \end{pmatrix}$$

2. On note

$$P = \begin{pmatrix} p_A \\ p_I \\ p_T \end{pmatrix}$$

la matrice appelée matrice des coefficients techniques. On pose

$$D = \begin{pmatrix} d_A \\ d_I \\ d_T \end{pmatrix}$$

la matrice de production totale où p_A, p_I et p_T désignent les productions respectivement dans les branches de l'agriculture, de l'industrie et du transport. On note

la matrice de demande (consommation finale), où d_A, d_I et d_T désignent les demandes dans chaque branche. On désigne

$$I_3 = \begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \end{pmatrix}$$

enfin par

a. Justifier que $P = AP + D$.

b. En déduire que $P = (I_3 - A)^{-1}D$.

$$D = \begin{pmatrix} 2475 \\ 1170 \\ 575 \end{pmatrix}.$$

3. On suppose que la demande des consommations finales, en euros, est
- Quelle doit être la production de chaque branche pour satisfaire la demande des consommations finales ?

8.5.3. Troisième exemple : exercice

Certains sujets abordés dans les enquêtes d'opinion sont parfois assez intimes, et on court le risque que les personnes interrogées se refusent à répondre franchement à l'enquêteur, faussant ainsi le résultat.

On peut alors avoir recours à une astuce consistant à inverser aléatoirement les réponses.

Considérons une question confidentielle pour laquelle on veut estimer la probabilité p de réponses positives.

Imaginons que l'enquêteur demande à chaque personne interrogée de lancer un dé.

- Si le dé tombe sur 6, la personne doit donner sa réponse sans mentir,
- sinon elle doit donner l'opinion contraire à la sienne.

Comme l'enquêteur ignore le résultat du dé, il ne pourra pas savoir si la réponse est franche ou non, et on peut espérer que la personne sondée acceptera de jouer le jeu.

Dans cet exercice, on généralise la situation en tirant pour chaque personne une variable de Bernoulli de paramètre α .

- Si le résultat de cette variable est 1, la réponse est franche,
- sinon, elle est inversée.

(dans le cas du dé, $\alpha = \frac{1}{6}$)

Soit n le nombre de personnes interrogées.

L'enquêteur ne recueille que la fréquence empirique F_n des « oui ».

1-Montrer que la probabilité qu'une personne interrogée réponde « oui » à l'issue de la procédure est $q = \alpha p + (1 - \alpha)(1 - p)$

2-Montrer que F_n , la fréquence observée par l'enquêteur, est un estimateur sans biais de q et de risque quadratique tendant vers 0 quand n tend vers $+\infty$

3-Pour $\alpha \neq \frac{1}{2}$ exprimer p en fonction de q .

4-En déduire que $T_n = \frac{F_n - 1 + \alpha}{2\alpha - 1}$ est un estimateur sans biais de p dont le risque quadratique tend vers 0 quand n tend vers $+\infty$.

5-Pour n fixé, quelle valeur attribuer à α pour que le risque quadratique soit minimum ?

Est-ce acceptable ?

Pour quelle valeur de α ce risque est-il maximum ?

Quel sera le risque quadratique avec le dé ?

8.5.4. Quatrième exemple : exercice

La série statistique des durées de chômage, mesurées en semaines est la suivante :

Durée	25	143	238	16	54	41	172	410	71	91
Durée	112	29	149	78	325	38	14	92	114	53

1. Statistiques descriptives
 - a. Représenter l’histogramme des fréquences de la distribution observée des durées. On prendra 4 classes : $[0,100[$, $[100,200[$, $[200,300[$ et $[300,500[$.
 - b. De quelle distribution théorique la distribution observée vous semble-t-elle proche ?
 - c. Calculer moyenne, médiane et variance observées. Commenter.
2. Estimation
 - a. Donner un estimateur de la durée moyenne de chômage.
 - b. Donner un intervalle de confiance, pour un niveau de confiance de 95% de la durée de vie moyenne.

On suppose ici que les données proviennent de la loi de densité $f(x) = \lambda e^{-\lambda x}$ si $x \geq 0$ et $f(x) = 0$ sinon.

- c. Soit X une variable aléatoire de densité f . Vérifier que $E(X) = \frac{1}{\lambda}$.
 - d. Proposer une estimation du paramètre λ .
 - e. En déduire une estimation de la probabilité d’être toujours au chômage après 80 semaines.
3. Test

On souhaite tester l’hypothèse que les données proviennent d’une loi exponentielle de paramètre 0,009.

Détailler le test d’adéquation à la loi exponentielle de paramètre $\lambda = 0,009$

8.5.5. Cinquième exemple : exercice.

La répartition des salaires mensuels en euros d’une entreprise est donnée par le tableau suivant :

Salaire	nombre de salariés
$[1200-1500[$	50
$[1500-2000[$	120
$[2000-2500[$	30
$[2500-3000[$	10
$[3000-5000[$	4

1. Calculer le salaire moyen ainsi que l’écart-type de cette distribution
2. Calculer les fréquences et les fréquences cumulées de la distribution de la masse salariale (masse salariale détenue par chaque catégorie d’individus, c’est-à-dire total des salaires pour chaque classe).
3. A partir du tableau précédent, calculer la médiane.
Calculer également la médiane.
Que vous indique la comparaison entre la médiane et la médiale ?
4. Tracez la courbe de Lorenz.
5. Après avoir rappelé ce que mesure l’indice de Gini et comment il se calcule, calculer et interpréter l’indice de Gini.

8.5.6. Sixième exemple : exercice

D'après une étude de marché, l'offre $f(x)$ et la demande $g(x)$ d'un produit de prix unitaire x exprimé en euros sont modélisées respectivement par les fonctions suivantes :

$$f(x) = \frac{-3}{x-2} - 1 \text{ et } g(x) = 4,5e^{-2x}$$

où x est un réel appartenant à l'intervalle $I =]0; 2[$.

1. Vérifier que les fonctions f et g données remplissent bien les conditions relatives à une fonction d'offre pour f et de demande pour g sur l'intervalle I .
2. Représenter graphiquement les fonctions d'offre et de demande sur un même graphique. En donner une interprétation économique.
3. On note E le point d'intersection des deux courbes. Démontrer que les coordonnées de $E(\alpha; \beta)$ vérifient le système :

$$\begin{cases} 4,5(\alpha - 2)e^{-2\alpha} + \alpha + 1 = 0 \\ \beta = \frac{-3}{\alpha - 2} - 1 \end{cases}$$

4. On pose $h(x) = 4,5(x - 2)e^{-2x} + x + 1$. On s'intéresse à la fonction h sur l'intervalle $]0, 2[$.
 - a. Calculer $h'(x)$ et démontrer que $h'(x) > 0$ sur $]0, 2[$.
 - b. Démontrer qu'il existe une solution unique à l'équation $h(x) = 0$ sur l'intervalle $]0, 2[$.
 - c. Déterminer avec la calculatrice une valeur approchée de la solution à 10^{-2} près.
5. On rappelle que « l'élasticité point de la demande $g(x)$ par rapport au prix x », notée $E_g(x)$, est

$$E_g(x) = x \frac{g'(x)}{g(x)}$$

- Pour un prix de 1,5 euros, quelle est l'élasticité point de la demande ? Justifier son signe.
6. Rappeler la formule de l'élasticité d'arc E . Calculer cette élasticité lorsque un prix passe de 1 euro à 1,50 euros.